

SOCIÉTÉ

Le retour du train de banlieue

De 1968 à 1988, le nombre de passagers sur la ligne Montréal-Saint-Hyacinthe est passé de 700 000 à 100 000. Pas étonnant qu'en septembre 88, le CN condamne définitivement ce tronçon : c'était le sixième à connaître ce sort depuis la fin des années 50. Quatre ans plus tard, la circulation aux heures de pointe est devenue cauchemardesque. Et si on ressuscitait les trains de banlieue ?

Page 11

La Cour suprême des É.-U. rend plus difficile l'avortement

WASHINGTON (Reuter) — Les neuf juges de la Cour suprême des États-Unis ont approuvé hier de nouvelles restrictions au droit à l'avortement, l'un des sujets clés de la campagne pour l'élection présidentielle de novembre prochain.

Mais l'arrêt historique rendu par la Cour en 1973, qui avait légalisé l'avortement aux États-Unis, n'a pas été annulé, une majorité des neuf juges estimant que c'était une loi qui avait fait ses preuves.

La Cour, composée en majorité de magistrats conservateurs nommés par les présidents George Bush et Ronald Reagan, a confirmé la plupart des clauses limitant le droit à l'avortement dans l'État de Pennsylvanie.

La juridiction suprême américaine a jugé que les restrictions imposées au droit à l'avortement pouvaient être autorisées tant qu'elles

ne chargeaient pas les droits des femmes d'un « fardeau immérité ».

La loi en vigueur en Pennsylvanie prévoit que le médecin informe la femme du processus de développement du fœtus et des solutions alternatives à l'avortement — comme d'abandonner l'enfant pour qu'il soit adopté — qu'il observe un délai de 24 heures avant de procéder à l'IVG, qu'il exige l'autorisation parentale ou celle d'un juge pour les mineures, qu'il fasse un rapport au gouvernement sur chaque cas d'avortement et qu'il informe le mari avant l'interruption de grossesse. Mais elle n'interdit pas l'avortement.

Seule la notification au mari, considérée comme un « fardeau immérité », n'a pas été approuvée par la Cour suprême.

La Cour a rendu son arrêt au dernier jour de sa session 1991-92 dans

Voir page 4: La Cour

La rencontre d'Ottawa n'a pas modifié les positions des provinces

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

À LA VEILLE du 125^{ème} anniversaire du Canada, le gouvernement fédéral et les provinces moins le Québec se sont donnés, hier encore, un autre sursis pour tenter de s'entendre sur un projet de réforme constitutionnelle commun.

À défaut d'avoir déniché la recette d'une formule de réforme du Sénat acceptable au cours d'un déjeuner de travail avec le premier ministre Brian Mulroney, les chefs politiques du reste du Canada se sont donné rendez-vous autour d'une autre table, vendredi, à Toronto, pour en reparler.

Mais avant même de connaître le

dénouement de cette nouvelle dernière chance, il y avait hier des signaux que Québec pourrait devoir diminuer considérablement ses attentes. L'Ontario indique ainsi par la bouche de son premier ministre que Robert Bourassa pourrait bien devoir se contenter d'une simple expression de la volonté du Parlement fédéral en lieu d'offres formelles canadiennes à présenter au Québec. Et le premier ministre Brian Mulroney ne garantit pas que le rétablissement d'un veto pour le Québec ferait partie d'un éventuel projet constitutionnel fédéral.

« Des problèmes considérables demeurent », a constaté le premier ministre fédéral dans son compte-rendu des entretiens d'hier, entre-

Voir page 4: La rencontre

La TVQ en vigueur demain

QUÉBEC (PC) — La nouvelle taxe de vente québécoise (TVQ) de 4% sur les services et les immeubles entrera en vigueur demain, le 1^{er} juillet.

Tous les services, de l'avocat en passant par le garagiste et le coiffeur, seront taxés.

La mise en place de cette taxe qui devait être de 8% à l'origine a été coupée de moitié dans le budget du ministre des Finances Gérard D. Le-

vesque du 14 mai dernier.

Cette décision budgétaire fait en sorte que le régime de la TVQ comportera deux taux de taxation, soit un taux régulier de 8% s'appliquant aux biens meubles généralement taxables actuellement et un taux de 4% applicable aux services et aux immeubles et rapportera un milliard de dollars annuellement au Trésor québécois.

Voir page 4: La TVQ

Le président algérien assassiné

ALGER (Reuter) — Le chef de l'État algérien, Mohamed Boudiaf, a été assassiné hier à Annaba alors qu'il y prononçait un discours, et son meurtrier a été immédiatement arrêté. Son assassinat a provoqué l'indignation et la consternation dans le monde.

L'explosion de deux grenades a ébranlé la tribune où le président du Haut Comité d'État (HCE) prononçait un discours. Il a ensuite été abattu par un homme en uniforme des forces de sécurité qui a surgi du rideau placé derrière la scène et lui a vidé dans le dos le chargeur de son pistolet-mitrailleur.

« L'assassin a été arrêté et l'enquête en cours démasquera les instigateurs de ce crime et ses complices », a précisé le HCE (présidence collégiale) dans un communiqué à la télévision.

Après l'attentat, l'agence de presse APS avait dit que le meurtrier avait été tué sur place par la garde présidentielle.

Dans son communiqué, le HCE s'est dit déterminé à « préserver l'autorité de l'État et à prendre rapidement toutes les mesures de sécurité pour faire face aux exigences de l'heure ».

Le HCE a fixé au 1^{er} juillet les funérailles de Mohamed Boudiaf, a rapporté l'APS. Une commission dirigée par le ministre de l'Intérieur, Larbi Belkheir, a été chargée de les organiser.

Selon un diplomate, Larbi Belkheir, qui avait instauré l'état d'urgence en février, pourrait être le choix naturel du Haut Comité d'État pour succéder à Mohammed Boudiaf.

Le mot islam a été le dernier prononcé par Mohamed Boudiaf avant de tomber sous les balles de son assassin, selon le film des événements diffusé hier soir par la télévision algérienne.

« Les autres pays nous ont devancés par la science et la technologie. L'Islam... » Sa phrase a alors été coupée par le crépitement d'une arme automatique.

Le HCE s'est réuni en session d'urgence après l'assassinat de son président, qui était âgé de 73 ans et était rentré au pays en janvier. Un deuil national d'une semaine a été décrété.

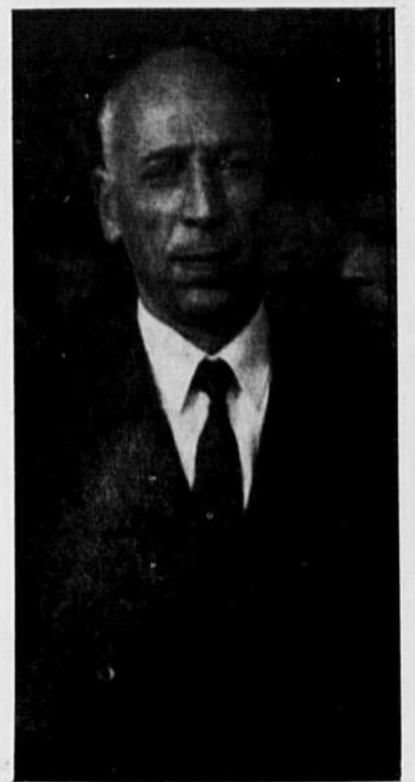
Dans la fusillade qui a suivi l'attentat, 41 personnes ont été blessées. Selon l'APS, 19 ont quitté l'hôpital d'Annaba où elles avaient été admises, dont le ministre de l'Industrie et des Mines, blessé par plusieurs balles.

Cet attentat a eu pour cadre la Maison de la culture et des arts de l'ex-Bone que le président algérien était venu inaugurer à l'occasion de sa deuxième visite en province depuis sa prise de fonctions en janvier dernier.

Un diplomate occidental a estimé que les auteurs de cet attentat, quels qu'ils aient été, étaient « très bien organisés. Lancer deux grenades et avoir quelqu'un proche de Boudiaf pour le tuer montre que c'était organisé ».

Cet assassinat, qui rappelle par ses circonstances celui du président égyptien Anouar el Sadate, il y a près de 10 ans, a semé la consternation dans le pays et à l'étranger, notamment à Dakar où a lieu le sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Le ministre des Affaires étrangères, Lakhdar Ibrahim, qui y dirigeait la délégation algérienne, a quitté la capitale sénégalaise hier après-midi pour Alger, a dit l'APS.

Voir page 4: Le président



Mohamed Boudiaf

Autres informations

Page 9

L'armée canadienne se déploie à Sarajevo



PHOTO AP

Les Serbes libèrent l'aéroport

Les forces serbes se sont retirées hier de l'aéroport de Sarajevo permettant aux casques bleus de hisser le drapeau de l'ONU. Quelques heures plus tard, un premier Transall français s'est posé avec des vivres et des médicaments pour les 300 000 habitants de la capitale bosniaque assiégée. Ce soir, plus de 800 casques bleus canadiens commenceront à se déployer sur l'aéroport pour en assurer la sécurité.

La CEQ se fixe pour mission la souveraineté du Québec

Isabelle Paré

LA CENTRALE de l'enseignement du Québec s'est dotée hier d'une déclaration faisant de la promotion de la souveraineté du Québec une mission désormais incontournable, pleinement intégrée à ses statuts.

Cette nouvelle déclaration, adoptée hier matin par les 850 délégués présents à Montréal, définit noir sur blanc la mission, les objectifs, les va-

leurs et les droits et les libertés qu'entend dorénavant défendre à tous crins la centrale syndicale de 116 000 membres.

Cette nouvelle « carte d'identité », qui sera intégrée aux statuts de la CEQ, vient notamment redire clairement l'intention de la centrale de s'engager dans une bataille rangée pour l'accession du Québec à l'indépendance et la défense des « aspirations nationales du peuple québécois et en particulier ses intérêts cultu-

rels et linguistiques ».

En fait, la CEQ, qui avait obtenu en 1990 l'aval de ses membres pour promouvoir pleinement la souveraineté du Québec, rend ainsi cette mission permanente et prioritaire. « C'est un texte qui vient consacrer le projet syndical de la CEQ et les valeurs que nous défendons. Cette déclaration donne une forme de permanence à ce projet », a soutenu hier Mme Lorraine Pagé, la présidente

Voir page 4: La CEQ

Une orientation qui en agace certains

(IP) — LA DÉVOTION maintenant tout entière de la CEQ à défendre haut et fort la souveraineté du Québec n'est pas sans embarrasser certains de ses membres, tant anglophones que francophones.

Chez les rares syndicats anglophones que compte l'imposante Centrale de l'enseignement du Québec, on s'avouait hier bien impuissant devant la tendance de fond qui se dessine de-

puis deux ans à la CEQ.

« Ça agace beaucoup de gens, nous avions des mandats de voter contre cette proposition, mais on doit accepter la position de la majorité », faisait valoir hier M. Daniel Fricker, du Syndicat des professionnels du Collège Champlain.

Venus avec le mandat clair de rejeter ces propositions, les délégués anglophones sont en quelque sorte habitués à ne pas faire le poids face

à la lourde majorité francophone, admettait-il hier.

Malgré le durcissement de la foi indépendantiste de la centrale, ces syndicats ne se disent pas prêts à faire bande à part, s'estimant par ailleurs très bien servis par la CEQ. D'autres délégués anglophones, préférant ne pas être identifiés, ont malgré tout indiqué hier n'avoir aucun mandat de leurs membres sur cette

Voir page 4: Une orientation

Immigration record en 91 au Québec

Paul Cauchon

LE QUÉBEC a reçu plus de 51 000 immigrants l'année dernière, une hausse spectaculaire jamais égalée depuis 1957, surtout attribuable à la régularisation du statut de plus de 10 000 demandeurs de refuge qui étaient installés dans la province et dont le gouvernement fédéral a accepté la demande l'année dernière.

En 1990, Québec avait accueilli 40 842 immigrants et l'année dernière il en a accueilli 26% de plus, soit 51 420.

En fait, le chiffre de 51 000 est un peu trompeur puisqu'en réalité le Québec a accueilli environ 40 000 « véritables » nouveaux arrivants : les 11 000 autres étaient des demandeurs de refuge qui pouvaient être installés ici depuis trois ou quatre ans et qui attendaient d'être officiellement reconnus comme résidents et ultérieurement comme immigrants.

Il reste qu'on peut quand même parler de 51 000 nouveaux citoyens « officiels », et il faut remonter à l'année 1957-1958 pour voir le nombre d'immigrants reçus dépasser les 50 000 personnes au Québec.

Mais ces données doivent aussi être tempérées par les statistiques concernant les échanges entre les provinces, et le bilan annuel du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration rendu public hier révèle qu'en 1991, 40 500 Québécois ont quitté la province pour aller vivre ailleurs au Canada pendant que 28 291 Canadiens venaient s'installer au Québec. Notons qu'au cours des dix dernières années il y a toujours eu plus de Québécois qui ont choisi d'aller vivre ailleurs au Canada que de Canadiens des autres provinces venus s'installer ici.

Au cours des dix dernières années, le « solde négatif » le plus élevé en matière de migrations interprovinciales avait été enregistré en 1982 avec un peu plus de 28 169 personnes.

Mais en bout de ligne, on compte plus de personnes nouvellement arrivées (que ce soit du Canada ou des autres pays) que de Québécois qui sont partis ailleurs au Canada ou à l'étranger.

Selon les données fournies par le ministère, 21% des 51 000 immigrants de 1991 se déclarent unilingues français et 16% déclarent connaître le français et l'anglais, pour un total de 37% des immigrants déclara-

Voir page 4: Immigration

Fête du Canada

Demain, 1^{er} juillet, Fête du Canada, LE DEVOIR n'est pas publié. Bonne fête à tous et à jeudi.

FORCES

Numéro 98 / Été 1992

En kiosque et en librairie : 6,25 \$

Société d'édition de la revue FORCES
500, rue Sherbrooke ouest, bureau 1270, Montréal (Québec) H3A 3C6
Pour abonnements : Téléphone : (514) 286-7600

Pleins feux sur les musées

À l'occasion de la tenue prochaine au Québec de la XVI^{ème} Conférence générale du Conseil international des musées (ICOM)

UN GRAND NUMÉRO SUR
LES MUSÉES et
la MUSÉOLOGIE
au Québec et au Canada,
aux États-Unis, en France et dans le monde...

Au sommaire de ce numéro :

- Au Québec, un réseau de musées qui irradie le territoire
- La muséologie canadienne : jeunesse et innovation
- Les musées américains : tendances et défis
- Les musées de France prêts à jouer leur rôle dans la nouvelle Europe
- Les musées des sciences et des techniques en pleine effervescence
- Les musées, carrefours du monde

Bell dit oui à la concurrence.

Mais la récente décision du CRTC force Bell à modifier son réseau afin que les concurrents puissent s'en servir. Bell doit également assumer la majorité des coûts de ces modifications.

En plus, Bell devra contribuer deux fois plus qu'eux pour financer le service local de base.

Bell est donc obligée d'investir massivement pour faciliter l'arrivée de ses concurrents.

Malgré ceci, Bell s'engage à continuer de baisser les tarifs de l'interurbain. La concurrence doit favoriser les consommateurs.

Pas les concurrents.

LA
CONCURRENCE
EN
INTERURBAIN
DOIT
FAVORISER
LES
CONSOMMATEURS.
PAS LES
COMPÉTITEURS.

Bell
des gens de parole

Doré et Lambert s'allient pour sauver l'Hôtel-Dieu

Laurent Soumis

LE MAINTIEN de l'Hôtel-Dieu au centre-ville constitue un test de la volonté du gouvernement provincial de consolider le statut de métropole de Montréal, a fait valoir hier soir le maire Jean Doré.

Témoignant devant le Comité consultatif sur l'avenir de l'Hôtel-Dieu, le maire de Montréal a déployé hier la panoplie d'arguments qu'il ressasse depuis plusieurs mois contre la construction dans l'est de la métropole d'un hôpital voué tant aux soins de première ligne qu'à la recherche universitaire.

Selon M. Doré, l'a priori en ce sens du ministre Marc-Yvan Côté contrevient à l'esprit même de la politique des « grappes industrielles » de son collègue de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie, M. Gérard Tremblay, notamment en migrant le développement de la grappe scientifique médicale du centre-ville, essentielle à l'avenir de l'industrie pharmaceutique et de la recherche biomédicale.



Phyllis Lambert

PHOTO CP

La décision du ministre Côté s'inscrit aussi à contre-courant des espoirs suscités par le Plan stratégique du Grand Montréal, lancé en décembre dernier par M. Daniel Johnson, et par le document de réflexion sur la problématique des villes-centres au Québec, déposé récemment par M. Claude Ryan, a fait valoir le maire de la métropole.

M. Doré a relevé une à une les prétentions « nébuleuses » du ministre Côté concernant le bilan-lits, la vétusté physique des bâtiments, le manque d'espace pour le développement et les avantages financiers de la relocalisation.

Selon lui, « l'Hôtel-Dieu doit demeurer au centre-ville et l'Est doit être doté d'un hôpital accordé aux

besoins des populations qui y résident ».

Participant elle aussi hier soir aux audiences publiques boudées par le gouvernement québécois, la fondatrice et directrice du Centre canadien d'architecture (CCA), Mme Phyllis Lambert, a joint sa voix à celle du maire pour dénoncer cette atteinte « au patrimoine, à la vitalité et à l'économie du centre-ville » qui risque « d'affaiblir considérablement l'interaction entre des institutions de recherche et de soins médicaux ».

Pour Mme Lambert, le déménagement de l'Hôtel-Dieu fera perdre aux bâtiments existants « leur authenticité » liée à l'histoire de la métropole. L'exode vers la banlieue d'activités à caractère scientifique entrainera avec lui des populations et affectera plusieurs aspects de la vie urbaine.

Selon Mme Lambert, la décision du ministre s'inscrit dans la philosophie américaine du début des années 50 — le « Urban Renewal » rebaptisé « Urban Removal » — : « une politique qui a bouleversé et chassé les citoyens du centre-ville, brisé la diversité et les interactions indispensables à la qualité de vie en milieu urbain et entraîné la perte tragique du patrimoine bâti et du quartier ».

« Il est inconcevable que dans notre province, dans notre propre ville, la population soit tenue à l'écart d'une décision aussi stratégique que la fermeture de l'Hôtel-Dieu au centre-ville de Montréal », a conclu Mme Lambert en dénonçant le caractère unilatéral et autoritaire de la décision du ministre de la Santé et des Services sociaux.

Directives du juge et délibérations du jury au procès Mohawk

d'après la Presse canadienne

UN JURY de huit hommes et de quatre femmes a commencé, hier, ce que l'on prévoit devoir être de longues délibérations, dans le cas de 34 Mohawks accusés à la suite de la crise d'Oké, en 1990.

Ils sont inculpés d'entrave au travail des policiers, de voies de fait, de participation à une émeute et de possession d'armes à feu dans un dessein dangereux pour la paix publique.

Dès le début de procès, le juge Louis Tannenbaum a acquitté cinq autres autochtones, dont la militante Kahn-Tineta Horn, à cause du manque de preuve.

Le président du tribunal a de plus dirigé les jurés, hier, à acquiescer Joe Deom de deux accusations de voies de fait, parce que les présumées victimes — des policiers — ont déclaré au procès ne pas avoir été agressés.

Le juge Tannenbaum a de plus dirigé les jurés à des verdicts d'acquiescement pour possession d'armes à feu dans le cas de Harold Oakes et Robert Skidders, à cause du manque de preuve.

Au début de ses directives en droit, le juge a demandé au jury d'ignorer les remarques « intimidantes » contenues dans la plaidoirie de l'avocat de la couronne, Me Jean-Pierre Boyer.

Me Boyer avait affirmé qu'un verdict d'acquiescement ferait savoir au monde entier que le Canada tolère les conflits armés pour régler les différends.

« Cela est inacceptable et équivaut à de l'intimidation, a souligné le juge Tannenbaum aux jurés. Vous devez effacer ces remarques de votre esprit. Il a ajouté : C'est votre droit absolu de prononcer quelque verdict que ce soit ».

À l'extérieur du tribunal, Me Boyer a fait savoir qu'il ne retirait nullement les propos qu'il a tenus. « Je ne crois pas avoir intimidé le jury, a-t-il noté. J'étais calme et je n'avais pas de marteau dans la main ».

Dans sa plaidoirie, la semaine dernière, l'avocat de la défense, Me Richard Corriveau, a fait valoir que les Mohawks ne sont pas des criminels. Ils ne faisaient que défendre leurs terres, a-t-il plaidé.

Un policier de la Sûreté du Québec, le caporal Marcel Lemay, a été abattu au cours de la crise d'Oké, qui a duré 78 jours et qui a nécessité l'intervention des militaires.

Québec tient à son Centre des congrès dans le complexe «G» du gouvernement

Danny Vear

TENANT mordicus à son projet initial de Centre des congrès construit à même le basilaire du complexe « G », la ville de Québec a présenté une contre-proposition au gouvernement du Québec. Elle s'engage à fournir les terrains ou les bâtiments qui permettront de relocaliser les fonctionnaires que son nouveau Centre des congrès, une fois complété, délogerait de la Colline parlementaire.

De cette façon, la ville réussirait à combler une partie des quelque 30 millions \$ que réclame le gouvernement du Québec en guise de compensation pour les coûts entraînés par la cession des actifs et le déménagement des fonctionnaires provinciaux du complexe « G », a appris LE DEVOIR de diverses sources.

Pour répondre aux exigences du gouvernement du Québec, la ville serait même prête à construire un bâtiment de 100 000 à 200 000 pieds carrés, qui coûterait quelque 20 millions \$. « Ça permettrait de déménager les fonctionnaires à peu de

frais », a noté hier un haut fonctionnaire près des négociations. Selon ce dernier, le site controversé de la « Grande Place » serait envisagé pour la construction de ce bâtiment.

La contre-proposition aurait reçu un accueil favorable de la part du ministre responsable du dossier, Marc-Yvan Côté, a indiqué ce haut fonctionnaire, qui a requis l'anonymat. « Nous regardons attentivement tout ce que la ville soumet dans ce dossier », a pour sa part relevé, laconique, Bertrand Tourigny, directeur de cabinet du ministre Côté.

L'architecte Pierre Thibault, qui a lui-même présenté un projet de Centre des congrès, demeure sceptique face à la solution envisagée. « Le gouvernement libéral laisse miroiter une solution miracle à M. L'Allier », a-t-il noté. Pour lui, les dés ne sont pas encore jetés : la décision reste à prendre.

Avec sa contre-proposition, la ville répond ainsi à la proposition que le gouvernement du Québec rendait publique le 7 avril dernier. À cette date, après plusieurs mois d'attente, le ministre responsable de la région de Québec, Marc-Yvan Côté, avait an-

noncé que son gouvernement investirait près des deux tiers des 81 millions que devrait coûter le nouveau Centre des congrès. Selon ladite proposition, le maire de Québec, Jean-Paul L'Allier, devait choisir le site où le Centre sera construit.

Or, c'est là où le bât blesse. Lente à rendre sa décision, la ville de Québec n'a jamais caché qu'elle privilégiait son projet de Centre des congrès dans le basilaire du complexe « G ». Toutefois, l'un après l'autre, les promoteurs ont présenté in extremis de nouveaux projets sur de nouveaux sites.

Le géant immobilier Trizec a suggéré un bâtiment construit derrière sa propriété, l'hôtel Hilton. L'architecte Pierre Thibault a proposé un bâtiment qui occuperait, devant le complexe « G », la partie surélevée du boulevard Saint-Cyrille. Une proposition fantôme est même venue s'ajouter récemment : un Centre des congrès construit sur la côte d'Abraham, dans les locaux d'un ancien centre communautaire. « Une proposition tout à fait farfelue », a noté hier Richard Lacasse, attaché de presse du maire L'Allier. À l'Hôtel de

ville de Québec, on en a visiblement soupé de « ces petits promoteurs qui arrivent l'un après l'autre avec leurs petits projets ».

Le projet Trizec aurait été mis de côté parce qu'il ne permettait pas notamment de passer à la phase deux du projet, un agrandissement éventuel du nouveau Centre des congrès. Quant au projet Thibault, il ne réglait en rien le problème d'aménagement causé par le boulevard Saint-Cyrille.

Mais la décision réelle tarde toujours. Le maire de Québec se refuse à tout commentaire sur l'état des négociations, a indiqué son porte-parole. « C'est un dossier complexe. Le nouveau Centre se trouve au cœur de l'aménagement de la capitale. On souhaite qu'une décision soit prise le plus rapidement possible. Sans improvisation ». Classée troisième au palmarès des organisateurs de congrès au Canada, Québec offre, avec son Centre actuel, une capacité d'accueil qui la place au onzième rang des Centres de congrès au Canada. Un nouveau Centre est primordial à la relance de Québec, a souligné M. Lacasse.

Les autochtones attendront sans manifester la fin des rencontres entre premiers ministres

Huguette Young

de la Presse canadienne

OTTAWA — Tenus à l'écart de la rencontre d'hier entre le premier ministre Brian Mulroney et les premiers ministres du Canada anglais, les autochtones ne seront pas invités non plus à la réunion de vendredi des premiers ministres à Toronto.

L'Assemblée des Premières Nations a toutefois renoncé à sa menace d'organiser de vastes manifestations pour protester contre l'absence des représentants autochtones au déjeuner des premiers ministres, hier.

Le chef national Ovide Mercredi a fait cette mise au point hier après avoir reçu l'assurance des premiers ministres que les sujets qui tiennent à cœur aux autochtones ne seraient pas discutés en leur absence au cours de la rencontre d'hier ou d'autres réunions ultérieures.

M. Mercredi a indiqué qu'il voulait ainsi donner toutes les chances au processus multilatéral de fonctionner dans l'espoir d'en arriver à un consensus sur la question constitutionnelle.

« Le processus multilatéral n'est

pas rendu à terme, a-t-il souligné aux journalistes. Il contient les éléments les plus prometteurs pour en arriver à un compromis national qui soit honorable, juste, global et durable ».

M. Mercredi a également déclaré que ce recul visait à encourager un débloqué sur la réforme du Sénat.

Au cours du week-end, M. Mercredi avait menacé d'organiser des ralliements et des manifestations monstres si les autochtones étaient exclus du déjeuner privé des premiers ministres. Or, après avoir rencontré le premier ministre Brian Mulroney dimanche, il s'est ravisi.

Au cours d'une rencontre privée avec les quatre organismes nationaux autochtones, le premier ministre Brian Mulroney a alors fait clairement savoir que les revendications autochtones sur l'autonomie gouvernementale pourraient ne pas trouver de réponse s'il n'y avait pas d'entente sur la réforme du Sénat. Le premier ministre avait également donné l'assurance que le gouvernement fédéral n'avait aucunement cédé aux pressions de certaines provinces qui désiraient assouplir l'entente négociée sur les revendications autochtones.

M. Mercredi s'est laissé convain-

cre, préférant conserver les gros mots et les grands moyens pour une autre occasion.

Hier, il a indiqué que bon nombre de premiers ministres, dont MM. Bob Rae, Mike Harcourt, Frank McKenna et Gary Filmon s'étaient engagés à ne pas aborder la question autochtone en l'absence des principaux intéressés, les autochtones.

M. Mercredi a lancé un appel au compromis, en signalant la contribution exemplaire des autochtones.

« Le moment est venu pour que les gouvernements fassent preuve de ce même esprit de compromis et de générosité au nom de l'unité nationale », a-t-il signalé dans une lettre remise aux premiers ministres lue à haute voix.

M. Mercredi conclut cette lettre en disant que les autochtones ne pourront pas faire d'autres concessions sans subir une profonde humiliation, ce qu'ils refuseront de faire.

Une coalition de groupes de femmes a également défilé devant la résidence officielle du premier ministre hier pour protester contre le fait que la voix des femmes n'était pas représentée au cours du déjeuner d'hier.



Le grand chef Ovide Mercredi se refroidit.

Guy Bertrand n'a pas été la source de Lester dans l'affaire Morin

André Bellemare

de la Presse canadienne

QUÉBEC — L'avocat Guy Bertrand n'a pas été la source du journaliste Normand Lester qui a dévoilé, le 7 mai dernier, que l'ancien ministre péquiste Claude Morin avait eu des contacts en retour de sommes d'argent avec le Service canadien des renseignements secrets (SCRS) de la GRC.

C'est le reporter de Radio-Canada lui-même qui l'a affirmé hier devant le comité de discipline du Barreau chargé d'examiner la conduite de Me Bertrand dans le dévoilement de l'affaire Morin.

L'ex-agent des services secrets Michel Papineau et l'ancien policier John Tardif ont prétendu que le journaliste du reporter avait son point de départ dans le bureau de Me Bertrand.

Par ailleurs, M. Papineau a brusquement mis fin à son témoignage hier après-midi, jugeant qu'il n'avait plus rien à dire et réclamant le statut d'intervenant au lieu de simple témoin.

Il a quitté les lieux, préférant aller à la pêche, en laissant tout le monde médusé. Me Bertrand a expliqué qu'un mandat d'amener serait émis contre lui et que même une accusation d'outrage au tribunal pourrait être portée contre M. Papineau.

Avant d'entendre le témoignage du journaliste Lester, l'avocat de M. Lester, Me John McLaren, a prévenu les membres du comité que son client « est prêt à confirmer que Me Bertrand n'est pas la source d'infor-

mation, mais qu'il s'objectera si Me Bertrand cherche à connaître l'identité de la personne qui a informé M. Lester ».

Aux questions de l'avocat Bertrand, M. Lester a répété que ses sources dans l'affaire Morin étaient de deux ordres, des anciens membres du SCRS et des personnes de l'entourage de l'ex-premier ministre René Lévesque.

« Est-ce que Me Guy Bertrand faisait partie de l'entourage de M. Lévesque ? », a demandé l'avocat québécois.

« Non et tout le monde du milieu savait aussi que MM. Bertrand et Lévesque étaient à couteaux tirés », a répondu le journaliste.

Le président du comité de discipline, Me Guy Lafrance, est intervenu pour demander : « Est-ce que, oui ou non, Me Bertrand a été votre informateur ? ».

« Je ne pense pas devoir répondre de cette manière, mais je vous réponde que mes deux sources d'information étaient d'anciens membres du SCRS et des gens de l'entourage de M. Lévesque », a dit encore M. Lester qui est demeuré d'une extrême prudence pendant son témoignage d'une trentaine de minutes.

« C'est clair comme réponse », a dit Me Lafrance en mettant fin à cette partie de l'interrogatoire.

Normand Lester a expliqué qu'il voyait Me Bertrand pour la première fois et qu'il lui avait parlé deux fois dans sa vie « et tout au plus deux minutes ».

Plus tôt, l'éditeur Alain Stanké et le journaliste de TVA Patrick Marinucci ont répondu aux questions de

Me Bertrand. M. Stanké a affirmé qu'il n'avait pas été menacé ou intimidé par Me Bertrand pour empêcher la parution du livre « Québecgate » de MM. Papineau et John Tardif, comme ceux-ci l'ont laissé entendre.

Avant de juger qu'il en avait assez de cette procédure, M. Papineau a rendu un témoignage plus ou moins cohérent sur les raisons qui l'avaient incité à relier l'avocat Bertrand à l'affaire Morin. Il a voulu déposer des coupures de presse pour tenter de démontrer que « l'attitude générale » de Me Bertrand dans différents dossiers le renforçait dans sa conviction que l'avocat a informé Lester.

Le président du comité de discipline, Me Guy Lafrance, a refusé le dépôt de ces documents en les qualifiant de non pertinents à la cause. Ces coupures de presse rappelaient des déclarations de l'avocat lors de sa candidature à la direction du Parti québécois en 1985, aux élections provinciales de septembre 1989 et pendant la crise amérindienne en 1990.

Les affirmations de M. Papineau ont eu l'heur de déplaire à l'avocat Bertrand qui souvent avait peine à contenir sa colère. Me Lafrance a dû lui demander à quelques reprises de se calmer.

À l'ajournement de l'audience, sur l'heure du midi, M. Papineau a reproché au comité de discipline du Barreau « de jouer à l'autruche et de refuser des documents pertinents à la conduite de Me Bertrand prise dans un contexte global ». L'enquête se poursuivra lundi prochain.

Elizabeth II arrive

OTTAWA (PC) — La reine Elizabeth II arrivera en terrain connu lorsque le Concorde à bord duquel elle voyageoche touchera le sol canadien, aujourd'hui, en plein débat constitutionnel.

Mais bien qu'un bref arrêt au Québec soit au programme de la reine, son séjour de 47 heures passera vraisemblablement inaperçu et aura peu d'impact sur le débat sur l'unité.

Même les indépendantistes québécois, qui se sont longtemps opposés aux visites de la famille royale, n'ont prévu qu'une manifestation symbolique, plus dirigée contre l'impasse constitutionnelle et les dépenses provoquées par les célébrations du 125^e anniversaire du Canada.

Quelque 100 personnes doivent brandir des pancartes dans le calme lorsque la reine fera une apparition d'une durée de 70 minutes au Musée de la civilisation de Hull.

« Nous voulions seulement une petite manifestation, a expliqué Benoît Campeau, président de l'aile jeunesse du Parti québécois dans l'Outaouais. Ce n'est pas comme en 1990 ».

Il y a deux ans, Elizabeth II était venue au Canada alors que l'accord du lac Meech venait à peine de mourir, deux jours auparavant. Les responsables municipaux de Hull

avaient alors boycotté son passage affirmant qu'elle n'était pas la bienvenue dans la municipalité.

La monarchie s'était tout même rendue à Hull, où elle devait visiter un hôpital pour enfants, et elle avait été accueillie par des manifestants agitant des drapeaux québécois.

La reine a effectué plusieurs arrêts de courte durée dans la province québécoise depuis 1964, alors qu'elle s'était rendue à Québec. À cette occasion, une marche de plusieurs centaines de manifestants avait tourné à l'émeute et 36 personnes avaient été arrêtées.

Elizabeth II et les autres membres de la famille royale n'ont toutefois jamais hésité à encourager les Canadiens à résoudre leurs problèmes.

La reine doit prononcer un discours sur la Colline parlementaire, demain à l'occasion de la fête du Canada, mais on ne sait pas si elle en profitera pour lancer un autre message en faveur de l'unité canadienne.

Elle doit également s'entretenir et privé avec le premier ministre Brian Mulroney.

Le séjour officiel de la souveraine commence aujourd'hui à midi, heure prévue de son arrivée, et se termine jeudi à 11 h, alors qu'elle doit retourner à Londres.

À Barcelone en passant par la cour

TORONTO (PC) — L'Association olympique canadienne a encore un sérieux problème sur les bras à l'aube des Jeux de Barcelone.

Deux plongeurs, Billy Hayes, de Mississauga (Ont.), et Anne Montminy, de Pointe-Claire, ont eu gain de cause en Cour supérieure du Québec, hier. Leur recours visait à faire reporter la conférence de presse destinée à rendre publics les noms des 309 athlètes canadiens invités à participer aux prochains Jeux.

Les deux athlètes estiment qu'ils méritent de participer aux Olympiques.

La décision de la Cour est cependant parvenue trop tard au centre de l'AOC et la conférence de presse a eu lieu comme prévu.

« Nous n'entendons aucunement défier la loi, a déclaré un porte-parole de l'AOC Frank Ratcliffe. Nous allons consulter nos avocats et suivre leurs recommandations à la lettre. » Anne et Montminy — médaillés d'argent sur tremplin de 10 mètres aux épreuves de qualification à Winnipeg le mois dernier — faisaient partie des six plongeurs en lice pour un poste au sein de l'équipe.

Qui reçoit quoi d'Ottawa, de Mount Carmel à Yellowknife

d'après la Presse canadienne

OTTAWA — Pour 5 \$ gagnés en 1990, les Canadiens ont reçu 1 \$ sous la forme de paiements de transfert, qui incluent les bénéficiaires tels l'assurance-chômage, le bien-être social et les régimes de retraite, a fait savoir hier Statistique Canada.

Mais la dépendance économique des Canadiens vis-à-vis du gouvernement varie grandement à travers le pays.

Les résidents de Mount Carmel, à Terre-Neuve, ont reçu de l'État 68 \$ par 100 \$ gagnés, plus que dans toute autre ville du pays, selon Statistique Canada, qui est parvenu à ces résultats à partir des rapports d'impôts.

Pour sa part, c'est Yellowknife,

dans les Territoires du Nord-Ouest, qui s'est le moins fiée au gouvernement alors que ses résidents ont obtenu 4 \$ de paiements de transfert par 100 \$ de revenus.

En moyenne, en 1990, les Canadiens ont bénéficié de 20,40 \$ sous la forme de paiements de transfert d'Ottawa par 100 \$ de revenus.

Les paiements de transfert comprennent les sommes que les gens obtiennent de l'État, comme l'assurance-chômage, les allocations familiales, les crédits sur la taxe de vente fédérale, les crédits sur la TPS, les crédits pour la garde d'un ou de plusieurs enfants, les versements de revenu garanti aux personnes âgées, les régimes de retraite du Ca-

nada et du Québec, les paiements relatifs aux accidents de travail et le bien-être social.

Certains de ces paiements, comme l'assurance-chômage et les régimes de retraite du Canada et du Québec, proviennent de sommes auparavant réclamées aux Canadiens. En principe, ces programmes sont donc autosuffisants.

D'autres bénéficiaires prennent la forme de programmes sociaux qui ne sont pas directement liés aux sommes versées par les contribuables.

À travers le Canada, Terre-Neuve est la province qui s'est le plus fiée aux paiements de transfert, principalement en raison d'une grande dépendance de sa population vis-à-vis

de l'assurance-chômage. Les résidents de la province ont obtenu 36,90 \$ par 100 \$ gagnés.

Les Territoires du Nord-Ouest ont été les moins dépendants, ses résidents n'obtenant que 9,10 \$ par 100 \$ gagnés.

Au chapitre des importantes agglomérations urbaines, le plus grand nombre de chèques est allé à Victoria, principalement en raison des nombreuses personnes à la retraite qui y vivent. En moyenne, les citoyens ont reçu 30,20 \$ en paiements de transfert par 100 \$ gagnés.

Calgary est la ville qui a le moins dépendu de l'État. En moyenne, ses habitants ont obtenu 12,60 \$ par 100 \$ de revenus.

Ne passez pas tout droit!
Pour économiser, remplissez votre questionnaire ÉCOKILO.
Il est encore temps!

ÉCOKILO 333-KILO

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Le président

Les cérémonies qui devaient marquer dimanche prochain le 30^e anniversaire de l'indépendance, dont Mohamed Boudiaf a été l'un des artisans, ont été annulées. Radio et télévision d'État ont bouleversé leurs programmes pour diffuser des versets du Coran et de la musique classique.

Mohamed Boudiaf était l'un des neuf chefs historiques qui avaient lancé la lutte armée contre la France à la Toussaint 1954, aux côtés notamment d'Ahmed Ben Bella, qui a déclaré voir dans son assassinat une « acte criminel contre l'un des symboles de la révolution algérienne ».

Entré en dissidence contre Ben Bella, le premier président de l'Algérie indépendante, il avait été contraint à l'exil et condamné à mort par contumace en 1964. Il avait vécu 28 ans hors d'Algérie, principalement au Maroc, où il dirigeait une modeste briqueterie à Kenitra, au nord de Rabat, avant d'être appelé au pouvoir en janvier dernier.

L'Algérie est alors en crise. Le premier tour des élections législatives laisse entrevoir un raz de marée des extrémistes du Front islamique de salut (FIS). Le président Chadli Bendjedid, qui est prêt à laisser se poursuivre le processus électoral, est contraint à la démission.

Les élections sont annulées. Le HCE est mis en place et Mohamed Boudiaf, non compromis avec les régimes qui se sont succédés depuis 1962, est appelé à le diriger.

L'état d'urgence est instauré le 9 février et le FIS interdit le mois suivant, mais ses éléments les plus extrémistes poursuivent leur lutte par une campagne d'attentats. Depuis mars, au moins 70 membres des forces de sécurité ont été tués.

Hier, quelques jours avant le procès prévu des dirigeants du FIS incarcérés depuis un an, Mohamed Boudiaf avait tendu la main à tous les Algériens, sauf « ceux qui ont tué nos jeunes gens et que l'État traitera avec la plus grande sévérité ».

Leur procès, qui s'est ouvert samedi, a été ajourné le même jour et reporté au 12 juillet. Les islamistes avaient annoncé une explosion dans le pays si le pouvoir ne profitait pas de l'occasion pour chercher une réconciliation.

Il y a 24 heures seulement, le ministre de la Défense, le général Khalid Nezzar, considéré comme l'homme fort du régime actuel, avait déclaré une « guerre implacable » aux extrémistes islamistes, dont 26 ont été condamnés à mort depuis quatre mois.

L'assassinat de Mohamed Boudiaf ajoute à l'incertitude politique qui prévalait en Algérie depuis six mois.

◆ Une orientation

question, tant ce débat suscitait la surchauffe dans leurs troupes. Ils ont voté en leur âme et conscience.

D'autres, par contre, sont parvenus à se soulager d'avoir vu les « droits historiques des anglophones » et les « droits nationaux des autochtones » réaffirmés dans les engagements pris par la CEQ.

Jan Langelier, présidente élue de l'Association provinciale des enseignantes et enseignants, forte de 3300 membres, qui est associée à la CEQ seulement lors des négociations, s'est réjouie que les délégués entérinent cette notion de droits historiques. « Pour nos membres, la position sur la souveraineté est claire », c'est non. Nous voulons un Canada uni. Mais j'ai été rassurée de voir cette partie de la proposition votée et les amendements pour rejeter la notion de droits historiques battus par la majorité », a indiqué hier Mme Langelier.

Mais il n'y a pas que les anglophones qui ont maille à partir avec la proposition souverainiste de la CEQ. Un bloc de 11 syndicats enseignants, surnommé le « Groupe des onze », a carrément proposé qu'on biffe de la mission de la centrale la promotion de l'accèsion à l'indépendance.

Cette opposition origine cette fois non pas de raisons idéologiques, mais de l'impatience de syndiqués, excédés par la trop grande activité politique déployée par la centrale.

« Il y a deux ans déjà, la centrale s'occupait de toute sorte de dossiers politiques alors que les négociations piétinaient. Plusieurs font encore cette remise en question. Est-ce vraiment à la CEQ d'être l'organisateur ou le véhicule d'un mouvement

en faveur de la souveraineté ? », a soulevé hier M. Marc-André Gagnon, du Syndicat de l'enseignement du Saguenay.

Selon ce dernier, plusieurs membres auraient souhaité que les délégués votent un « recentrage » des activités de la CEQ vers les conditions de travail de ses syndiqués.

Malgré toutes ces dissidences, la présidente de la CEQ, Mme Lorraine Pagé, a soutenu avec verve hier qu'il était du rôle d'une importante centrale comme la CEQ de formuler clairement dans quel genre de société elle souhaite évoluer. Quant à la politisation de plus en plus grande de la CEQ, Mme Pagé affirme que la politique n'appartient pas aux seuls hommes et femmes politiques.

« Tous les groupes ont investi le champ du politique et nous ne pouvons nous marginaliser en ne le faisant pas. Tout le monde s'étonne que Lorraine Pagé parle de souveraineté, mais personne ne s'inquiète du fait que le Conseil du patronat passe son temps à se prononcer sur la Constitution », a-t-elle rétorqué hier.

◆ La CEQ

de la CEQ qui devrait aujourd'hui être réélue sans opposition pour un troisième mandat.

L'importance de ce projet souverainiste, a insisté Mme Pagé, est rendue d'autant plus nécessaire pour la CEQ, compte tenu de l'impasse politique, sociale et économique à laquelle est maintenant acculé le Québec.

Cette orientation ne signifie pas pour autant que la CEQ se mettra à la remorque d'un parti plutôt qu'un autre, a-t-elle précisé. La déclaration adoptée hier précise d'ailleurs clairement que la CEQ se devra de préserver « son indépendance face à l'État et aux partis politiques ». Des alliances conjoncturelles pourront survenir, a dit Mme Pagé, mais pas question que la CEQ se « mette en toute reddition derrière un parti politique ».

Bien que dotée d'une étiquette souverainiste, la CEQ reconnaît par ailleurs dans sa déclaration que l'auto-détermination du peuple québécois devra se réaliser dans le respect « des droits historiques de la communauté anglophone et des droits nationaux des peuples autochtones ». Ce bémol, que certains membres ont tenté de rejeter, a d'ailleurs donné lieu à de longs débats chez les délégués avant de recevoir le feu vert de la majorité.

La déclaration met aussi au premier rang des orientations de la CEQ la valorisation du travail de ses membres, l'élimination du sexisme et de toute forme de violence, le plein emploi, l'égalité et l'équité salariale, la gratuité des services publics d'éducation et de santé, la répartition équitable de la richesse, la démocratisation de la société et la solidarité internationale.

À ce titre, la CEQ aura elle-même du travail à faire pour atteindre ces objectifs puisque une étude dévoilée hier démontre que les femmes sont toujours sous-représentées au sein de ses propres instances syndicales. S'il y a eu de nets progrès depuis 1984, reste que les femmes, comptant pour 66 % du membership de la CEQ, ne sont représentées qu'à 48 % au Congrès, à 38 % au Conseil général et à 71 % au Bureau national. La CEQ entend se relever les manches et fixer des objectifs précis pour redresser cette situation, a précisé hier Mme Pagé.

Par ailleurs, les délégués ont aussi mis un terme à un autre débat épineux hier. Un débat portant sur une nouvelle répartition de la cotisation des membres entre les fédérations et la centrale, proposé par le Conseil général de la CEQ au terme d'une étude d'un an et demi sur la réforme des structures de la centrale.

Ce débat a ouvert la voie à une bataille rangée entre les tenants de la décentralisation et les partisans d'une centrale « forte et unie ».

L'Alliance des professeurs de Montréal et plusieurs syndicats d'enseignants dissidents, surnommés le « Groupe des onze », ont vu dans les brancards pour modifier cette formule dans l'espoir qu'une plus grande part des cotisations soit redistribuée à leurs fédérations. S'estimant bafoués malgré leur grand nombre, et de plus en plus étrangers à l'intérieur de la CEQ, certains enseignants ont même menacé de remettre en question leur affiliation à la centrale à défaut d'obtenir plus de ressources.

Face à cette grogne, la présidente Lorraine Pagé a accusé les enseignants dissidents de vouloir faire « une vente de garage » de la CEQ en mimisant les ressources de cette dernière. Selon Mme Pagé, la CEQ ne pourrait continuer à défendre les objectifs qu'elle s'est donnés en laissant autant de ressources aux mains des fédérations.

Finallement, la majorité a eu raison de ces opposants en endossant une formule de redistribution moins radicale, provoquant toutefois une vague de dissidences. Selon un des membres de ce « Groupe des onze », qui représente environ 12 000 enseignants, ce revers n'entraînera pas nécessairement des désaffiliations en bloc.

« On est le seul groupe (les enseignants) qui met plus d'argent dans la centrale que ce que nous aurions en étant indépendants. On est d'accord pour partager, mais jusqu'où ça ira ? On est quand même venu pour travailler ensemble à ce congrès. Pour l'instant, je crois qu'il y aura des départs, mais les syndicats dissidents resteront vigilants », a indiqué hier M. Marc-André Gagnon, membre de l'un de ces syndicats.

La CEQ compte 116 000 membres, dont environ 70 % sont des enseignants et la balance provient des secteurs de la santé et des services sociaux, de la culture, des loisirs et des communications.

Le 33^e Congrès de la CEQ, qui se tient depuis vendredi à Montréal, se terminera aujourd'hui. La prochaine rencontre au sommet est prévue pour 1994, alors que sera débattue la pertinence de doter la CEQ d'un nouveau nom pour mieux refléter la composition de son membership.

◆ La rencontre

tiens consacrés essentiellement au débat entourant la Chambre haute. En fait, Brian Mulroney avait tellement peu de faits nouveaux à communiquer au terme du déjeuner de plus de trois heures que moins de dix minutes après le début de sa conférence de presse, les questions ont commencé à dévier de la Constitution aux événements plus brûlants qui se déroulent en Yougoslavie.

« tout événement, vendredi, le premier ministre fédéral sera déjà en route pour l'Europe et le Sommet des pays industrialisés. C'est donc en présence du ministre Joe Clark que les premiers ministres provinciaux vont tenter une nouvelle fois de concilier deux ingrédients jusqu'à présent incompatibles : celui de l'égalité des provinces auquel tiennent mordicus quatre d'entre elles et celui des poids démographiques radicalement différents des diverses régions du pays qui inspire les autres provinces à réclamer un Sénat dont la composition respecte ces réalités.

Hier, le déjeuner privé des premiers ministres n'a pas produit, convenient tous ses participants, de mouvement significatif dans un sens ou dans l'autre. « Il y a un consensus pour tenter de trouver une solution, mais pas de consensus sur cette solution », résume ainsi le premier ministre albertain Don Getty.

Mais plusieurs premiers ministres, y compris Brian Mulroney, affirmaient y avoir détecté la volonté de s'entendre. Ainsi, le lieutenant québécois du premier ministre, Benoît Bouchard, parlait-il, à la sortie, « d'une volonté absolue de ne pas constater un échec », volonté, a-t-il expliqué, dont témoigne la décision des premiers ministres de se revoir dans à peine trois jours.

Selon le premier ministre de la Colombie-Britannique, Michael Harcourt, il serait cependant « irréaliste » de s'attendre à ce qu'une éventuelle solution au problème du Sénat, si solution il y a, satisfasse tout le monde. À la place, Ottawa et les provinces seront à la recherche vendredi d'une entente à sept, soit le minimum requis pour amender la Constitution canadienne.

En attendant, Ottawa maintient son plan de saisir le Parlement fédéral d'un projet constitutionnel canadien, quitte à ce qu'il soit son cru seulement, dès la mi-juillet. Et hier, des premiers ministres provinciaux ont commencé à signaler qu'à défaut d'une entente liant le reste du Canada, Robert Bourassa aurait intérêt à se satisfaire des bonnes intentions fédérales.

À témoin le premier ministre de l'Ontario, Bob Rae, qui sa propre capacité de même que celle de ses collègues à s'entendre n'ont pas empêché de faire une longue sortie sur l'inutilité de sonder les Québécois sur « un vague projet de souveraineté-association ». « Il serait sans signification d'obtenir un tel mandat », affirme-t-il. Et l'Ontario a également laissé entendre publiquement pour la première fois hier qu'il pourrait être du nombre des provinces qui se rallieraient, pour y donner plus de poids, à une proposition unilatérale d'Ottawa. « Si nous ne réussissons pas à aboutir, le gouvernement fédéral a le droit de présenter une résolution au Parlement et je crois qu'un certain nombre de provinces s'y rallieraient d'emblée », prédit Bob Rae.

Mais dans ce dernier scénario, le gouvernement fédéral, a confirmé de son côté le premier ministre, ne peut pas garantir que le rétablissement d'un veto pour le Québec fera automatiquement partie des propositions qu'il soumettra au Parlement. « Je ne peux pas vous dire aujourd'hui ce qu'il y aura là-dedans, répond plutôt Brian Mulroney quand on l'interroge précisément sur l'inclusion d'un veto dans des offres canadiennes. On verra. » Selon des sources fédérales, Ottawa aurait d'ailleurs entrepris de sonder auprès du gouvernement Bourassa le terrain d'une proposition qui ne comporterait pas de veto.

L'hypothèse d'une résolution au Parlement constitue une des solu-

tions de rechange évoquées au cours du déjeuner d'hier. Celle d'un référendum fédéral sur la Constitution a également été évoquée, rapporte le premier ministre. Mais sans qu'il se dégage de consensus pour ou contre, résume un autre participant.

Hier, les discussions des premiers ministres ont porté essentiellement sur la question du Sénat. Mais si un déblocage devait survenir vendredi, les négociations multilatérales entre Ottawa, les ministres des provinces et les chefs autochtones reprendraient lundi à Ottawa pour tenter de résoudre les autres dossiers, dont celui des autochtones et celui de l'union économique, qui sont toujours en souffrance.

◆ Immigration

rant connaître les français. Rappelons que le ministère s'est fixé un objectif de 40 % d'immigration francophone d'ici 1996.

Trente-neuf pour cent de ces nouveaux arrivants déclarent ne connaître ni le français ni l'anglais, et 23 % déclarent ne connaître que l'anglais.

L'Asie demeure le principal continent de provenance de l'immigration puisque 50 % des immigrants proviennent des pays de cette région du globe. On trouve ensuite 24 % des nouveaux arrivants provenant de toutes les Amériques, 14 % de l'Europe et 12 % de l'Afrique.

À eux seuls cinq pays ont fourni le tiers des immigrants en 1990 : le Liban (14 % du total des nouveaux arrivants), ainsi que la Chine, Haïti, Salvador et la France (5 % chacun).

La plupart de ces immigrants (45 % du total) sont des « indépendants » (retraités, travailleurs autonomes, entrepreneurs, investisseurs, parents aidés) alors que 30 % sont des réfugiés et 25 % se situent dans la catégorie de la famille.

Les travailleurs, qu'on retrouve dans toutes les catégories, représentent 60 % du nombre total des immigrants. Les hommes sont majoritaires (54 %), et la moitié de ces immigrants se situent dans la catégorie d'âge des 25-44 ans.

Comme on le sait, ces immigrants s'installent à Montréal dans une proportion écrasante, 91 % en 1991, contre 3 % à Québec, 2 % dans l'Outaouais et 4 % pour toutes les autres régions du Québec. La régionalisation de l'immigration fait partie du plan d'action du ministère lancé l'année dernière et obsède plusieurs fonctionnaires, mais tout le monde convient que pour régionaliser adéquatement il faut prévoir une capacité d'insertion économique adéquate dans chaque région (en d'autres termes, ça prend du travail), ce qui est loin d'être le cas actuellement.

Ces nouveaux arrivants vont-ils tous rester au Québec ? Le ministère ne compile pas de données sur les intentions des nouveaux arrivants, mais on peut tenir compte des chiffres suivants : lors du recensement de 1986, on a interrogé les nouveaux arrivants depuis les quatre années précédentes et on a pu mesurer que le taux de présence s'élevait à 77 %, c'est-à-dire que plus des trois quarts des immigrants demeuraient effectivement au Québec après quatre ans.

On peut prévoir un nombre similaire d'immigrants en 1992, ne serait-ce que parce que Québec veut accueillir au moins 40 000 nouveaux arrivants et parce qu'il reste plusieurs milliers de demandeurs de refuge arrivés en 1989-1990 qui n'ont pas encore été officiellement reconnus comme tels.

◆ La Cour

une salle de tribunal pleine à craquer.

L'examen de la législation de l'État de Pennsylvanie a donné lieu à plus de 100 pages d'avis. Sandra Day O'Connor, seule femme à siéger à la Cour suprême, s'est prononcée en faveur du rejet d'une clause de l'arrêt de 1973, qui autorise l'IVG sans condition pendant le premier trimestre de grossesse, mais a voté pour le maintien du droit à l'avortement.

Les quatre membres les plus conservateurs de la Cour, le président William Rehnquist en tête, ont pour leur part indiqué qu'ils auraient souhaité annuler purement et simplement l'arrêt de 1973.

Il s'agit de la deuxième fois en trois ans que la Cour suprême autorise des restrictions à l'interdiction volontaire de grossesse. Ce nouvel arrêt aura de profondes répercussions aux États-Unis, où, selon des estimations du gouvernement, sont pratiqués environ 1,5 million d'avortements chaque année. Un tiers des IVG concerne des adolescentes.

L'avortement est un des sujets les plus controversés aux États-Unis. Le président George Bush s'est dit opposé à l'interruption de grossesse sauf en cas de viol, d'inceste ou lorsque la vie de la mère est en danger. Ses adversaires, le démocrate Bill Clinton et le milliardaire texan Ross Perot, se sont prononcés pour leur part pour la liberté de choix.

Selon Kelly Conlon, de la Ligue nationale pour le droit à l'avortement, l'arrêt de la Cour suprême porte un rude coup aux droits des femmes. « Nous devons retrouver aux urnes en novembre ce que nous avons perdu devant la Cour aujourd'hui. Nous nous organisons pour faire adopter le plus tôt possible par le Congrès une loi sur la liberté de choix, qui rétablirait les droits garantis par l'arrêt de 1973 », a-t-elle déclaré.

Benoît Bouchard n'ira pas à Toronto

Maurice Girard

de la Presse canadienne

OTTAWA — Le ministre Benoît Bouchard a indiqué hier à la Presse canadienne qu'il ne participera pas à la réunion des premiers ministres sur la réforme du Sénat, vendredi, et qu'il pourrait bien ne pas assister à la rencontre des ministres des Affaires constitutionnelles, lundi prochain, à Ottawa.

Raison officielle : trop de travail, horaire trop chargé.

« Je ne sais pas. Vous savez, j'ai deux ministères à m'occuper et je ne sais pas si j'arriverai à me libérer pour lundi », a fait observer hier le lieutenant québécois du premier ministre Brian Mulroney au cours d'un bref entretien.

Au début de juin, M. Bouchard, porte-parole des députés conservateurs québécois, avait décidé de son propre chef de boudier la dernière rencontre « multilatérale » des ministres « constitutionnels » par manque d'intérêt. Mais surtout parce qu'il jugeait qu'il avait mieux à faire à son ministère de la Santé et du Bien-être social.

Son geste avait fait jaser sur la Colline parlementaire. Curieusement, il n'avait pas été invité à la première des deux rencontres avec son collègue Joe Clark à la résidence du premier ministre Brian Mulroney. Devant le tollé médiatique que « l'omission » avait provoqué, il a été invité à la dernière seconde.

Le recul de deux semaines lui a

fait voir les choses avec plus de détachement et d'optimisme, même si le problème reste « aussi difficile », dit-il. Hier, au déjeuner de travail des premiers ministres, M. Bouchard a ainsi observé l'absence « de positions irréductibles des dernières rencontres », un nouveau climat.

Devant le temps qui file, poursuit-il, « on semble avoir une perspective plus positive et une conscience plus forte des échéances » référendaires au Québec et, peut-être, dans le reste du pays.

M. Bouchard rappelle que pour le Québec, la réforme du Sénat n'est pas considérée comme une question prioritaire, même si sa transformation en chambre élue avec des sénateurs quasi égaux et aux pouvoirs non négligeables devrait produire un réalignement important du pouvoir politique au pays.

« Pour le Québec, ce n'est pas un élément considéré comme majeur », remarque-t-il en ajoutant qu'il avait cru percevoir « un signe évident de la volonté des neuf premiers ministres » de régler ce problème. Le Québec, croit-il cependant, pourrait « s'accommoder » des trois ou quatre projets de réforme en discussion.

M. Bouchard est heureux de la nouvelle vigueur des leaders politiques du Canada anglais. « Il n'y a plus que deux ou trois semaines. On va voir comment on va progresser d'ici le 15 juillet », conclut-il, content de retourner à ses oignons, le problème plus terre-à-terre de la santé et du bien-être physique des Canadiens...

Ottawa prend des mesures pour protéger la vie privée dans les télécommunications

OTTAWA (PC) — Le gouvernement fédéral a entrepris de protéger la vie privée des Canadiens dans un monde où l'intimité est menacée par la technologie de plus en plus sophistiquée des télécommunications.

Le ministre des Communications Perrin Beatty a rendu public hier, à l'intention de l'industrie des télécommunications, un ensemble de principes provisoires destinés à protéger la vie privée, principes qui, espère-t-il, constitueront l'essentiel d'une politique fédérale sur les télécommunications et la vie privée.

« La vie privée est en voie de devenir chose du passé et les Canadiens s'en inquiètent », a dit M. Beatty, au cours d'une allocution sur le sujet.

« Un malaise sous-jacent de plus en plus répandu nous permet de croire que si on ne doit pas arrêter le progrès de la technologie, on doit par contre se préoccuper sérieusement de cette question de la vie personnelle. »

Voici quelques points qui touchent la vie privée dans le domaine des services de télécommunication :

- la nouvelle technologie facilite la collecte, le stockage, la consultation, le jumelage et la communication de données sur les individus, ce qu'ils achètent et les services qu'ils utilisent;

- l'usage des téléphones cellulaires, dont on peut facilement capter les communications, soulève la crainte de l'écoute électronique;

- les équipements de communication automatisés peuvent vouloir dire des appels de télépublicité effectués par ordinateurs répétés et parfois non désirés.

La décision de M. Beatty de s'attaquer aux risques que présente la

technologie des communications pour la vie privée a été accueillie avec satisfaction par ceux et celles qui se préoccupent des dangers mentionnés et d'autres qui menacent la vie privée.

« Alors que la technologie est de plus en plus complexe et futuriste, le domaine des télécommunications touche de plus en plus à la vie privée », a souligné Mme Rosalie Daly Tod, avocate-conseil de l'Association des consommateurs du Canada.

Selon Mme Ann Goldsmith, chercheuse pour la Commission de la vie privée, l'existence de tels principes devrait mettre toute la question plus en vue.

Ces principes exigeront des compagnies fournissant des services de télécommunications qu'elles songent aux répercussions de leurs services sur la vie privée et qu'elles informent les consommateurs de ces rapports.

Si de nouveaux services réduisent la vie privée actuelle, on doit prendre les moyens pour éliminer cette érosion, à moins qu'il existe un motif excellent pour ne pas agir de la sorte. Et les consommateurs ne devraient pas payer pour ces changements.

Il doit y avoir des limites raisonnables à la collecte, à l'utilisation et à la révélation de toute information personnelle transmise par des réseaux de télécommunication. Et cette information devrait être recueillie et utilisée uniquement avec la permission de l'individu concerné.

Les principes du ministre Beatty prévoient aussi une réévaluation périodique des méthodes existantes pour protéger la vie privée dans les communications.

Le Québec est la seule province à avoir harmonisé son régime de taxes à la consommation à celui du fédéral.

Les biens sont maintenant taxés à 15,56 % et les services le seront à 11,28 %.

30 juin

par la PC et l'AP

1989 : la Banque du Canada met fin au dollar de papier pour le dollar sonnante.

1988 : l'archevêque traditionneliste Marcel Lefebvre défie le pape et consacre quatre évêques, ce qui entraînera leur excommunication.

1981 : les postiers canadiens commencent une grève qui durera 42 jours; l'explosion d'une bombe au parlement iranien fait 74 morts.

1976 : des photographies de Mars, prises par une sonde américaine, montrent que de l'eau a existé autrefois en abondance sur la surface de la planète.

1974 : en tournée nord-américaine, l'étoile de ballet soviétique Mikhail Baryshnikov fait défection à Toronto.

1971 : les cosmonautes soviétiques Dobrovolski, Patsaiev et Volnov meurent au retour du voyage de 24 jours de l'espace, tués par la dépressurisation de leur cabine Soyouz.

1965 : un cessez-le-feu est signé entre l'Inde et le Pakistan.

1964 : fin des opérations militaires de l'ONU au Congo.

1963 : le cardinal Jean-Baptiste Montini est couronné pape sous le nom de Paul VI.

1960 : l'ex-Congo belge accède à l'indépendance, avec Kasavubu comme chef de l'Etat et Patrice Lumumba comme chef de gouvernement.

1958 : le Congrès américain approuve l'entrée de l'Alaska dans l'Union, en tant que 49^e Etat.

LE DEVOIR

Renseignements..... [514] 844-3361

Administration..... [514] 844-3361

Rédaction..... [514] 842-9628

Annonces classées..... [514] 286-1200

Publicité..... [514] 842-9645

numéro sans frais..... 1-800-363-0305

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30

Abonnements

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal..... [514] 844-5738
Extérieur (sans frais)..... 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

Économisez jusqu'à 9\$ par année

en ajoutant des aérateurs à vos robinets.



ÉCOKILO

333-KILO



Les femmes sont toujours peu présentes dans les hautes sphères des entreprises

Robert Dutrisc

CONSEILS D'ADMINISTRATION et hautes directions n'en comptent guère. Plusieurs sociétés, aux plus hauts échelons, s'en passent tout simplement. Bref, les femmes sont peu présentes dans les hautes sphères des sociétés québécoises et ne progressent sur ce plan qu'à pas de tortue.

C'est ce qui ressort d'une compilation effectuée par une équipe de l'UQAM, dirigée par le professeur de comptabilité Léo-Paul Lauzon, qui s'est penchée sur les rapports annuels de 1990 de 676 entreprises canadiennes dont 257 québécoises, reprenant un exercice fait en 1985 et 1986.

« Le secteur privé est lent à réagir aux changements. Il se comporte en dinosaure », a estimé, hier, M. Lauzon, qui commentait en conférence de presse les résultats de cette recherche simple et empirique « sur la place faite aux femmes dans les conseils d'administration et les hautes directions des entreprises au pays. Ainsi, au Canada, 4,7 % des administrateurs des sociétés recensées

sont des femmes et elles ne comptent que 6,7 % de la haute direction. Au Québec, la situation est un peu plus reluisante pour les femmes qui comptent pour 5,1 % des administrateurs de sociétés et 7,3 % des membres de la haute direction. En nombre absolu, 671 Canadiennes participent aux arcanes du pouvoir économique aux côtés de 11 496 hommes. « C'est un pouvoir d'hommes au Canada, un anachronisme », a fait observer M. Lauzon.

La majorité des entreprises recensées au Québec n'ont aucune femme au sein de leur conseil d'administration (60 %) ni à la haute direction (57 %). Dans le reste du Canada, on se montre encore plus réfractaire à la présence féminine et ces pourcentages grimpent à 67 % et 63 % respectivement. Soulignons que les entreprises recensées sont cotées à la Bourse ou sont des sociétés d'État; on y retrouve donc les plus importantes entreprises canadiennes et aucune société fermée.

Selon la compilation de M. Lauzon, 28 grandes entreprises québécoises (dont l'avoir des actionnaires dépassent 50 millions \$) n'ont promu au-

cune femme aux postes de commande et à leur conseil d'administration. C'est le cas notamment de la nantie Power Corporation, de Cascades, souvent citée en exemple, de la Beauceronne Canam Manac, de Molson, de Cogeco, de CFCF et de deux filiales du Mouvement Desjardins, Trustco Desjardins et Desjardins, assurances générales.

De fait, seulement quatre entreprises québécoises sur 257 (14 sur 676 dans l'ensemble du Canada) ont fait place à trois femmes ou plus au sein de leur conseil d'administration. Il s'agit de Radio-Québec, de la Banque Nationale, de Logistec, une entreprise de transport maritime, et de la petite compagnie d'exploration minière Ressources Anore.

La faiblesse de la représentation féminine se remarque dans toutes les industries sans exception, mais elle est particulièrement compréhensible dans certains secteurs d'activités, a souligné M. Lauzon. « Là où c'est condamnable, ce sont les institutions financières. Plus de 60 % de leurs employés et la moitié de leurs clients sont de femmes. Maintenant qu'il y a plus de femmes que d'hommes qui sont diplômés en adminis-

tration, il n'y a plus de prétexte », a-t-il jugé.

Dans le commerce de détail et de gros — là encore, les femmes constituent l'essentiel des effectifs —, elles n'occupent au Québec que 3,4 % des sièges des conseils d'administration et 7,4 % des postes de commande. Une seule femme est membre du conseil de Proviso et aucune ne fait partie de la haute direction. Situation comparable chez Métro-Richelieu : aucune femme au conseil et une seule à la haute direction.

Quant aux progrès accomplis depuis 1985, ils sont réels bien que le rythme des changements soit particulièrement lent, note M. Lauzon. Ainsi en 1985, 2,7 % des membres des conseils d'administration des entreprises canadiennes étaient des femmes contre 4,7 % en 1990. À la haute direction, la participation des femmes s'élevait à 2 % en 1985 contre 6,7 % en 1990. Enfin, aucune femme ne figurait au conseil d'administration de 75 % des entreprises en 1985, contre 64 % en 1990, tandis que la haute direction de 83 % des compagnies ne comprenait aucune femme en 1985 contre 60 % en 1990.

Légère hausse de l'aide aux pays en voie de développement en 1991

PARIS (AFP) — Les pays industrialisés ont accordé 58,2 milliards \$US d'aide publique au développement aux pays pauvres en 1991, soit un montant en légère hausse par rapport aux 55,1 milliards \$US octroyés l'année précédente, selon l'OCDE.

En termes réels, c'est-à-dire compte tenu de l'évolution des prix et des variations de taux de change, l'aide publique au développement (APD) a globalement progressé de 2,1 %, et a augmenté deux fois plus vite en direction de l'Afrique subsaharienne, selon un rapport publié mardi.

Toutefois, les apports nets totaux aux pays en développement, y compris les apports du secteur privé, ont baissé de 1,6 milliard \$US, soit de 1 % en termes réels, pour s'établir à 133 milliards \$US, selon des estimations préliminaires.

Le Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE indique que les États-Unis sont restés le principal donneur d'aide publique en volume, avec 11,5 milliards \$US, suivis du Japon avec 10,9 milliards \$US.

L'Allemagne (6,77 milliards \$US) et la France (6,66 milliards \$US) arrivent respectivement en troisième et quatrième position.

L'étude montre que l'aide totale accordée par les pays non-membres du CAD a fortement décliné l'an dernier pour tomber à son plus bas niveau, soit 4,2 milliards \$US, moins de la moitié des montants déboursés en 1987. Cette chute est largement due à la guerre du Golfe.

L'aide des pays arabes producteurs de pétrole, qui avait plus que doublé en 1990 à 6,3 milliards \$US, est en effet tombée à 2,6 milliards \$US en raison de l'effort financier « sans précédent » consenti par les États arabes du Golfe après l'invasion du Koweït par l'Irak.

« Aucune donnée définitive » n'est

disponible sur l'aide accordée par l'ex-URSS, qui aurait diminué de moitié à 1,1 milliard \$US.

Selon le CAD, les apports du secteur privé ont représenté 42 % du flux financier total, l'investissement étranger direct progressant de 5 % à 28 milliards \$US, après avoir reculé en 1990.

Les prêts des banques ont connu un net recul à 7 milliards \$US contre 18,5 milliards \$US en 1990, en raison notamment de la diminution des prêts aux États de la ligne de front durant la crise du Golfe.

Les prêts obligataires ont connu un bond important pour atteindre 9 milliards \$US l'an dernier alors qu'ils étaient négatifs en 1990.

Les autres transferts privés sont restés stables à 11 milliards \$US, le service de la dette baissant de 8 milliards \$US, à 141 milliards \$US.

L'aide publique au développement accordée par les pays du CAD a représenté, comme en 1990, 0,43 % de leur produit national brut, soit la moitié de l'objectif préconisé par les Nations-Unies (0,7 %), les États-Unis et le Japon demeurant dans le bas de la fourchette avec 0,2 % et 0,32 % respectivement.

La Norvège, le Danemark, la Suisse et les Pays-Bas continuent d'être les pays qui consacrent proportionnellement le pourcentage le plus important à l'APD avec des taux de 1,14 %, 0,96 %, 0,92 % et 0,88 %.

Au sein du Groupe des Sept, la France arrive en tête, puisqu'elle consacre 0,56 % de son PNB à l'aide publique au développement, suivie du Canada (0,45 %), de l'Allemagne (0,4 %), de la Grande-Bretagne (0,32 %), de l'Italie (0,25 %) et des États-Unis (0,17 %) en excluant l'annulation de la dette militaire de l'Égypte ou 0,19 % (annulation incluse).

La Bourse de Tokyo accueille mal le plan de relance économique du gouvernement

TOKYO (Reuter) — Le marché boursier japonais a mal réagi au train de mesures de relance économique présenté samedi dernier par le gouvernement. À la Bourse de Tokyo, les valeurs ont clôturé à leur niveau le plus bas depuis 73 mois.

Ce plan devrait cependant permettre au premier ministre, Kiichi Miyazawa, de se présenter l'esprit libre devant ses homologues du G7 mais son efficacité est pour l'instant bien difficile à deviner, notent des économistes.

L'indice Nikkei a perdu 71,46 points, soit 0,45 %, à 15 741,27, avec 150 (240) millions de titres échangés. Le Nikkei a atteint en matinée un plus bas de 15 641,61, soit un recul de 171,12 points. L'évolution du yen n'a guère eu d'influence sur les échanges.

La plupart des investisseurs se sont tenus à l'écart, hier, le train de mesures de relance d'urgence proposé par le Parti libéral démocrate au pouvoir n'ayant pas suffi à déclencher les achats. Certains jugent que les cours sont attractifs mais craignent que de nouvelles ventes sur les contrats à terme ne pèsent sur eux, souligne un trader.

Le dollar a fortement baissé contre le mark sous l'effet de ventes spéculatives et d'ordres stop-loss mais il a clôturé au-dessus de ses plus bas grâce à une vague de rachats du découvert. Les transactions sur dollar-mark ont été incroyables. On pouvait gagner en vendant du dollar à n'importe quel niveau, a noté un cambiste. En revanche, les échanges sur le dollar contre le yen ont été ternes.

Confronté à l'hostilité du ministère des Finances, le gouvernement n'a pas été en mesure de révéler le montant exact du train de mesures, bien qu'une source autorisée l'ait estimé à un total de plus de 6000 milliards de yens (47,6 milliards \$US).

« Tant que nous ne connaissons pas l'ampleur exacte du plan, nous ne pourrions pas calculer son impact sur l'économie », a expliqué Soichi Enkyo, économiste de la Bank of Tokyo.

Le PLD a quand même donné quelque chiffres. Le plan comprend ainsi 1000 milliards de yens (7,9 milliards \$US) de crédits publics aux petites et moyennes entreprises et une enveloppe budgétaire comprise entre 50 et 100 milliards de yens (390 à 790 millions \$US) pour des projets dans le domaine des sciences et des technologies.

Pour un analyste d'une maison de courtage, « cela ne change rien. Les

gens attendent toujours des chiffres précis et il ne peut donc y avoir aucun effet immédiat sur le marché ».

Pour les économistes, un des points importants du plan de relance sera la proportion de crédits consacrés à des projets d'investissements publics susceptibles de stimuler la demande intérieure.

Le gouvernement doit rapidement augmenter ses dépenses car de nombreuses entreprises sont encore dans une situation financière délicate et rechignent à investir, estiment-ils.

Soichi Enkyo juge de son côté que, si le plan du PLD représentait effectivement 6000 milliards de yens et si la plus grande partie de ce montant était allouée à l'investissement public, le produit national brut japonais pourrait gagner plus d'un point.

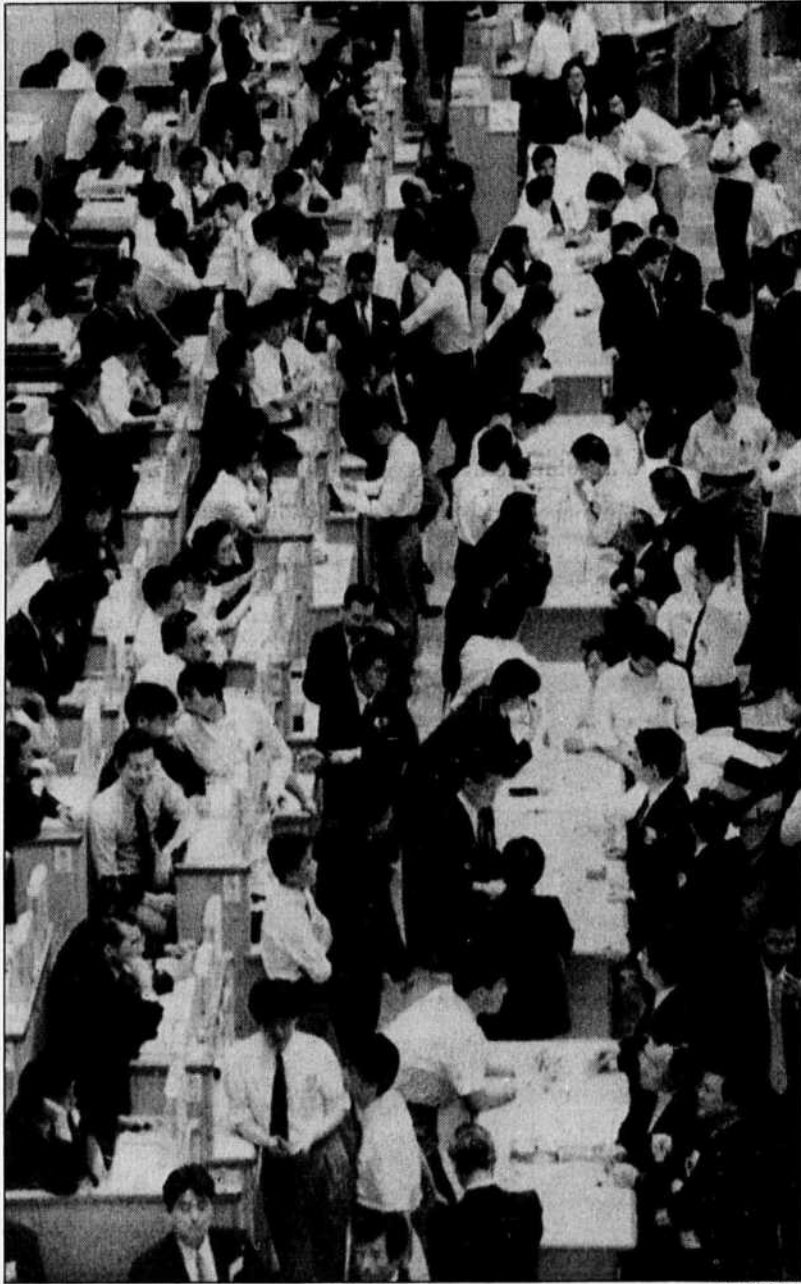
« Mais étant donné le cadre budgétaire contraignant et l'opposition ferme du ministre des Finances, nous ne nous attendons pas à ce que le gouvernement puisse se permettre de dépenser tant d'argent », a-t-il reconnu.

Outre leur montant exact, la date d'application des mesures annoncées samedi reste dans le flou.

Washington, qui demande depuis longtemps à Tokyo d'agir pour stimuler son économie afin de doper les importations et de réduire son excédent commercial, a accueilli favorablement ces mesures, aussi imprécises soient-elles.

« Je me réjouis de l'annonce par les responsables japonais de leur intention de mettre en place un important dispositif budgétaire supplémentaire pour que le Japon atteigne son objectif de croissance pour l'année fiscale 1992 de 3,5 % », a déclaré le secrétaire américain au Trésor, Nicholas Brady.

Mais la plupart des économistes prédisent cependant que le Japon n'atteindra pas cet objectif, à moins qu'il ne dépense beaucoup plus que 6000 milliards de yens pour stimuler son économie.



La baisse d'hier à la Bourse de Tokyo s'est faite dans le calme.

EN BREF...

Contrat d'Ottawa à CAE Electronics

LE GOUVERNEMENT fédéral a commandé un simulateur de gestion de vol au coût de 37 millions \$ à la firme CAE Electronics. « Le gouvernement démontre encore une fois son engagement à soutenir l'industrie aéronautique montréalaise », a déclaré le ministre des Transports, Jean Corbeil. Le simulateur, qui remplace celui utilisé depuis 1976, sera installé dans les locaux du nouveau centre de recherche et d'expérimentation des services aériens, à Ottawa. Il servira à développer les procédures de contrôle du trafic et à améliorer le service aux pilotes.

Ultramar à la Bourse de Montréal

(PC) — Ultramar Corporation a inscrit hier ses actions ordinaires à la Bourse de Montréal. Cette inscription survient dans le cadre d'un premier appel public à l'épargne prévoyant l'émission de 33 millions d'actions ordinaires, dont 1,9 million au Canada. Le prix de l'action a été établi à 15 \$US. La clôture de l'émission est prévue pour la semaine prochaine. Ultramar Corporation regroupe Ultramar Inc. et Canadian Ultramar Limited, deux anciennes filiales de Ultramar PLC.

Barmish achète Riviera Slacks

(PC) — Le fabricant et distributeur de vêtements pour hommes, Barmish, a acquis, par l'entremise d'une de ses filiales, Riviera Slacks, de Toronto. « Cette transaction consolide la position de Barmish en tant que plus important fabricant de pantalons pour hommes au Canada », a déclaré hier dans un communiqué M. Steven Barmish, président de Barmish, de Montréal. Les ventes de Riviera Slacks atteignent 16 millions \$ par année.

Entreprises et oeuvres de charité

OTTAWA (PC) — Une enquête de la Conférence Board du Canada révèle que plusieurs entreprises commerciales, durement frappées par la récession, ont préféré l'an dernier contribuer en marchandises, en services et même en personnel aux oeuvres de charité, plutôt qu'en argent. Alors que l'argent représentait 90,5 % des dons en 1990, il constituait 79,4 % en 1991. L'enquête, faite auprès de 224 entreprises commerciales, a montré qu'elles ont donné 153,4 millions \$ l'an dernier. Les dons ont été faits à peu près dans les mêmes domaines que par les années passées, c'est-à-dire à l'éducation, à la santé, aux arts et à l'environnement. Les 57 plus grosses entreprises ont donné 104,7 millions \$ en 1991, comparé à 105,8 millions \$ l'année précédente.

Nouvel accord entre IBM et Microsoft

NEW YORK (Reuter) — Microsoft et IBM ont annoncé la conclusion d'un accord de licences et de royalties sur leurs systèmes d'exploitation respectifs Windows et OS-2.

Les termes exacts de cet accord n'ont pas été rendus publics mais les deux groupes sont désormais liés par un accord de partage de licences sur leurs brevets actuels respectifs.

Il s'agit en outre d'un accord d'échange sur les nouveaux codes source relatifs à la technologie des systèmes d'exploitation.

« La situation financière des deux sociétés n'en souffrira pas notablement (...) Cet accord garantira à nos clients un plein accès à l'innovation », est-il écrit dans le communiqué.

Microsoft versera à IBM une somme, dont le montant n'a pas été révélé, pour cet accord de licences.

Toutefois, les deux groupes divergent quant à la compatibilité future des matériels, Microsoft, par la voix d'un porte-parole, estimant qu'IBM ne pourra préserver la compatibilité avec Windows, tandis qu'IBM pense l'inverse, comme l'a dit à Reuter Lee Reising, chargé des logiciels pour systèmes personnels.

Après septembre 1993, les deux groupes feront donc complètement cavalier seul, ne reconduisant pas ainsi un accord conclu en septembre 1990 qui prévoyait qu'IBM et Microsoft élaboreraient en commun un système d'exploitation plus performant que le DOS, introduit par IBM en 1981 pour accompagner ses ordinateurs personnels.

Cogeco retrouve le chemin de la rentabilité

d'après la Presse canadienne

COGECO a rapporté hier que, durant la période de neuf mois terminée le 31 mai 1992, elle avait enregistré un bénéfice de 1 808 000 \$. Durant la même période, l'an dernier, elle avait subi une perte de 117 000 \$, après versement des dividendes sur les actions privilégiées, au montant de 1 350 000 \$.

Sur une base non diluée, le bénéfice net par action s'établit à 5 cents, comparativement à une perte nette de 16 cents par action durant les neuf premiers mois du précédent exercice financier. Sur une base diluée, le bénéfice net par action s'établit à 2 cents par action.

Le bénéfice d'opération de Cogeco durant les neuf premiers mois du présent exercice a atteint 41 361 000 \$, au regard de 34 714 000 \$ durant la période correspondante, un an plus tôt. C'était une augmentation de 19,1 %, a souligné hier dans un communiqué M. Henri Audet, président et chef de la direction de Cogeco.

Les revenus consolidés ont atteint 132 810 000 \$ comparativement à 122 619 000 \$ pour les neuf premiers mois de l'exercice 1990-1991. C'était une progression de 8,3 %.

Ces résultats tiennent compte d'une charge additionnelle de 2 188 000 \$, comparativement à la même période de l'exercice précédent, pour l'amortissement des actifs incorporels, ainsi qu'un gain inhabituel de 883 000 \$ résultant de la vente d'un intérêt minoritaire détenu par Cablenet Limited dans 01 Cablesystems, entreprise de télédistribution dans les régions rurales de l'Ontario.

Les fonds générés par l'exploitation, nets des dividendes sur les actions privilégiées, atteignent 12 372 000 \$ comparativement à 9 748 000 \$ pour la même période au cours de l'exercice précédent. C'était une progression de 27 %.

Par l'entremise de ses filiales, Cogeco dessert environ 410 000 abonnés de la télédistribution dans cinq provinces du pays, exploite cinq stations de radio et quatre stations de télévision au Québec, et publie 34 journaux hebdomadaires au Québec et en Ontario.

Le tabagisme menace votre santé

AVIS DE RACHAT

Maritime Telegraph and Telephone Company, Limited

Obligations de première hypothèque, 8 5/8%, série S, échéant le 1^{er} août 1994

Maritime Telegraph and Telephone Company, Limited a décidé de racheter et rachètera, le mardi 4 août 1992 (la date de rachat), toutes les obligations de première hypothèque, 8 5/8%, série S (les obligations série S) de la société. Les obligations série S deviendront exigibles et payables à la date de rachat. L'intérêt sur les obligations série S cessera complètement à compter de la date de rachat. Tous les coupons non échus pour l'intérêt dû après la date de rachat sont nuls et sans valeur.

Le prix de rachat des obligations série S est fixé au montant en capital, plus 0,71 \$ par tranche de 1 000 \$ du montant en capital, soit l'intérêt de trois jours couru à la date de rachat (pour un total de 1 000,71 \$ par tranche de 1 000 \$ du montant en capital). Le prix de rachat sera payé lors de la remise des obligations (avec tous les coupons non échus dans le cas d'obligations à coupons) à toute succursale au Canada de La Banque de Nouvelle-Écosse. De plus, les porteurs qui désirent obtenir un paiement peuvent présenter les obligations, tous les coupons non échus et un exemplaire du présent avis à la banque ou à l'institution financière au Canada avec laquelle ils font habituellement affaire pour que celle-ci obtienne à son tour un paiement de La Banque de Nouvelle-Écosse.

Daté à Halifax (Nouvelle-Écosse), le 23 juin 1992.

Maritime Telegraph and Telephone Company, Limited

par A.D. Hartt, trésorier

EN BREF...

Quand fêter ?

CINQUANTE-NEUF pour cent des membres corporatifs du Conseil du patronat du Québec (CPQ) auraient préféré que la fête du 1er juillet soit chômée, hier, le 29 juin, plutôt que le 1er juillet, comme le décrète la loi 21 adoptée par l'Assemblée nationale à la toute fin des travaux de la session, révèle une consultation-express menée en juin par l'organisme patronal et rendue publique hier. Par ailleurs, 41 % des répondants, dont les entreprises de juridiction fédérale et celles dont les opérations sont pan-canadiennes, ont dit préférer que la fête soit chômée le jour même du 1er juillet. (PC)

Appel à la prudence

QUÉBEC — À la veille du congé de la Confédération, la Société de l'assurance-automobile du Québec (SAAQ) a lancé un nouvel appel à la prudence à tous les usagers de la route, automobilistes, motocyclistes, cyclistes et piétons. L'organisme a rappelé dans un communiqué que les jours fériés sont souvent des occasions de festivités qui engendrent plusieurs victimes sur les routes. L'an dernier, alors que le congé de la Confédération était jumelé à une fin de semaine, ce qui n'est pas le cas cette année, les accidents de la route avaient fait 10 morts, 109 blessés graves et 611 blessés légers. (PC)

17 feux de forêt

QUÉBEC — Dix-sept feux de forêt étaient en activité au Québec, hier, mais ils étaient tous maîtrisés ou contenus. La température aidant, l'indice de danger de feu était donc faible en Gaspésie, sur la Côte-Nord et dans le Nord-Ouest du Québec et modéré pour les régions de Québec-Mauricie, du Saguenay-Lac-Saint-Jean et de l'Outaouais. L'indice de danger d'incendie était élevé dans la seule région du sud du Québec. Depuis le début de la saison, 613 incendies ont sévi au Québec, détruisant 9436 hectares de boisé. L'année dernière, à pareille date, 668 feux avaient dévasté 378 615 hectares.

Le futur du lait Grand Pré flotte au gré des virages au « royaume de la tergoversion »

Marie Tison

de la Presse canadienne

WASHINGTON — Le Canada a décidé à la dernière minute de ne pas demander la formation d'un groupe spécial d'experts sur le lait Grand Pré pour prendre le temps d'étudier une proposition américaine.

Le Groupe Lactel, qui produit le lait Grand Pré, et la firme Inter Marketing, qui s'occupe de sa commercialisation, n'ont pas apprécié ce délai.

« C'est le royaume de la tergoversion », a déploré M. Michel Gilbert, président d'Inter Marketing.

À la mi-juin, le gouvernement canadien devait demander officiellement la formation d'un groupe spécial d'experts, en vertu de chapitre 18 de l'Accord de libre-échange canado-américain, pour examiner la décision de Porto Rico d'interdire l'importation du lait Grand Pré, un produit stérilisé à ultra-haute température (UHT).

Toutefois, au cours d'une rencon-

tre avec le ministre canadien du Commerce extérieur Michael Wilson le 9 juin dernier, la représentante américaine au Commerce Carla Hills a proposé de réactiver un groupe de travail mis sur pied il y a plus d'un an pour déterminer les équivalences entre les normes canadiennes et américaines au sujet du lait UHT.

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures à Ottawa, M. Richard Lecoq, a admis que ce groupe, qui s'est rencontré trois fois entre mars et octobre 1991, n'avait rien donné de concluant.

M. Wilson a tout de même accepté de réfléchir à cette proposition et a reporté la formation du groupe spécial d'experts.

Le revirement a été si soudain que l'ambassade canadienne à Washington n'a pas mis ce dossier à jour et, la semaine dernière, déclarait que le Canada avait bel et bien demandé la formation du groupe spécial d'experts.

M. Wilson devrait indiquer ces jours-ci s'il accepte la proposition de

Mme Hills. Il pourrait imposer ses propres conditions, par exemple demander à ce que le marché de Porto Rico soit ouvert au lait Grand Pré dans les 48 heures.

M. Gilbert a affirmé que le Canada aurait dû quand même aller de l'avant avec le groupe spécial d'experts, quitte à l'annuler si les négociations avec les Américains étaient couronnées de succès.

Il s'est dit découragé par l'attitude du gouvernement canadien. « On se laisse complètement endormir, a-t-il déclaré. Les Américains se conduisent durement vis-à-vis de nous, mais il faut dire qu'ils profitent de notre faiblesse ».

M. Gilbert a reconnu que le dossier du lait Grand Pré ne représentait qu'une « goutte d'eau dans la mer du libre-échange ».

« Mais il y a des questions de principes, a-t-il lancé. Un gouvernement doit défendre ses citoyens. »

Le directeur du développement des marchés et des produits pour le Groupe Lactel, M. André Roy, n'a pas voulu critiquer la stratégie du

gouvernement canadien, mais il a dit craindre que les Américains ne cherchent à gagner du temps. « Il y a des revirements rapides, mais le dossier n'avance pas vite, a-t-il déploré. Il faut que ça bouge. »

M. Roy a indiqué que l'usine du Groupe Lactel à Sainte-Claire de Dorchester n'avait pas encore fait de mises à pied, mais que les travailleurs s'étaient retrouvés avec moins d'heures par semaines. « Ça faisait 15 ans qu'on vendait à Porto Rico, a-t-il déclaré. On ne trouve pas ça drôle que l'usine ne marche presque plus à cause d'une décision arbitraire et injustifiée du gouvernement américain. »

Porto Rico, un État libre associé aux États-Unis, a indiqué au Groupe Lactel au début de 1991 qu'il ne renouvellerait pas sa licence d'importation parce que le lait Grand Pré ne répondait pas à sa nouvelle réglementation.

Les exportations de lait Grand Pré vers Porto Rico représentaient huit millions \$ par année, avec une part du marché portoricain de 40 %.

AVIS PUBLICS

CANADA, PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR MUNICIPALE, NO. 1-333791054. LA VILLE DE SAINT-LEONARD, Demandeur, -vs- MICHIEL COTRONI, Défendeur. Le 13 juillet 1992, à 11h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 7714 rue Louis Quillou en la cité de St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque GMC modèle Tracker, 4 X 4 4 portes, couleur noir et accessoires. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, 352-5172, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 26 juin 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO. 1-333791054. LA VILLE DE SAINT-LEONARD, Demandeur, -vs- INNOCENZO CRISPINO, Défendeur. Le 13 juillet 1992, à 11h30 de l'avant-midi, au domicile du défendeur, au no 7455 rue Louis Quillou en la cité de St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Cadillac, modèle Cimmaron, 4 portes, de couleur gris et accessoires. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, 352-5172, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 26 juin 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR MUNICIPALE, NO. 1-333791054. LA VILLE DE SAINT-LEONARD, Demandeur, -vs- DENIS LEFANTINE, Défendeur. Le 13 juillet 1992, à 12h00 de l'après-midi, au domicile du défendeur, au no 7450 rue Provencier en la cité de St-Léonard, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1. véhicule automobile de marque Chevrolet, modèle Chevy Van de couleur brun très usagé et endommagé et accessoires. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. PIETRO MACERA, 352-5172, de l'étude: MACERA ET ASS., HUISSIERS, Montréal, le 26 juin 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR MUNICIPALE, NO. 92-4366. VILLE DE ST-JEROME, demandeur, -vs- GILLES RICHARD, Défendeur. Le 13 juillet 1992, à 10h45 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 5584 rue Esplanade, en la cité de Ville Montréal, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause, consistant en: 1. vidéo VHS, 1 tv couleur 20", 1 vaisselier en bois vitré, 1 lave-vaisselle blanc. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE CERTIFIÉ. FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 ouest, rue de Martigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1, Tel: 436-8282. St-Jérôme, 23 juin 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR MUNICIPALE, NO. 2-4068 et 2-1351. CSR VILLAGES DE ST-SAUVEUR DES MONTS, demandeur, -vs- RICHY WOOD, Défendeur. Le 13 juillet 1992, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 810 rue Crescent, en la cité de Morin-Heights, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause consistant en: 1. voiture Pontiac Firebird, 1 télescope, 1 tv couleur, 1 vidéo, 1 amplificateur, 1 lecteur disque compact, 1 égaliseur, 2 enceintes acoustiques. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE CERTIFIÉ. FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 ouest, rue de Martigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1, Tel: 436-8282. St-Jérôme, 23 juin 1992.

Province de Québec, district de Terrebonne, COUR MUNICIPALE, NO. 2-4068 et 2-1351. CSR VILLAGES DE ST-SAUVEUR DES MONTS, demandeur, -vs- RICHY WOOD, Défendeur. Le 13 juillet 1992, à 10h00 de l'avant-midi, au domicile de la défenderesse, au no 810 rue Crescent, en la cité de Morin-Heights, district de Terrebonne, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de la défenderesse, saisis en cette cause consistant en: 1. voiture Pontiac Firebird, 1 télescope, 1 tv couleur, 1 vidéo, 1 amplificateur, 1 lecteur disque compact, 1 égaliseur, 2 enceintes acoustiques. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT OU CHEQUE CERTIFIÉ. FILION & ASSOCIÉS HUISSIERS, 110 ouest, rue de Martigny, St-Jérôme, Québec, J7Y 2G1, Tel: 436-8282. St-Jérôme, 23 juin 1992.

Avis est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 9 juin 1992 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à MÉCANIQUE MICHELIN INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de LAVAL le 11ème jour de juin 1992, sous le numéro 800703.

Ce 11ème jour de juin 1992, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

PROBLÈME DE DROGUE ? NOUS POUVONS T'AJDER

APPELLE: NARCOTIQUES ANONYMES

514-939-3092

Hydro-Québec

ERRATUM
Annonce parue le mardi 23 juin 1992 aurait dû paraître le mardi 7 juillet 1992.

APPEL D'OFFRES
LSB.25379.A pour 14 h, heure de Montréal le mardi 4 août 1992

Centrale Beauharnois
FOURNITURE ET MONTAGE D'UN NOUVEAU ET D'UN ENROULEMENT COMPLET 50 MVA À 13,8 kV

Admissibilité : Principale place d'affaires au Québec

Garantie de soumission : 100 000 \$

Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)

Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16h30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC GROUPE EXPLOITATION RÉGIONALE Direction

Service Achats, Contrats et Surplus d'actif 140, boul. Crémazie, ouest, 10e étage Montréal (Québec) H2P 1C3

Pour renseignements : (514) 858-2830

LE MONTANT DE 25 \$ EST NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé, de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance ou de lettre de crédit irrévocable ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Achats, Contrats et Surplus d'actif René Cantin, ing.

UQAM L'université actuelle

Appel d'offres
Projet : produits laitiers

Garantie de soumission : 8 250 \$

Date et heure limite pour la présentation des soumissions : le 14 juillet 1992 à 15 h

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans le document disponible au service des approvisionnements, Université du Québec à Montréal, 800, boul. de Maisonneuve Est, bureau P-8705, Montréal (Québec) H3C 3P8. Quel que soit le mode d'expédition choisi par le soumissionnaire, toute soumission doit, pour être valablement reçue, être sous pli cacheté et se trouver entre les mains du directeur des approvisionnements à l'adresse ci-dessus et au plus tard à la date et heure limite pour la présentation des soumissions. Les heures d'ouverture du service sont de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

L'ouverture des soumissions sera faite publiquement, immédiatement après la date et l'heure limite pour la présentation des soumissions, au service des approvisionnements et les soumissionnaires sont invités à y assister.

Jean Grignon
Directeur du service des approvisionnements

Université du Québec à Montréal

Hydro-Québec

APPELS D'OFFRES
pour 14 h heure de Montréal

BCZ.20050.F le mardi 14 juillet 1992
29 478 LAMPES AU SODIUM ET MERCURE

Admissibilité : Place d'affaires au Québec

Garantie de soumission : 30 000 \$

Prix du document : 25 \$ (taxes incluses)

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone de télécopieur lors de sa demande du document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Achats, Contrats et Surplus d'actif René Cantin, ing.

Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC GROUPE EXPLOITATION RÉGIONALE Direction Approvisionnement de l'exploitation Service Achats, Contrats et Surplus d'actif 140, boul. Crémazie, ouest, 10e étage Montréal (Québec) H2P 1C3

Pour renseignements : (514) 858-2830

LE MONTANT DE 25 \$ EST NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de chèque ou de mandat à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé, de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance ou de lettre de crédit irrévocable ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone de télécopieur lors de sa demande du document d'appel d'offres.

appel d'offres

Gouvernement du Québec
Ministère des Approvisionnement et Services
Fonds des approvisionnements et services
Direction des acquisitions de biens

Description des projets d'appels d'offres publics

Projet	Description	Livraison
2099	Impression à partir de données informatiques pour la période du 22 juillet 1992 au 21 juillet 1993.	Différents endroits

Pour renseignements: Monique Fissette Tél.: 644-2661

Clôture des soumissions: 14 juillet 1992 à 15h00.

Seules seront considérées les offres présentées par des fournisseurs ayant une place d'affaires au Québec et possédant les qualifications minimales requises.

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans les documents disponibles au: Ministère des Approvisionnement et Services Direction générale des approvisionnements Bureau des appels d'offres 575, rue Saint-Amable, 4^e étage Québec (Québec) G1R 5N9

Tel.: (418) 643-5438

Le Ministère se réserve le droit, au moment de l'analyse des soumissions, de refuser toutes les soumissions présentées, même la plus basse.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée, à l'heure et à la date indiquées.

PROGRAMME D'OBLIGATION CONTRACTUELLE — EGALITÉ DANS L'EMPLOI

Toute entreprise québécoise ayant plus de cent (100) employés doit, pour se voir adjudger une commande de 100 000 \$ et plus, s'engager au préalable à implanter un programme d'accès à l'égalité dans l'emploi, conforme à la Charte des droits et libertés de la personne du Québec (L.R.Q., c. C-12) ou détenir une attestation de l'engagement à cet effet émise par le ministère des Approvisionnement et Services du Québec.

Cette obligation s'applique également pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ et plus, s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent (100) employés.

Le directeur général des approvisionnements, Jean-Claude Careau, ing.

NOTRE SAVOIR FAIRE POUR VOTRE SATISFACTION

Québec

Transport Québec

APPELS D'OFFRES ET DE CANDIDATURES

Les appels d'offres qui suivent correspondent aux contrats de services auxiliaires (type A), de construction (type C), de déneigement (type D), de services professionnels (type P) et aux autres contrats non spécifiés précédemment (type S).

À moins d'indications plus précises, pour les contrats de types C et D, sont admis à soumissionner les entrepreneurs dont le principal établissement (place d'affaires) est situé au Québec, qui possèdent une licence de la Régie des entreprises de construction du Québec dans la ou les catégories pertinentes (lorsque cette licence est exigée) et qui ont commandé à leur nom propre une copie du dossier d'appel d'offres du contrat.

À moins d'indications plus précises, pour les contrats de types A et P, seules les personnes physiques, les sociétés ou corporations ayant une place d'affaires au Québec et possédant les qualifications minimales requises décrites dans les documents d'appel d'offres sont admises à présenter une offre de services.

Pour les contrats de types A et P, lorsque le fournisseur compte plus de cent employés, il doit être détenteur d'une attestation émise par le ministère des Approvisionnement et Services, à l'effet qu'il s'engage à implanter un programme d'accès à l'égalité conforme à la Charte des droits et libertés de la personne, si le contrat lui est adjugé. L'obligation explicite précédemment s'applique pour tout sous-contrat d'un montant de 100 000 \$ ou plus et s'adressant à un sous-contractant ayant plus de cent employés.

Pour tous les types de contrats, on peut obtenir une copie du dossier d'appel d'offres moyennant la somme indiquée à la rubrique «coût du dossier» lorsque applicable. Ce coût incluant les taxes est payable en espèces, chèque visé ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances et est non remboursable.

Les intéressés peuvent obtenir les renseignements et les documents pertinents en s'adressant aux bureaux suivants:

<p>QUÉBEC Service des contrats Ministère des Transports 700, boul. Saint-Cyrille Est 20^e étage Québec (Québec) G1R 4Y9 Tel.: (418) 644-8848</p>	<p>MONTRÉAL Service des contrats Ministère des Transports 35, rue de Port-Royal Est 1^{er} étage Montréal (Québec) H3L 3T1 Tel.: (514) 873-6061</p>
--	---

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni toute autre soumission ou offre reçue.

Le sous-ministre, Georges Lalonde

UQAM L'université actuelle

Appel d'offres
Projet : Acquisition d'équipement informatique UNIX

Garantie de soumission : 50 000 \$

Date et heure limite pour la présentation des soumissions : le 29 juillet 1992 à 15 h

Les conditions d'appel d'offres sont contenues dans le document disponible au service des approvisionnements, Université du Québec à Montréal, 800, boul. de Maisonneuve Est, bureau P-8705, Montréal (Québec) H3C 3P8. Quel que soit le mode d'expédition choisi par le soumissionnaire, toute soumission doit, pour être valablement reçue, être sous pli cacheté et se trouver entre les mains du directeur des approvisionnements à l'adresse ci-dessus et au plus tard à la date et heure limite pour la présentation des soumissions. Les heures d'ouverture du service sont de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

L'ouverture des soumissions sera faite publiquement, immédiatement après la date et l'heure limite pour la présentation des soumissions, au service des approvisionnements et les soumissionnaires sont invités à y assister.

Jean Grignon
Directeur du service des approvisionnements

Université du Québec à Montréal

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Observateurs de l'ONU en Somalie

NEW YORK (AFP) — Le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, a donné le feu vert pour l'envoi de 50 observateurs militaires à Mogadiscio, qui seront chargés de surveiller le cessez-le-feu entre les factions en lutte pour le pouvoir dans la capitale somalienne. Dans une lettre publiée hier, adressée au président en exercice du Conseil de sécurité, l'ambassadeur de Belgique, M. Paul Noterdaeme, M. Boutros-Ghali souligne que l'envoi des cinquante observateurs, attendus sur le terrain à partir du 5 juillet, a été approuvé par les chefs des principales factions. Ces 50 observateurs non armés font partie de l'Opération des Nations unies en Somalie (ONUSOM), dont le déploiement avait déjà été approuvé par le Conseil de sécurité en avril dernier. Les observateurs militaires auront pour fonction de superviser, à Mogadiscio seulement, l'application du cessez-le-feu intervenu le 3 mars dernier entre le président intérimaire de Somalie, M. Ali Mahdi, et son rival, le général Mohammed Aïdid. La décision du secrétaire général intervient après l'acceptation par le général Aïdid de l'arrivée des observateurs, qui s'y était fermement opposé jusqu'à présent, considérant qu'il s'agissait d'une ingérence dans les affaires intérieures de son pays. Sous le commandement du général pakistanais Imtiaz Shaheen, les 50 observateurs militaires seront fournis par les pays suivants : Autriche, Bangladesh, Tchécoslovaquie, Égypte, Fidji, Finlande, Indonésie, Jordanie, Maroc et Zimbabwe. Leur déploiement total devrait intervenir avant le 10 juillet prochain, ajoute M. Boutros-Ghali. Dans une deuxième étape, le Conseil de sécurité a prévu le déploiement des soldats armés dans le cadre de l'ONUSOM pour protéger la distribution d'une aide humanitaire. Le nombre des effectifs de cette force, que M. Boutros-Ghali souhaite au minimum de 500, est encore sujette à négociations entre le représentant du secrétaire général pour la Somalie, M. Mohammed Sahnoun, et les chefs des principales factions, souligne-t-on de source diplomatique.

Élections en Thaïlande

BANGKOK (AFP) — Le premier ministre thaïlandais M. Anand Panyarachun a annoncé hier la dissolution du Parlement dans les 24 heures et de nouvelles élections pour le 13 septembre. Lors d'un discours télévisé, M. Anand Panyarachun a déclaré que le roi Bhumibol l'avait chargé de dissoudre le Parlement aujourd'hui. M. Anand Panyarachun a également précisé qu'il règlera les affaires courantes jusqu'à la formation d'un nouveau gouvernement, après les élections de septembre. M. Anand Panyarachun avait été nommé premier ministre par intérim à la suite des violentes émeutes du mois de mai. Les troupes du général Suchinda avaient tiré sur des manifestants pro-démocratiques, faisant entre le 17 et le 20 mai, des centaines de morts et des centaines de blessés.

Israël attaque le Hezbollah

NABATIYEH (Reuter) — Trois hélicoptères israéliens ont tiré trois roquettes hier sur une maison appartenant à un membre du Hezbollah à Haris, à un km au nord de la zone de sécurité créée par Israël dans le sud du Liban, a-t-on appris lundi de source proche des services de sécurité libanais. Douze soldats libanais ont par ailleurs été blessés hier par une explosion accidentelle dans le village de Maghdoush, à l'est de Saïda. En Israël, un porte-parole militaire a déclaré que « des appareils israéliens ont attaqué cet après-midi une position du Hezbollah dans la région de Haris ». « La position a été touchée et tous nos avions ont regagné leur base sans encombre », a-t-il dit. L'attaque n'a pas fait de victime mais la maison est très endommagée, ont rapporté des sources proches des services de sécurité. Un porte-parole du Hezbollah (Parti de Dieu, pro-iranien) a affirmé que la maison appartenait à un civil. L'artillerie de l'armée israélienne et de ses alliés libanais de l'Armée du Liban-Sud (ALS) ont pilonné hier pendant deux heures la région de l'Iklim et Toufah, où le Hezbollah est actif. Aucune victime n'a été signalée.

Léotard inculpé

PARIS (Reuter) — François Léotard, président d'honneur du Parti républicain, inculpé hier d'ingérence, trafic d'influence et corruption, a annoncé qu'il démissionnait de tous ses mandats électifs. Élu député du Var en 1978 et réélu en 1981, 1986 et 1988, François Léotard, ancien ministre de la Culture du gouvernement Jacques Chirac de 1986 à 1988, était aussi maire de Fréjus. « Pour que la justice puisse faire convenablement son travail, je démissionne de tous les mandats électifs qui m'ont été confiés, ainsi que de mon mandat de président d'honneur du Parti républicain », a-t-il déclaré hier soir dans un communiqué.

Les Canadiens vont protéger l'aéroport de Sarajevo

Un premier avion français ravitaille les habitants de la ville

d'après Reuter et PC

SARAJEVO — Le drapeau de l'ONU a été hissé par les casques bleus canadiens hier sur l'aéroport de Sarajevo où un premier Transall français s'est posé dans la soirée avec des vivres et des médicaments pour les 300 000 habitants de la capitale bosniaque assiégée.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a ordonné à un bataillon de casques bleus canadiens de quelque 800 soldats de rouvrir l'aéroport pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire.

Le Conseil a également brandi la menace de nouvelles mesures si des combattants des diverses factions ne coopéraient pas avec la Force de protection de l'ONU (FORPRONU) pour faire parvenir cette aide aux civils assiégés depuis trois mois.

Les casques bleus canadiens doivent quitter leur base de Daruvar, en Croatie, ce soir à minuit pour Sarajevo, a déclaré un porte-parole du bataillon. Ce déploiement avait été recommandé par le secrétaire général, Boutros Boutros-Ghali.

Au même moment, les forces serbes entamaient la dernière phase de leur retrait de l'aéroport.

En dépit de tirs d'artillerie dirigés contre la ville, à quelques kilomètres

de l'aéroport, des véhicules blindés serbes ont quitté l'aéroport, sous escorte de l'ONU.

Le dirigeant serbe de Bosnie, Radovan Karadzic a confirmé le retrait de ses troupes mais averti qu'elles ne permettraient pas à des avions d'atterrir si l'aéroport tombait entre les mains des forces musulmanes et croates.

Le major-général Lewis MacKenzie, commandant canadien de la mission de l'ONU à Sarajevo, a dit à Reuter que ses forces avaient pris le contrôle de l'aéroport en accord avec les protagonistes du conflit, qui ont accepté de respecter le commandement de l'ONU, qui ne dispose actuellement sur place que de 34 hommes.

Il a ajouté qu'il faudrait au moins encore deux jours avant que l'aéroport soit rouvert pour accueillir les secours.

« Nous avons pris le contrôle (de l'aéroport), mais seulement parce que nous avons des garanties écrites des deux camps ».

En début de soirée, un Transall français, venant de Split et transportant 6,5 tonnes d'aide a pu atterrir malgré l'absence de logistique. Cette arrivée marque l'ouverture du pont aérien humanitaire décidée dimanche parallèlement à la visite du pré-

sident François Mitterrand dans la capitale bosniaque, a dit Jean Moustie, porte-parole de l'Élysée.

Un officier de la FORPRONU a précisé que la cargaison ne serait pas déchargée tant que les organisations humanitaires n'auraient pas mis en place un système de distribution.

Un deuxième Transall français attend à Split. Un Hercules C-130 chargé de matériel pour la remise en service de l'aéroport est parti hier soir de Paris pour Sarajevo.

Le Conseil de sécurité a appelé les factions rivales « à maintenir un cessez-le-feu absolu et inconditionnel et lancé un appel à toutes les parties pour qu'elles coopèrent pleinement avec la FORPRONU à la réouverture de l'aéroport, qu'elles fassent preuve de la plus grande modération et qu'elles ne recherchent aucun avantage militaire dans cette situation ».

À Washington, le département d'État a annoncé qu'il soutiendrait un éventuel recours à la force si le Conseil de sécurité adoptait une résolution en ce sens.

À Belgrade, le président serbe Slobodan Milosevic a accepté de tenir une table ronde avec l'opposition politique, qui réclame sa démission en

l'accusant d'avoir voué la Serbie à la guerre en Croatie et en Bosnie de l'avoir isolée.

Une délégation représentant quelque 10 000 manifestants rassemblés devant le parlement yougoslave a toutefois laissé entendre après une entrevue avec le chef de l'État serbe qu'elle pourrait ne rien accepter d'autre que sa démission.

C'est donc au son du timbre de minuit, ce soir, au moment du 125^e anniversaire du Canada, les forces canadiennes de maintien de la paix dans l'ex-Yougoslavie entreprendront un dangereux périple en direction de Sarajevo afin de rouvrir l'aéroport de la ville et permettre l'arrivée des secours.

Le capitaine Douglas Martin, porte-parole des Forces canadiennes à Daruvar, en Croatie, a indiqué que les troupes ont été prévenues hier de préparer un convoi de 300 véhicules pour la capitale de la Bosnie-Herzégovine.

Les ordres officiels de départ, prévu ce soir à minuit, heure locale, devraient être transmis aujourd'hui aux 800 militaires canadiens sous le régime des Nations unies, a-t-il ajouté.

Selon le capitaine Martin, qui est âgé de 32 ans, les soldats étaient occupés hier à préparer leurs véhicules et leurs armes, et le groupe sera prêt

aujourd'hui.

« Et, alors que commencera la Fête du Canada, le premier véhicule canadien franchira la ligne de départ en direction de Sarajevo. C'est le plus incroyable 125^e anniversaire. »

Martin, un résident d'Halifax originaire de Brandon, au Manitoba, a indiqué que les soldats sont excités et appréhensifs à l'idée de leur mission.

« L'attente est terminée, l'attente est très frustrante... Il y a toujours cet élément de tension et de crainte mais les soldats travaillent bien dans ce genre de contexte. »

La plupart des troupes du convoi proviennent du Royal 22^e, certaines unités étant issues du Régiment canadien royal. Le convoi comprendra également du personnel non-combattant dont des ingénieurs et des équipes médicales.

Le capitaine Martin a enfin indiqué que des troupes françaises appuieront l'action canadienne mais que « c'est à nous que revient de protéger l'aéroport et des passages dans Sarajevo ».

L'officier canadien n'a pas voulu préciser ce que les casques bleus feront si jamais on leur tire dessus, révélaient seulement que des plans d'urgence sont déjà établis.



Une femme pleure la mort d'un proche lors des funérailles, hier, de 42 victimes du massacre de Boipatong.

PHOTO AP

La COSATU demande la démission de De Klerk

BOIPATONG (Reuter) — La principale organisation syndicale sud-africaine a menacé hier de faire descendre dans les rues des millions de personnes si le président Frederik de Klerk ne démissionne pas.

C'est la première fois depuis le massacre d'au moins 41 personnes dans la cité noire de Boipatong, le 17 juin, qu'un mouvement proche du Congrès national africain (ANC) réclame le départ du président de Klerk.

« Si vous ne partez pas volontairement, nous vous y contraindrons par l'action de masse », a lancé Jay Naidoo, secrétaire général du Congrès des syndicats sud-africains (Cosatu), à des milliers de personnes réunies à Boipatong pour les funérailles de 37 des victimes.

« Nous ferons descendre des millions de personnes dans les rues. Nous voulons le règne de la majorité et nous le voulons maintenant », a ajouté Jay Naidoo, applaudi par plus de 20 000 personnes qui ont scandé « De Klerk doit partir ».

La foule a atteint 40 000 personnes un peu plus tard.

En arrivant sur le terrain de sport de Boipatong, cité noire proche de Johannesburg, où se tenaient les funérailles, l'archevêque Desmond Tutu a lancé une mise en garde contre le chaos qui menacerait le pays si le gouvernement ne modifie pas son attitude.

« Nos frères sont considérés comme de la chair à canon, comme des pions dans les manoeuvres politiques. Nous avons besoin de vrais hommes d'État. La balle est dans le camp du gouvernement », a déclaré le prix Nobel de la paix.

Si les négociations échouent, « notre pays s'enfoncera probablement dans l'anarchie et connaîtra un bain de sang que personne n'ose imaginer », a-t-il ajouté.

La tuerie de Boipatong a amené l'ANC de Nelson Mandela à suspendre la semaine dernière ses négociations avec le pouvoir blanc. L'ANC accuse la police de soutenir le mouvement zoulou Inkatha dont des membres auraient perpétré le mas-

sacre.

Nelson Mandela a exclu dimanche de reprendre les discussions sur la transition vers la démocratie tant que le président de Klerk n'aura pas pris de mesures concrètes pour faire cesser les effusions de sang dans les cités noires.

Le bilan du massacre de Boipatong est selon la police d'au moins 41 morts.

La COSATU a lancé un appel à la grève pour hier dans la région industrielle du Vaal, où est située Boipatong. Selon la police, environ 10% des salariés de Soweto, la plus grande cité noire du pays, ont cessé le travail.

Frank Chikane, chef du Conseil des Églises sud-africaines, a donné jusqu'au 15 juillet au gouvernement pour prendre des mesures de prévention des violences dans les cités, faute de quoi les dirigeants religieux sud-africains mèneront campagne à l'étranger pour demander à la communauté internationale de faire pression sur Pretoria.

Deux durs à la tête de l'armée russe

MOSCOU (Reuter) — La Russie a nommé deux partisans de la manière forte à des postes clés, une décision qui pourrait donner à l'armée plus de poids dans les conflits ethniques qui embrasent l'ancien empire soviétique.

Le général de division Alexandre Lebed a été nommé chef de la XIV^e armée russe, stationnée en Moldavie, et le général Boris Gromov, qui avait supervisé le retrait soviétique d'Afghanistan, devient vice-ministre de la Défense, rapporte hier l'agence Itar-Tass.

« Il n'est pas dans la tradition ou dans le caractère du Russe de rester les bras croisés lorsque des civils sont tués, blessés et mutilés devant nos yeux », a dit le général Lebed, cité par l'agence de presse.

La XIV^e armée est stationnée dans la république du Diestr proclamée unilatéralement par les Slaves habitant à l'est du fleuve traversant la Moldavie. Le gouvernement moldave l'a maintes fois accusée de soutenir les séparatistes, ce dont elle se défend.

« L'armée (russe) continuera de rester neutre. Mais le caractère de cette neutralité changera. Elle de-

viendra une neutralité armée », a dit le général Lebed.

« Nous n'avons pas l'intention de nous résigner à des génocides comme celui qui a eu lieu ici du 19 au 22 juin », a-t-il dit, en faisant allusion à la bataille de Benderi, qui a 300 morts il y a une semaine près du Dniestr.

L'ex-armée soviétique, qui dépend maintenant de la Russie, est encore présente dans plusieurs républiques de l'ancienne URSS. Elle est censée rester neutre mais l'intensification des conflits en Moldavie, en Géorgie, en Azerbaïdjan ou en Arménie la rend de plus en plus vulnérable.

La presse russe fait souvent état d'agressions contre des casernes ou contre les militaires eux-mêmes.

Si les officiers et hommes de troupes, souvent russes, ne cachent pas leur sympathie pour les importantes communautés d'origine russe vivant dans les différentes républiques, leurs chefs ont toujours démenti qu'ils soutenaient activement les russophones en conflit avec les autochtones.

Mais récemment, le vice-président Alexandre Routskoi et le ministre de la Défense Pavel Gratchev ont sou-

ligné que cette neutralité avait des limites. Ils ont autorisé l'armée à riposter en cas d'attaque.

Hier, des inconnus ont tiré sur la voiture du numéro deux de l'armée russe en Géorgie, le général Soufian Beppayev, qui ne se trouvait pas dans son véhicule, a rapporté la télévision russe.

Peu après, le ministre de la Défense a exhorté les militaires russes stationnés hors de Russie de prendre leur mal en patience face aux manifestations d'hostilité, et de ne pas répondre aux provocations.

Par ailleurs, le président Boris Eltsine a nommé vice-ministre de la Défense le colonel-général Gromov, qui a la réputation d'être un nationaliste dur.

Lors des élections russes de l'année dernière, il figurait sur la liste de l'ancien premier ministre soviétique Nikolai Rijkov.

Il a aussi été l'adjoint direct du ministre de l'Intérieur Boris Pougov, un des participants au coup d'État contre Mikhaïl Gorbatchev, en août dernier. Boris Pougov s'est suicidé après l'échec du coup de force, auquel il a toujours démenti avoir été mêlé.

Les élections municipales confortent le président Aylwin

SANTIAGO (Reuter) — Le gouvernement du président chilien Patricio Aylwin a été conforté par les élections municipales de dimanche, les premières depuis 21 ans.

La coalition pro-gouvernementale — la Concertation pour la démocratie — a remporté 53,3% des voix, a déclaré hier matin le vice-ministre de l'Intérieur Belisario Velasco dans un communiqué, après dépouillement de 90% des bulletins de vote.

Les deux principaux partis de droite, dans l'opposition, ont à eux deux recueilli 29,8% des suffrages.

« Ces résultats confortent notre gouvernement. C'est la confirmation claire et catégorique que le pays soutient la coalition », a déclaré le président Aylwin à la télévision juste après minuit.

Le ministre des Finances Alejandro Foxley a déclaré à la télévision que ce vote équivalait à une approbation de la politique économique du gouvernement de centre-gauche.

Ces élections municipales, les premières depuis 1971, sont une nouvelle étape du processus de démocratisation enclenché depuis la fin du régime militaire du général Augusto Pinochet en 1990.

Elles constituent également un

test dans la perspective de l'élection présidentielle de 1993, à laquelle le chef de l'État sortant ne pourra pas se présenter.

Huit millions d'électeurs chiliens étaient appelés aux urnes pour élire 2082 conseillers municipaux et maires.

Pour inciter les gens à voter, le gouvernement avait provisoirement levé les restrictions de la circulation automobile décrétées à Santiago pour lutter contre la pollution.

Augusto Pinochet avait pris le pouvoir par un coup d'État sanglant en septembre 1973 et l'avait gardé 16 ans.

En 1989, après l'échec d'un plébiscite, il avait dû organiser une élection présidentielle, remportée par Patricio Aylwin.

Le gouvernement de ce dernier a poursuivi la politique économique libérale de l'administration Pinochet, qui a fait de Chili une des vitrines économiques de l'Amérique du Sud.

Mais les adversaires du gouvernement lui reprochent de ne pas faire profiter les couches défavorisées des fruits de la croissance et de se montrer réticent à demander des comptes aux militaires coupables de violations des droits de l'homme.

UNE GRANDE SÉRIE LITTÉRAIRE POUR L'ÉTÉ 92

LE MONTRÉAL DE...

À l'occasion des fêtes du 350^e anniversaire de Montréal, Le Devoir a demandé à dix auteurs de nous décrire leur Montréal.

On y lira Michel Tremblay, Marc Favreau (Sol) Clémence Desrochers, Naim Kattan, Michel Rivard, Mavis Gallant, Suzanne Jacob, Yolande Villemaire, Claude Jasmin et Victor-Lévy Beaulieu.

TOUS LES SAMEDIS, À LA UNE DU DEVOIR,

UN RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER!

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

L'assassinat du président algérien provoque l'indignation à l'étranger

PARIS (Reuter) — L'assassinat du président algérien Mohamed Boudiaf a semé la consternation à l'étranger, notamment dans le monde arabe, et sa condamnation est quasiment unanime.

À Paris, le président François Mitterrand a exprimé sa « très vive émotion » et assuré l'Algérie de l'amitié de la France.

« C'est avec une très vive émotion que j'ai appris la brutale et tragique disparition du président du Haut comité d'État de la République algérienne et populaire », a-t-il écrit dans un message de condoléances adressé au Haut comité d'État.

« J'espère que l'Algérie saura surmonter cette lourde épreuve. Elle sait qu'elle pourra compter sur l'amitié de la France dans ce chemin », ajoute-t-il.

À Tunis, le président Zine Ben Ali a adressé un message aux autres membres du HCE leur rappelant que la Tunisie condamnait le terrorisme et l'extrémisme », allusion aux intégristes. En privé, des officiels n'hésitent pas à mettre ceux-ci clairement en cause. Tunis a décrété un deuil de trois jours.

Toujours à Tunis, l'agence de presse palestinienne Wafa rapporte que Yasser Arafat, qui se trouve à Dakar pour le sommet de l'OUA, a présenté à la délégation algérienne ses « vives condoléances à la suite du martyre du président Boudiaf ».

Le ministre algérien des Affaires étrangères, Lakhdar Brahimi, qui conduit la délégation algérienne à Dakar, a estimé que cet assassinat montrait les faiblesses de l'Afrique, qui « a payé le prix fort pour la violence, l'extrémisme et l'intolérance ».

À Rabat, le roi Hassan II a adressé au HCE un message de condoléances dans lequel il déclare : « C'est avec une grande émotion et une profonde douleur que nous avons appris la nouvelle de l'assassinat de notre cher ami, son excellence le président Mohamed Boudiaf. Nous partageons la peine que vous ressentez à la suite de la grande perte que constitue la disparition de ce martyr et combattant dévoué ».

Le souverain entretenait des liens d'amitié avec Mohamed Boudiaf, qui a passé plus de 20 ans en exil au Maroc.

À Dakar où il participe au sommet de l'OUA, le président égyptien Hosni Mubarak, dont le prédécesseur Anouar el-Sadate avait été assassiné il y a dix ans dans des circonstances similaires, a exprimé sa tristesse et son affliction. Mohamed Boudiaf, a-t-il dit, est « resté dévoué au service de son pays et de son peuple jusqu'à sa dernière goutte de son sang ».

Au Caire, la Ligue arabe a « fortement condamné cet acte qui touche un chef d'État oeuvrant à unifier

son pays et à rétablir sa fierté ».

À Beyrouth, le premier ministre Rachid Solh a assuré que ce meurtre affligeait tout le monde arabe.

À Damas, les médias ont rapporté l'information sans aucun commentaire.

Le dirigeant nationaliste sud-africain Nelson Mandela, qui se trouve également à Dakar, s'est dit abattu devant cette grande perte. Il rappelle qu'il avait suivi un entraînement militaire en Algérie avant d'être emprisonné pendant plus de 27 ans dans son pays pour lutte armée.

Le sommet de l'OUA s'est ouvert par un hommage de son président sortant, le Nigérien Ibrahim Babangida, à Mohamed Boudiaf. Les participants ont observé une minute de silence.

Le président sénégalais, Abdou Diouf, a déclaré que le président assassiné avait « lutté pour la dignité de son peuple et en faveur d'une Afrique libre, unie et unique ».

En Europe, les réactions sont similaires, et mêlées d'inquiétude quant à l'avenir de l'Algérie. « C'est alarmant, c'est une nouvelle catastrophe », estime-t-on de source proche de la Commission européenne à Bruxelles.

Le président de la Commission européenne, Jacques Delors, a déclaré que l'organisation avait appris avec consternation l'assassinat de Mohamed Boudiaf.

« La Commission est convaincue que les dirigeants et le peuple algériens seront en mesure de surmonter cette nouvelle épreuve avec raison et détermination », a-t-il déclaré dans un message de condoléances aux autorités algériennes.

Toujours à Bruxelles, le ministre belge des Affaires étrangères Willy Claes a dit avoir pris connaissance de la mort de Mohamed Boudiaf avec consternation et espérer qu'elle « n'hypothèque pas la poursuite des réformes politiques et économiques » en Algérie.

À Londres, le premier ministre John Major a « condamné sans réserve cet acte de violence » et rendu hommage au courage du chef de l'État algérien.

À Washington, le département d'État a fait une déclaration allant dans le même sens. « Nous regrettons profondément l'assassinat aujourd'hui du président du Haut comité d'État. Ce meurtre insensé renforce notre conviction que la violence n'est pas la solution aux difficultés de l'Algérie. Nous appelons toutes les parties à éviter tout nouveau bain de sang », a dit Margaret Tutwiler, porte-parole.

À La Havane, les autorités ont décrété deux jours de deuil national. Les chefs de la lutte pour l'indépendance algérienne, dont Mohamed Boudiaf, avaient reçu le soutien de Fidel Castro dans les années 1950-60.

Consternation chez les Algériens de Montréal

Jean Dion

LES VOIX des Algériens de Montréal se sont unies, hier, pour dénoncer l'assassinat du président Mohamed Boudiaf et faire part de leur consternation à la suite de cette nouvelle épreuve dans la difficile quête de la démocratie en Algérie.

Les quelques Montréalais d'origine algérienne joints par LE DEVOIR dissimulaient mal leur dépit devant cet attentat et ont témoigné de leur inquiétude, quoique toujours mêlée d'espoir, quant à la suite des événements.

Pour M. Krime Bouaou, ingénieur et membre de l'association socio-culturelle algérienne Averroès, il ne fait guère de doutes que l'assassinat de « la seule personne suffisamment crédible pour mener la barque de l'Algérie et y assurer la continuation du processus démocratique » augure bien mal pour l'avenir du pays.

Le président Boudiaf, rappelle M. Bouaou, n'avait jamais trempé dans les « magouilles » qui ont caractérisé l'exercice du pouvoir algérien depuis trois décennies. Or, dans un pays où la légitimité historique fait foi de tout, la disparition violente de cet homme risque d'avoir des conséquences très graves.

« L'accession à la présidence répondait, pour Mohamed Boudiaf, à un seul et unique objectif : sauver l'Algérie du marasme dans lequel elle est enfoncée. Un marasme économique qui a notamment conduit à la désillusion chez les jeunes et dont seul le redressement peut ramener le pays sur ses rails. M. Boudiaf avait pu dénicher quelques sources de financement à l'étranger, mais il faut maintenant craindre que l'instabilité politique ne rende encore plus ardue cette quête ».

Néanmoins, M. Bouaou a dit maintenir un grand espoir dans le peuple algérien. « L'Algérie devait célébrer sous peu le 30^e anniversaire de son indépendance. Cet événement prend maintenant un tout autre sens. J'ai à la fois confiance dans les capacités du peuple algérien de se reprendre en mains à la suite de cette tragédie, et très peur quant à l'avenir ».

Également actif au sein du groupe Averroès, M. Djamel Khellef n'a pas hésité à qualifier de « lâche » l'assassinat, mentionnant que le président Boudiaf venait de « tomber sous les balles des ennemis du progrès et de

la liberté. Il incarnait l'espérance d'une Algérie des lumières face à l'obscurantisme et à la barbarie de fanatiques pseudo-musulmans ».

« Les mots sont impuissants à traduire ma profonde peine et je retiens difficilement mes larmes », a commenté M. Khellef.

Pour sa part, la journaliste et écrivaine Nadia Ghaem s'est dite « catastrophée », ajoutant « comprendre difficilement comment des Algériens peuvent combattre d'autres Algériens. Nous faisons pourtant partie d'une génération (celle d'après-indépendance) qui a grandi entourée des notions de fraternité et de solidarité ».

Selon elle, M. Boudiaf était un homme sage, qui avait eu tout le temps de réfléchir en dehors des habituels tractations et jeux de pouvoir. À ce titre, il incarnait un véritable espoir de règlement des problèmes.

Mme Ghaem s'est néanmoins fait l'écho de M. Bouaou quant à l'avenir de son pays d'origine. « Je crains tout. Tout peut arriver. Mais en même temps, je conserve une grande confiance dans le peuple algérien ».

Mme Ghaem a aussi tenu à replacer les événements, au-delà des troubles internes auxquels est en proie l'Algérie, dans un contexte plus large.

« Il est clair que le règlement de la situation passe un redressement économique. Tous les espoirs de la jeune génération sont fondés là-dessus. Or on peut se demander à qui le blâme doit être vraiment attribué. Les pays riches ont également leur rôle à jouer dans l'étranglement des plus pauvres. Le tiers monde est une bombe à retardement ».

Enfin, « consternée », la coordonnatrice de l'Association Solidarité Femmes Algérie, Mme Nora Hamdi, a dit craindre que le pays ne soit au bord de troubles encore plus importants.

« La situation économique, loin de s'améliorer, continue d'aller en s'aggravant. L'Algérie paie aujourd'hui le prix de 30 ans de corruption et de l'exercice du pouvoir par des gens qui ne pensaient qu'à leur situation personnelle. Si une nouvelle personnalité de prestige n'émerge pas sous peu — et on n'en voit pas à l'horizon — je ne serais pas surprise qu'une guerre civile éclate ».

Boudiaf avait été choisi pour apaiser le pays

ALGER (AFP) — Porté à la surprise générale, le 16 janvier 1992, à la tête du Haut Comité d'État (HCE, présidence collégiale) chargé de l'intérim de la présidence algérienne après la démission du président Chadli Bendjedid, Mohamed Boudiaf avait tenté d'apporter une légitimité historique à un pouvoir dont la légitimité constitutionnelle était contestée par les principaux partis politiques algériens, du FIS au FLN en passant par le FFS.

Dès son retour en Algérie après un exil de près de trente ans, M. Boudiaf, 73 ans, l'un des neuf chefs historiques de la révolution algérienne, s'est trouvé confronté à l'immense tâche de sortir son pays d'une situation à tous points de vue catastrophique.

Son triple objectif, qu'il a à peine eu le temps d'amorcer, était de rétablir l'autorité de l'État, relancer une économie moribonde et créer les conditions pour la reprise du processus électoral, avec l'organisation d'élections législatives et présidentielles, après le raz de marée islamique au premier tour des premières élections législatives pluralistes en Algérie.

Cependant, quelques jours avant son assassinat, il reconnaissait lui-même les difficultés à donner une légitimité réelle au pouvoir, en excluant toute idée d'élections présidentielles avant le retour de la paix civile.

Son appel, début juin, pour une réconciliation nationale, à travers la création d'un Rassemblement national dont les islamistes auraient été exclus, aura fait long feu.

Né à M'sila (hauts plateaux de l'est) en 1919, engagé très jeune dans le combat nationaliste, d'abord au Parti du peuple algérien (PPA), puis aux côtés de Messali Hadj, il fut l'un des fondateurs en 1947 de l'Organisation spéciale (OS), embryon de la lutte armée.

En 1954, il est membre fondateur du Comité révolutionnaire d'unité et d'action (CRUA), préfiguration du Front de libération nationale (FLN), membre en 1956 du Conseil national de la révolution algérienne (CNRA), puis vice-président du Gouvernement provisoire de la République algérienne (GPRA), dirigeant enfin de la puissante Fédération de France du FLN.

Mince, le crâne largement dégarni, le visage en lame de couteau,

à peine marqué de rides, il symbolisa en nombre de la même année, où il séjournera en vivant d'une petite industrie.

L'intransigeance morale de Mohamed Boudiaf s'exprimera au détriment de son propre parti, le Parti de la révolution socialiste (PRS), qu'il abandonnera brutalement en 1979, après la mort de Houari Boumédiène.

Un terme est mis ainsi en 1979 à des années d'opposition clandestine, de tentative d'encadrement et de mobilisation contre le régime de Boumédiène, ce que certains de ses compagnons ne lui pardonneront pas.

En exil volontaire au Maroc en novembre de la même année, où il séjournera en vivant d'une petite industrie.

L'intransigeance morale de Mohamed Boudiaf s'exprimera au détriment de son propre parti, le Parti de la révolution socialiste (PRS), qu'il abandonnera brutalement en 1979, après la mort de Houari Boumédiène.

Un terme est mis ainsi en 1979 à des années d'opposition clandestine, de tentative d'encadrement et de mobilisation contre le régime de Boumédiène, ce que certains de ses compagnons ne lui pardonneront pas.

Dés lors, M. Boudiaf se replie sur un rôle d'observateur de la vie politique de son pays. Sollicité en 1988, après les émeutes sanglantes d'octobre, pour rentrer au pays comme tous les autres anciens dirigeants algériens en exil, notamment Ahmed Ben Bella et Hocine Ait Ahmed, il refuse.

La montée du Front islamique du salut (FIS), qu'il disait ne pas comprendre, constituait son principal sujet d'inquiétude.

Coincidence ou pas, son assassinat est intervenu deux jours après l'ouverture du procès des deux dirigeants du FIS, Ali Belhadj et Abassi Madani.

Appuyez



Aide à l'enfance - Canada
Save the Children - Canada

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS
DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

55 St-Jacques, Montréal, Québec, H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 989-0818

La maîtrise des inévitables

Canada 125

Les célébrations battent leur plein!

Pleins feux sur les multiples visages du Canada

L'appareil-photo et le Canada ont grandi ensemble. Il semblait donc tout naturel que les Canadiens munis de leurs appareils se rassemblent pour illustrer le 125^e anniversaire du Canada.

Voilà pourquoi nous avons appuyé «Visages du Canada», un concours photographique ouvert à tous sans exception. Vous pouvez obtenir les règles du concours au magasin La Baie le plus rapproché, chez votre distributeur local de matériel Minolta, ou en écrivant à Visages du Canada, 275, rue King est, local 59, Toronto (Ontario) M5A 1K2.

Le cliché que vous aurez soumis pourrait faire partie d'une collection de 125 photos qui seront publiées dans un album photographique souvenir des Visages du Canada, ou être intégré dans une grande exposition de photographies qui parcourra le pays en tous sens.

Et pour rendre le concours encore plus attrayant, 34 gagnants se partageront un lot de prix en nature et en espèces d'une valeur de plus de 75 000 \$.

À l'oeuvre donc! Montrez-nous comment vous pouvez, à l'aide de votre appareil-photo, fixer les multiples visages du Canada en cette année d'anniversaire. Les noms des gagnants seront rendus publics le 15 octobre 1992.

Une tournée sur une bicyclette peu banale

La Tournée de la fierté est une excursion sur une bicyclette-tandem rallongée juste assez pour accommoder vingt-huit autres passagers! Surnommée la «bicyclette géante», ses trente cyclistes devront accomplir des prodiges d'équilibre et coordonner leurs efforts pour ne pas perdre les pédales!

La Tournée de la fierté est une joyeuse randonnée qui partira de Saint-Jean à Terre-Neuve le 1^{er} juillet pour parcourir tout le Canada jusqu'à son arrivée à Vancouver le 1^{er} septembre. Elle fera halte dans 125 villes et municipalités canadiennes où de nouvelles équipes prendront la relève à tour de rôle. Plus de 3 600 volontaires de partout au Canada participeront à cet exploit d'équilibre, trente à la fois, sur un parcours de 125 km par jour.

Au plaisir de la randonnée s'ajoute une bonne cause. Chaque cycliste recevra une carte lui permettant d'inscrire les promesses de don de cinquante dollars ou plus pour enfourcher la bicyclette géante. Les sommes recueillies seront versées à des oeuvres de charité.

Ayez l'oeil ouvert pour voir la plus longue bicyclette jamais construite alors qu'elle sillonnera le Canada dans une tournée de la fierté pour célébrer le 125^e anniversaire du Canada. Qui sait? Lorsque la bicyclette géante se trouvera au Québec, vous vous retrouverez peut-être assis derrière une impressionnante série de guidons...

Pour plus de renseignements, appelez le 1-800-361-1992.

Les caméras vidéo tournent en accéléré au Canada

Les caméras vidéo font partie du mode de vie de bon nombre de Canadiens. Voici un concours fait sur mesure pour aider à célébrer visuellement le Canada.

Tout le monde muni d'une caméra vidéo peut produire une vidéo d'une durée de 3 minutes ou moins sur l'un ou l'autre des six thèmes suivants : des événements communautaires ou des événements à caractère particulier; les sports; les affaires et les loisirs; les arts et la culture; l'environnement; des événements spéciaux.

Vous pouvez produire votre vidéo à votre guise, qu'il s'agisse d'une émission de variétés, de dessins animés, d'une dramatique ou d'une vidéo musicale, seuls votre imagination et votre oeil vous dicteront les formes. Deux grands prix seront attribués aux gagnants de chacune des six catégories — l'un pour une production en français et l'autre pour une production en anglais. Pour vous donner une meilleure chance, les vidéastes et cinéastes professionnels ne peuvent participer au concours.

Les meilleures productions de chacune des catégories seront diffusées à la télévision nationale plus tard cette année. La date limite pour soumettre votre vidéo est le 31 août.

Pour savoir comment vous et votre caméra vidéo pouvez participer au Défi vidéo canadien, composez le 1-800-361-1992.

Des accords classiques pour célébrer CANADA 125

Un son inhabituel retentira dans le Stade olympique de Montréal, qui sera la scène d'un grand gala musical de 90 minutes dans le cadre des célébrations de CANADA 125. Le 8 juillet, deux des plus importants orchestres du Canada, les orchestres symphoniques de Montréal et de Toronto, se produiront en un concert sans précédent.

Ce concert des orchestres combinés, sous la direction conjointe des maestros Charles Dutoit et Gunther Herbig, promet d'être un événement musical à ne pas manquer. Judith Forst, mezzo-soprano, Kevin McMillan, baryton et Claude Pelletier, ténor, seront les solistes invités. Les orchestres interpréteront des oeuvres du répertoire classique.

Organisé par la Société de gestion des Arts de Montréal, ce concert sera diffusé sans interruption par les réseaux de Radio-Canada et de la CBC. Bien que ce concert soit gratuit, on demandera aux mélomanes de faire une contribution à un organisme de bienfaisance au moment d'entrer ou de quitter le concert. C'est un coût bien minime pour entendre un concert exceptionnel et contribuer en même temps à une bonne cause. Pour réserver des billets, appelez au (514) 522-1245. (Limite de 4 billets par personne).

Pour plus de renseignements, appelez sans frais : **1-800-361-1992**

Chevrolet
OFFICIAL VEHICLE • VÉHICULE OFFICIEL

Et si on ressuscitait les trains de banlieue !

1 — La problématique du transport en commun

Stéphane Gagné
collaboration spéciale

DÉBUT SEPTEMBRE 1988, le train du CN Montréal-Saint-Hyacinthe transportait ses derniers passagers. De 1968 à 88, l'achalandage annuel avait chuté de 700 000 à un peu plus de 100 000 passagers par année. Il s'agissait de la 6e ligne de train de banlieue à fermer depuis la fin des années 50. Devant un tel déclin du transport en commun, une relance s'avérait nécessaire. La STCUM a amorcé le virage mais il faudra sans doute aller beaucoup plus loin.

Actuellement, dans la région de Montréal, seules deux lignes de train de banlieue sont encore en opération. Les lignes Montréal-Rigaud et Montréal-Deux-Montagnes ont transporté environ 8 millions de passagers l'an dernier alors que le réseau de banlieue de Toronto (Go Transit) en a transporté trois fois plus.

Le problème est similaire pour le métro et les autobus de la STCUM : la fréquentation baisse de 1 % annuellement. La STCUM espère que son plan de relance de 51 millions de dollars renversera la vapeur. L'amélioration du service des voies réservées sur cinq artères du centre-ville et une panoplie d'autres mesures devraient permettre à la STCUM d'accroître l'achalandage de 4 % d'ici 1996.

À ce jour, le pari de la relance tient ses promesses. Devant le succès des nouvelles lignes express, la STCUM a ajouté des autobus pour répondre à la demande. Guy Chartrand de Transport 2000, organisme voué à la promotion du transport en commun, souhaiterait que ce succès inspire les deux autres grandes sociétés de transport qui ont préféré réduire les services et augmenter les tarifs plutôt que de taxer plus fortement les contribuables pour améliorer le service.

La Société de transport de la Rive Sud de Montréal (STRSM) a ainsi amputé son réseau de 18 % et augmenté le tarif de sa carte mensuelle de près de 30 %, de 40 \$ à 53 \$ dollars. Elle devra cependant réajuster son tir et augmenter, dès cet automne, le service sur certaines lignes devant le mécontentement général que suscite son nouveau plan de transport.

La Société de transport de Laval (STL) a réduit elle aussi ses services (moins que le STRSM cependant), bien qu'elle ait profité d'une augmentation de son achalandage de 16 % en 1990. Or, elle a aujourd'hui pour politique de s'ajuster aux besoins de sa clientèle, sans plus. Un ajustement à la baisse aux dires de M. Chartrand.

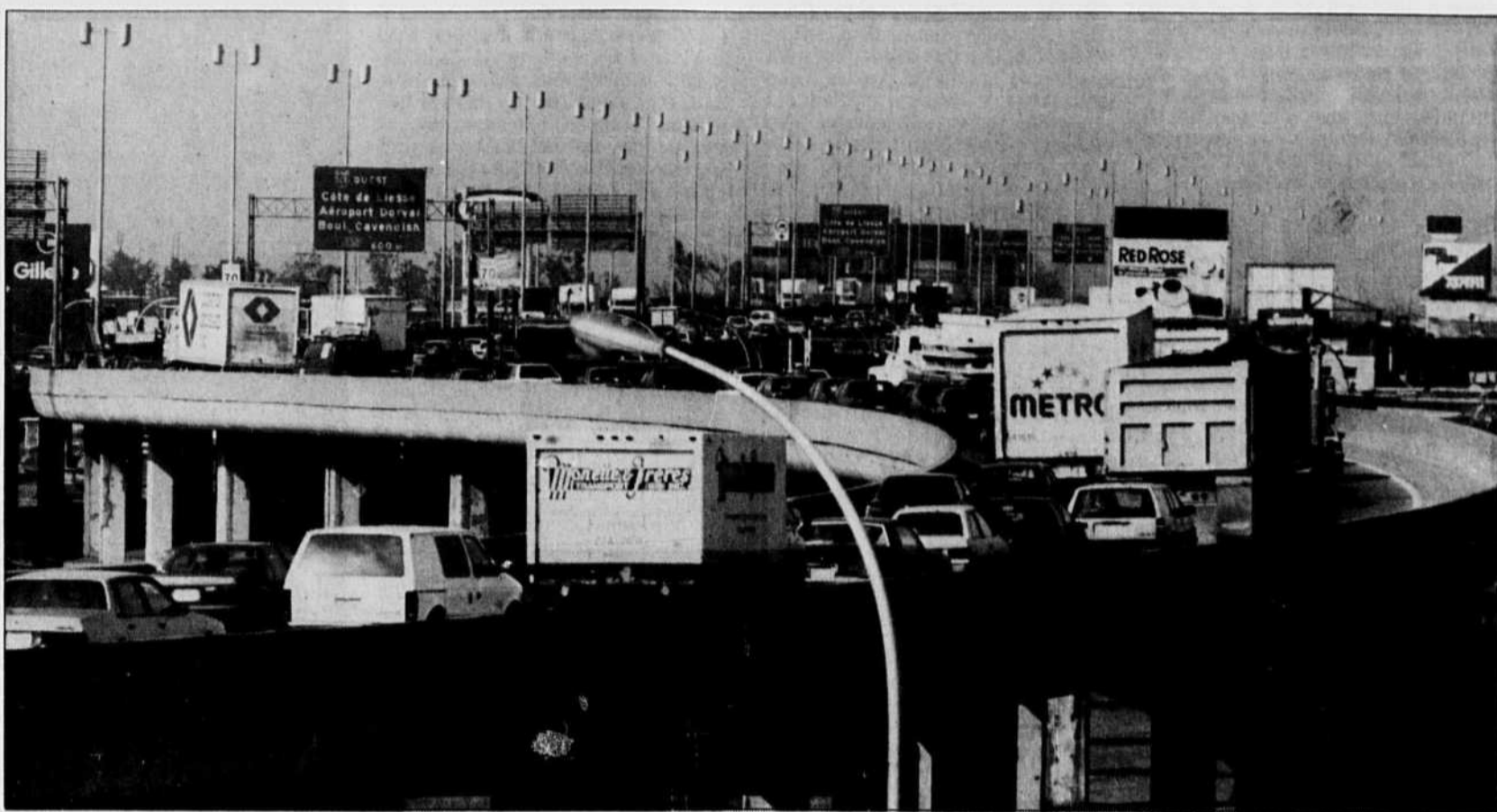
En général, l'engouement pour l'automobile ne démont pas. Dans la région de Montréal, la part de marché du transport en commun a diminué de 10 % de 1982 à 1990 passant de 38,5 % à 28,7 %. Pendant ce temps, les déplacements motorisés ont augmenté de 21 %.

M. Chartrand croit que cette situation ne pourra durer indéfiniment. « Les banlieusards-automobilistes seront appelés à contribuer plus fortement à l'entretien des infrastructures routières. Pour ce faire, comme on ne peut augmenter sans limite l'impôt foncier, les politiciens devront, tôt ou tard, se tourner vers d'autres modes de financement ». Exemples : une taxe sur les stationnements hors-rue, à l'intérieur des édifices et des parkings ou un péage sur les ponts et les autoroutes, plus cher aux heures de pointe. Ces modes de taxation ont l'avantage de restreindre l'usage de l'automobile et de permettre d'investir dans le développement du transport en commun.

Mais la perspective de nouvelles taxes soulève de vives oppositions. « Des taxes supplémentaires pénalisent les personnes à faible revenu qui n'ont pas le choix d'utiliser leur voiture soit pour leur travail ou autres », affirme M. Pineault du CAA-Québec, organisme qui fait la promotion de l'automobile. « Les automobilistes paient déjà annuellement plus de 3 milliards de dollars en taxes, alors qu'une faible partie de ce montant sert à l'entretien du réseau routier ».

M. Pineault tient à préciser que le CAA n'est pas contre le développement du transport en commun. Il soutient d'ailleurs que le plan de relance de la STCUM est un pas dans la bonne direction pour réduire le nombre d'automobilistes-banlieusards qui viennent à Montréal tous les jours. « Ce n'est cependant qu'une catégorie d'automobilistes, les trois autres types de conducteurs ne peuvent réduire leur déplacement aussi aisément ». Il s'agit des gens qui ont besoin de leur voiture pour travailler, les touristes-automobilistes et les automobilistes de transit — qui doivent circuler à travers la ville pour atteindre une destination à l'extérieur de la ville.

Tout n'est donc pas si simple, selon M. Pineault. Il ne croit pas qu'il faille donner une image négative de l'automobile pour encourager la fréquentation des réseaux de transport en commun. Que pense-t-il de la publicité de la STCUM sur son plan de relance ? Trop centrée sur l'automobile. « Pourquoi ne pas adopter une approche plus positive face à l'automobile qui, de toute façon, est là pour rester ». Pour encourager les transports en commun, il faut selon



L'heure de pointe est devenue le cauchemar quotidien des banlieusards travaillant au centre-ville de Montréal. Dans ces files d'attente interminables menant aux ponts et aux voies dites rapides, c'est tout le développement urbain qui perd littéralement son sens.

En général, l'engouement pour l'automobile ne démont pas. À Montréal, la part de marché du transport en commun a diminué de 10 % de 1982 à 1990 passant de 38,5 % à 28,7 %. Pendant ce temps, les déplacements motorisés ont augmenté de 21 %.

lui miser sur un service plus efficace, plus confortable et plus rapide.

Vitalité économique

IL EST admis que la vitalité économique d'une grande agglomération urbaine dépend, en grande partie, de la qualité de ses infrastructures de transport. Plusieurs grandes villes l'ont compris : elles misent dorénavant sur un réseau de transport en commun efficace et rapide pour conserver ou améliorer leurs avantages économiques.

En Europe, la majorité des grandes villes ont un système de transport en commun très efficace et rapide. Plusieurs pays appliquent des mesures fiscales pour restreindre l'utilisation de l'automobile. La taxation sur l'essence, la fermeture des centre-villes à la circulation automobile, le péage sur les ponts et les autoroutes, par exemple, sont des mesures couramment appliquées. Certains vont même plus loin : le Danemark perçoit une taxe de 120 % à l'achat d'une automobile. Même au pays de la grosse bagnole (les États-Unis), le transport public aura droit à 31,5 milliards de dollars de fonds fédéraux au cours des six prochaines années, une augmentation de 64 % de la contribution de Washington en ce domaine !

Montréal a plusieurs atouts pour développer un réseau de transport en commun efficace et intégré. La région est parsemée de voies ferrées aux quatre points cardinaux en plus d'avoir 12 ponts ferroviaires sous-utilisés.



M. Guy Chartrand, de Transport 2000.

La congestion, la qualité de vie et la protection de l'environnement ont dorénavant un prix. Et un nombre grandissant de pays consentent à le payer. Un réseau de transport en commun bien fréquenté permet, entre autres, une plus grande fluidité de la circulation donc moins de perte de temps, et une meilleure efficacité dans les échanges économiques.

Montréal a plusieurs atouts pour développer un réseau de transport en commun efficace et intégré. La région est parsemée de voies ferrées aux quatre points cardinaux en plus d'avoir 12 ponts ferroviaires sous-utilisés. « Ces infrastructures, en bon état, pourraient très bien servir au transport des passagers, à peu de frais », affirme David Hanna, professeur d'urbanisme à l'UQAM, intéressé aux questions de transport. « Comparée à cela, la construction d'un pont supplémentaire pour accéder à l'île de Montréal ou de nouvelles autoroutes sont des solutions onéreuses et temporaires qui ne résolvent en rien le problème de la congestion à long terme ».

Autre atout : Montréal est le centre de l'industrie ferroviaire au pays. Les fabricants Bombardier, General Electric, les ateliers de Pointe Saint-Charles ainsi que les transporteurs eux-mêmes (Canadien Pacifique, Canadien National et Via Rail) brassent de grosses affaires à Montréal.

Cependant, cette « grappe industrielle » est en sérieuse difficulté. « Le train est de moins en moins utilisé par le transport des marchandises et des personnes ici », selon David Hanna. « La fermeture récente des ateliers Angus le prouve bien. Or, l'implantation d'un réseau de trains de banlieue pourrait remédier, en partie, à cette situation ».

Développement urbain

LE DÉVELOPPEMENT urbain anarchique et sans planification de la région de Montréal est l'un de ses grands problèmes économiques. Contrairement à Toronto où les villes de la proche banlieue sont peuplées et peu nombreuses, Montréal doit composer avec une soixantaine de villes à faible population dont le point fort n'est pas toujours la concentration.

L'examen de la structure urbaine et économique du Montréal métropolitain est primordial. C'est la tâche à laquelle s'adonnera le Groupe de travail sur Montréal et sa région, présidé par Claude Pichette, directeur général de l'Institut Armand-Frappier, et formé récemment par le ministre des Affaires municipales, Claude Ryan. On évaluera, entre autres, s'il y a lieu de fusionner certaines municipalités pour réduire le coût de leurs services. Mais les fusions ont des effets pervers. « Elles créent de grandes structures administratives éloignées des préoccupations réelles des citoyens », affirme David Hanna.

Alors, où est la solution ? « Il faut repenser le développement urbain », selon Pierre Larouche, auteur du livre *Montréal et l'Urbanisme, hier et aujourd'hui*. « On doit concentrer l'habitat autour de certaines gares stratégiques d'un futur réseau régional de train de passagers tel que proposé par le CP-BMI. Ces centres « multi-fonctionnels » seraient semblables à ce qui existe autour du métro Longueuil. On y trouverait des logements, des commerces et des bureaux autour d'une gare multimodale. Cette gare serait munie de stationnements pour autos et de supports pour vélos. Les autobus locaux s'y rendraient également. Tous les bâtiments seraient de moyenne et forte densité, ce qui permettrait de réduire les coûts sociaux et environnementaux liés à l'étalement urbain (destruction de terres agricoles, coût élevé en services municipaux, etc.).

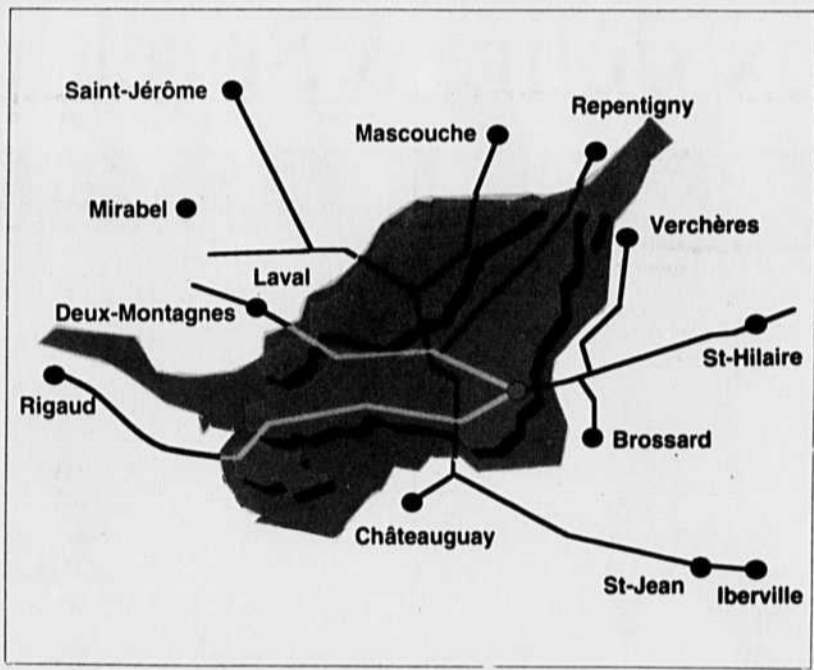
Les résidents de ces centres auraient ainsi un accès aisé à un mode de transport public qui leur permettrait de se rendre rapidement au centre-ville ou ailleurs ».

Pour M. Larouche, il est essentiel que le Montréal métropolitain vienne à ce type de développement pour deux raisons : c'est la meilleure façon de rentabiliser le transport en commun et c'est le type de développement le plus humain pour la banlieue.

À Stockholm, où de tels centres « multi-fonctionnels » existent, le ré-

seau ferroviaire transporte 160 000 passagers par jour pour une agglomération de 2 millions d'habitants. À Montréal, seulement 18 000 personnes sont transportées, pour une agglomération de trois millions de personnes.

M. Larouche dirige d'ailleurs un comité à la Corporation professionnelle des urbanistes du Québec (CPUQ) qui entend promouvoir les centres « multi-fonctionnels ». Il déposera un mémoire au Groupe de travail sur Montréal et sa région pour défendre cette idée. Dans le



Long de 365 km, ce réseau permettrait une augmentation de l'achalandage de huit à 20 millions de passagers et une réduction de six millions de voyages/auto par année.

même esprit, le réseau de trains de banlieue proposé par le CP Rail serait un premier pas vers le développement de tels centres.

Le projet du CP Rail-BMI

POUR la première fois, une compagnie ferroviaire propose de développer un réseau de trains de banlieue en partenariat avec le gouvernement.

Québec et le Conseil métropolitain de transport en commun (CMTC) examinent présentement la proposition du CP. À ce jour, quatre études réalisées pour le compte du CMTC ont conclu à la faisabilité de ce réseau.

Le plan du CP Rail propose un réseau de transport de passagers sur rail qui couvrirait toute la région de Montréal. D'une étendue de 365 km (comparativement au 92 km actuel), ce réseau permettrait, selon le CP, une augmentation de l'achalandage de 8 à 20 millions de passagers et une réduction de 6 millions de voyages auto par année (voir carte ci-contre).

Original, le plan du CP ne réinvente pourtant pas la roue. Un réseau similaire a déjà existé au moment où Montréal connaissait son « âge d'or du transport ferroviaire » dans la première moitié de notre siècle.

Robert Perreault, président du Conseil, affirme que le projet intéresse vivement le CMTC, le ministre des Transports et 110 municipalités de la grande région de Montréal. Mais la décision d'aller de l'avant avec ce projet devra être prise au conseil des ministres. Le projet pourrait-il s'étendre à ce niveau ? En tout cas, le gouvernement a déjà laissé passer l'offre très avantageuse d'acheter pour 18 millions de dollars 60 wagons appartenant à Go Transit (service de trains de banlieue torontois). Ils ont été vendus à la ville de Lima au Pérou. Du matériel neuf comparable coûterait, selon le CP, 114 millions de dollars.

Au CMTC, on reste tout de même optimiste. Du matériel roulant peut être acheté ou loué à un prix similaire ailleurs, dit-on ! Et pour le projet lui-même, Robert Perreault souhaite que le poids politique de 110 municipalités représentant la moitié de la population du Québec influence positivement le conseil des ministres.

Si tout va bien, on procéderait à la mise en service de deux lignes de train dès septembre 1993. Il s'agit de la ligne Montréal-Saint-Jérôme avec embranchement vers Mascouche et de la ligne Montréal-Iberville avec embranchement vers Châteauguay. Par la suite, les autres phases du projet CP (les lignes Montréal-Repentigny et Montréal-Saint-Hilaire) pourraient être prises. Autre grand intérêt de ce projet : la création d'emplois. CP Rail emploierait 350 personnes pour un investissement initial évalué à 53 millions de dollars.

Jeudi, dans le deuxième et dernier article de cette série, la petite histoire du train de banlieue.

DÈS DEMAIN

ÉCONOMISEZ 6% SUR LE PRIX DES BILLETS

ALCAN

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL

du Maurier Ltée

Hydro-Québec

présente

LES FRANCOFOLIES DE MONTREAL

en collaboration avec

du Maurier Ltée

EN VENTE AU SPECTRUM, AU THÉÂTRE ST-DENIS ET AUX COMPTOIRS TICKETMASTER

ALCAN

FESTIVAL INTERNATIONAL DE JAZZ DE MONTREAL

SUPPLÉMENTAIRE 6 JUILLET 21h00

RYTHMES Ultramar

en collaboration avec

Spectrum de Montréal

KING SUNNY ADE

Amoureux des rythmes africains, laissez-vous embraser par le Roi-Soleil !

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Cri d'alarme du Conseil des Arts

Paule des Rivières

LE CONSEIL des Arts du Canada a lancé hier un nouveau cri d'alarme, pressant le gouvernement fédéral d'intervenir pour renflouer les institutions culturelles en crise du pays. Mais Ottawa hésite. Beaucoup.

Pendant ce temps, la situation demeure extrêmement tendue à l'Orchestre symphonique de Toronto, qui ne peut s'entendre avec ses musiciens sur une réduction salariale de 15,6% pour les trois prochaines années. L'Orchestre symphonique de Toronto convoquera la presse ce matin, vraisemblablement pour déclarer faillite.

Au ministère des Communications, l'on suit le dossier de l'OST et celui des autres organismes culturels dans le rouge. « Nous n'avons pas les fonds mais à supposer que nous trouvions de l'argent, il faudrait s'assurer que les institutions survivent à long terme », déclarait hier un porte-parole du ministre des Communications, M. Perrin Beatty.

Quelques heures plus tôt, le ministre avait reçu un appel pressant du Conseil des Arts du Canada, demandant au gouvernement « de répondre d'urgence aux besoins financiers désespérés des organismes artistiques et des artistes de tout le Canada ». Le Conseil des Arts a reçu, pour 1992-93, 106 millions \$ du gouvernement, dont 98 iront en subventions à divers organismes et artistes. Il s'agit d'une hausse de deux millions par rapport à l'année précédente. Mais le Conseil, dont le budget ont été gelés depuis 1986-87, répète depuis longtemps que les subventions qu'il reçoit ne suffisent pas à la tâche. Hier, il a lancé un nouvel appel d'urgence.

Le Conseil des Arts a fait valoir au gouvernement que l'on assiste présentement à l'effondrement des organismes artistiques les plus précieux, édités au fil des ans par les artistes et le public. « Nous perdons actuellement ce qui a été créé pendant 30 années de réalisations soutenues (...) et courons le danger de laisser à nos enfants un héritage culturel appauvri ».

Sur la colline parlementaire, le porte-parole du ministre des Com-

munications souligne que « nous ne pouvons nous contenter de sortir certaines institutions du trou, sans poser un regard sur l'ensemble de la situation. Et nous voulons nous assurer également que les institutions qui ont des problèmes fassent leur part, s'ajustent, modifient leur structure si cela est nécessaire ». Les fonctionnaires du ministère des Communications se souviennent qu'il y a trois ans ils ont aidé l'Orchestre symphonique de Vancouver que guettait la faillite. Or, encore cette année, la formation musicale est dans une position extrêmement délicate.

Une étude de Statistique Canada a déjà calculé qu'il faudrait 20 millions pour renflouer les grands organismes culturels — orchestres, théâtres, ballets etc — du pays.

À Toronto, l'Orchestre symphonique demande à ses 101 musiciens de consentir à une diminution salariale de 15,6% pour les trois prochaines années, en réduisant leur année de travail de 50 à 42 semaines, ceci pour éponger un déficit de 3,7 millions \$. Les musiciens ont accepté « l'offre » mais pour la première année seulement, en proposant un autre arrangement pour les deux années subséquentes, qui n'avait pas été accepté au moment de mettre sous presse.

Le directeur de l'Orchestre avait déclaré à plusieurs reprises qu'il déclarerait faillite hier si aucune entente n'était intervenue. Hier, il a décidé d'attendre une journée de plus. Au ministère des Communications, l'on ne veut pas verser des fonds qui serviraient à mettre en sourdine des problèmes de relations de travail sans contraindre l'Orchestre à régler ses problèmes une fois pour toutes et sans que la formation n'entreprenne une restructuration qui, croit-on, s'impose. Solution que le président de la Conférence canadienne des arts, M. Keith Kelly, trouve sensée. La Conférence représente les artistes et leurs intérêts, à travers le pays. Par ailleurs, M. Kelly est d'avis qu'un programme d'abris fiscaux pour les gens qui investissent dans les organismes culturels s'impose. Il croit aussi que le budget du Conseil des arts doit être augmenté sensiblement.

VIDÉO

Omnicité : explorer Montréal dans l'espace et le temps

Daniel Carrière

JEUDI DERNIER, Josette Gauthier Communications inc. et l'Office national du film du Canada lançaient un vidéo interactif qui permet à son utilisateur de découvrir Montréal suivant un itinéraire historique à sa mesure. *Omnicité* fait partie de la programmation officielle des Fêtes du 350e anniversaire de Montréal et sera au Marché Bonsecours jusqu'au 15 octobre.

Conçu et réalisé par Philippe Baylaucq et Wilfrid Lamoureux — le premier à titre de réalisateur, le deuxième à titre de directeur de projet — *Omnicité* a bénéficié du support financier de l'Institut canadien de recherche sur les entreprises culturelles, du CCRT (Communications Canada), du Secrétariat d'État du Canada, de la Fondation CRB Bronfman, de IBM Canada et de Unitel, notamment, pour un budget de 780 000 \$.

Omnicité se prête à de nombreuses applications muséologiques et éducatives — l'ONF est en train de mettre sur pied un réseau de distribution dans les écoles pour toute une série de vidéos interactifs — et offre la possibilité à son acquéreur d'ajouter son propre contenu au système, en y ouvrant de nouvelles portes. C'est ce qui le distingue des vidéos interactifs connus, comme ceux qu'on a pu voir, par exemple, au Musée de la civilisation à Québec, qui demeurent en quelque sorte fermés.

Le réalisateur d'*Omnicité*, Philippe Baylaucq, nous assure que son imposante équipe d'historiens et d'informaticiens a conduit ce type de technologie, reposant sur vidéodisque laser et fonctionnant grâce à un écran tactile, aux limites qu'elle permet d'atteindre.

« Au départ, explique-t-il, j'ai basé le concept sur la croix — la fondation de la Ville de Montréal n'est-elle pas une épopée ? La croix de la rose des vents, la croix du Mont-Royal et la croix du mouvement sur la Place

d'Armes. L'interactivité va dans tous les sens. Il fallait trouver une forme qui soit éclatée et qui puisse contenir notre matière ».

Les personnages du monument de la Place d'Armes prennent donc vie et nous proposent chacun une visite du territoire selon des thèmes qui leur sont propres, en fonction de quatre époques distinctes : Le régime français (1642 à 1760), le régime anglais (1760 à 1850), l'époque de l'expansion industrielle (1850 à 1940) et l'époque contemporaine (1940 à nos jours).

Jeanne Mance nous en livre les aspects sociaux, Lambert Closse nous entretient de la croissance physique de la ville, Charles Lemoyne de la croissance économique, et l'Amérindien qu'on retrouve sur le monument, qu'on a baptisé Anahontah'a (l'homme de la montagne), de la présence de son peuple. De Maison-neuve nous introduit à tout ce beau monde.

« Je retiens une chose de cette expérience, poursuit Philippe Baylaucq : les contraintes de cette technologie sont hallucinantes. Les outils qu'on met à notre disposition sont au-delà du temps et des ressources dont on dispose pour les développer. C'est épuisant d'être à la remorque d'une technologie très lourde et de faire en sorte que ça ne paraisse pas ».

Outre la porte thématique mentionnée plus haut, qui donne accès à 16 capsules en combinant une période historique et un personnage du monument, la porte panoramique offre une vue 3D de l'île de Montréal en 1642, réalisée par Lafleche Dumais de Softimage, de même que des vignettes historiques sur 12 pôles de vie, 12 repères de la métropole à venir. En dernier lieu, la porte géographique s'ouvre sur 250 vignettes architecturales et thématiques, 12 vignettes historiques et 1000 images d'archives.

Même s'il en résulte une expérience interactive pas aussi exceptionnelle que ses promoteurs le pré-



Le Sieur Paul Chomedey de Maisonneuve... en chair et os.

tendent — on surestime d'emblée la mémoire et la souplesse de l'ordinateur — *Omnicité* est le prototype de ce qui s'annonce comme le véhicule pédagogique par excellence de l'avenir.

THÉÂTRE

Délicieux délire à Sorel

Sous-sol à louer

Comédie de Anthony Marriott et Bob Grant, adaptée par Robert Lavoie. Mise en scène : André Montmorency assisté de Patrick Loubert; décor : André Hénault; costumes : Anne Villard; musique : François Sasseville. Avec Annette Garant (Lucie Rousseau), Bernard Fortin (Simon Bouchard), Jacques Girard (Philippe Marchand), Christine Paquette (Nicole St-Pierre), Fabien Dupuis (Bruno St-Pierre), Donald Pilon (Député François Rochette), Josée Cusson (Manon Rochette) et Maude Guérin (Rachel). Présentée au Théâtre du Chenal-du-Moine, à Sainte-Anne-de-Sorel, du 12 juin au 22 août.

Michel Vaïs



Bernard Fortin, Jacques Girard et Maude Guérin dans *Sous-sol à louer*.

IL N'Y A PAS de rideau. On peut donc voir, en s'installant sur son siège, cet appartement en demi-sous-sol, constitué d'une seule grande pièce qu'entourent pas moins de cinq portes. Des portes solides; trois pleines, une vitrée donnant sur le jardin et une dernière composée de battants, menant sans doute à la cuisine. Des portes qui peuvent dissimuler, révéler, être cliquées, bref, qui se préparent à jouer pleinement leur rôle. Au centre du plateau, un meuble incontournable trône : le divan-lit où l'on devine d'ores et déjà que l'essentiel de l'action sera consommé ("). Le décor du boulevard est planté, aussi transparent que l'arène d'un match de boxe.

Voici justement que le personnage principal, pivot de l'action, entre en scène. Plutôt trapu mais athlétique, Bernard Fortin porte des espadrilles et un bandeau de jogger au front : il a le physique et la tenue idoines pour animer toutes ces portes comme un coup de vent et se faufiler à travers un inextricable chassé-croisé d'affabulations. Ce dont il s'acquitte avec brio, grâce à un texte, une adaptation et une mise en scène qui font florès.

L'intrigue de cette comédie de situation met en présence Simon, un homme divorcé ayant perdu femme, emploi, maison, ami et marge de crédit, qui loue de son ex-femme un petit appartement en sous-sol, et deux locataires à qui il sous-loue ce même espace pour payer ses dettes. Nicole, en effet, l'ancienne femme de Simon, est la seule propriétaire de la maison, dont elle consent à louer le sous-sol pour payer les dépenses de son nouveau mari, un séducteur faînéant nommé Bruno (l'ancien ami de Simon). Les deux locataires de Simon, qui ignorent tout du stratagème, sont Lucie et Philippe. La première est censée occuper l'appartement uniquement les week-ends et le second, seulement les jours de semaine. Quant à Simon, il s'est arrangé pour dormir à l'étage au-dessus, en l'absence de son ex partie convoler sous d'autres cieux. Pour compliquer une action qui autrement serait bien trop limpide, Nicole revient à l'improviste avec son Bruno, et voyant que Simon ne la paie pas assez vite, elle décide de louer son

sous-sol au député conservateur François Rochette — dont Philippe est le chauffeur et dont la fille Manon est la blonde de Philippe... vous me suivez ? — lequel député a besoin d'un discret nid d'amour pour recevoir les appétissantes escortes qu'il se fait expédier nuitamment par l'agence Marilyn.

Hélas!, Lucie, qui avait prévu partir travailler toute la semaine à Toronto, a changé ses plans; Philippe a invité sa Manon à la maison au lieu de partir à Sherbrooke pour la fin de semaine; Nicole a reporté son voyage au Brésil, et à la fois Bruno et le député ont commandé une escorte à la même agence Marilyn. Et voilà le méli-mélo qui s'installe.

Déterminé à ce que ses locataires et sa femme ne s'aperçoivent de rien, Simon change les tiroirs de la commode et les vêtements dans la garde-robe avant chaque scène, en essayant de n'oublier ni le nounours en peluche de Lucie qui doit dormir sur le lit, ni les gants de boxe de Philippe accrochés au mur, et sans mélanger les robes de chambre de l'une et de l'autre. Le texte de Marriott et Grant qui, avec de tels ingrédients, aurait pu vite tomber dans le sexisme et la grossièreté, évite ces écueils par plusieurs aspects. D'abord, il contient des retournements imprévus et habiles, mais jamais gratuits ou invraisemblables, comme dans la scène inquiétante où Lucie se retrouve seule au lit, en tenue de nuit, nez à nez avec un Philippe agressif sorti de sa salle de bain. Fort calme, elle lui assène une prise de judo magistrale qui l'envoie virevolter avec élégance.

Le texte — et l'adaptation de Robert Lavoie y est sans doute pour beaucoup — renferme aussi plusieurs réflexions désarmantes, très terre à terre, à des moments cruciaux, qui ont pour effet de donner un peu d'humanité aux personnages : c'est Philippe le dur à cuire qui doit écrire une lettre à sa mère ou qui songe à s'acheter un gratteur chez le dépanneur, alors que la tempête sévit dans son appartement; ou c'est Lucie qui se rend compte qu'après son divorce, elle a parfois eu tendance à céder à des coups de tête

amoureux; ou Simon, qui se laisse aller aux confidences sur l'épaule acueillante de Lucie. Mais il y a aussi, bien sûr, un chapelet de clins d'oeil et de gags souvent désopilants, qui déclenchent des tonnerres de rires dans la salle. Ainsi, quand Nicole prévient le député qu'elle a mis ses oeufs dans la cuisine, Simon ajoute : « et moi, la poule dans la garde-robe », faisant une allusion voilée à l'arrivée de Rachel, émissaire très... dévoilée de l'agence Marilyn. Dans sa direction d'acteurs, André Montmorency a heureusement accordé une grande importance à la fraîcheur, à l'ingénuité des personnages. Ce ne sont pas des imbéciles mais des candides; ils sont vulnérables, ils ont des défauts et des qualités, bref, ils vivent, ils sont attachants et sans prétention.

Bernard Fortin, d'une forme athlétique stupéfiante, se dépense avec l'endurance d'une bête de somme, sans en remettre. Jacques Girard compose un grand benêt de motard au cerveau lent, qui fond comme une fillette quand on touche à ses points faibles. La scène où il offre un bouquet de fleurs à Manon est un petit bijou. Annette Garant est chaleureuse en Lucie et Donald Pilon, juste assez ridicule, un peu trop statique mais pas trop cabotin en Rochette. Par ailleurs, Montmorency a réglé des numéros de burlesque absolument dévastateurs. Le plus réussi est celui au cours duquel Christine Paquette se livre à un savant ménage en état d'ivresse, trébuchant sportivement sur l'aspirateur (et y perdant une savate), coïncant artistiquement son pied gauche entre les portes battantes de la cuisine, et survolant acrobatiquement le lit dans un numéro de haute voltige qui laisse panter. Jusqu'au personnage moins consistant de Rachel, que Maude Guérin campe avec une charmante et contagieuse bonhomie.

Derrière ce titre banal de *Sous-sol à louer* se profile donc un superbe capharnaüm. Comme si l'on ne voyait sur scène que d'innocents buissons, derrière chacun desquels se cachait un arbre, qui occultait une forêt de gags.

Couleurs africaines, rue Saint-Laurent

Pascale Pontoreau

DU 12 AU 26 juillet prochain se tiendra la sixième édition du festival Nuits d'Afrique. Dans le paysage musical montréalais, Nuits d'Afrique fait partie d'un mouvement de découverte de nouveaux talents venus d'ailleurs. Un ailleurs africain, antillais ou brésilien qui vient secouer le boulevard Saint-Laurent de ses rythmes endiablés. Le festival, créé à l'initiative du club Balatou, ouvre les portes de la discothèque à des vedettes du world-beat autant qu'à des artistes montréalais issus de différentes communautés ethniques. Cette année, la quinzième a opté pour des noms déjà reconnus.

Si la clôture du festival a été confiée à la sud-africaine Lorraine Klaasen, on retrouvera aussi le groupe haïtien Rara Machine et la formation controversée Shamell 6 (ex-Ca-

mel no5) dont la chanteuse Assar Santana lancera le 13 juillet, un nouvel album *Ileea*. Au registre des groupes locaux, Nuits d'Afrique s'ouvrira sur l'Algérien Cheb Dino et son raï montréalais, puis ce sera au tour du général Guyguycha de venir soukousser les hanches avec Africa no1. Le Zaïre à Montréal, Mobutu en moins! Toujours du Zaïre, cette fois en direct de Kinshasa, Kanda Bongo Man qui ira aussi faire danser les foules de Québec. La vedette de la présente édition sera sûrement le Sénégalais Ismael Lo dont l'album éponyme sorti l'an passé chez Barclay l'a vite hissé au rang des Youssou N'Dour et Salif Keita.

Mais, l'attrait de Nuits d'Afrique repose aussi sur sa capacité à faire découvrir de nouveaux noms. Des îles du Cap Vert, les sept membres du groupe Livity viendront nous faire partager des rythmes largement inspirés de leur héritage afri-

cain et brésilien. Les sud-Africains de Siyakhha arriveront tout droit de Toronto pour nous présenter leur musique de « township » sur laquelle ils dansent des claquettes... avec des bottes de mineur. En Afrique du sud, l'actuel point de mire après De Klerk et Mandela, s'appelle Mzwakhe Mbuli. Il traduit un message à la politique optimiste sur fond de poésie traditionnelle. Du Ghana, Theo Ya-Boakhe est largement connu de la communauté torontoise auprès de laquelle son album *Smile* a reçu un accueil très chaleureux. Il sera à Montréal, histoire de nous convaincre de sa musique « high life » inspirée des mélodies traditionnelles en cours en Afrique de l'ouest dans les années 30. Enfin, summum d'une musique « multi-ethnique », le groupe Outback, mélange iconoclaste d'Australie et d'Afrique, qui se produira aussi au festival d'été de Québec.

Le 125e, Mitsou et la reine

MITSOU SERA en vedette demain, au grand spectacle dans le Vieux-Port de Montréal, pour souligner la Fête du Canada. Pendant ce temps, à Ottawa, plus de 400 artistes célèbreront le 125e anniversaire du pays, dont Roch Voisine, Anne Murray, Julie Masse, Jeff Healy, Kashtin et Gordon Lightfoot.

À Montréal, la relève occupera toute la place : Lara Fabian, Sté-

phane Bass, Nancy Martinez, les Ballets modernes du Québec, l'humoriste Michael Rancourt, le groupe de danse New Age Nation et la chanteuse Virginie seront présents. Un feu d'artifice clôturera la soirée.

Mais le Vieux-Port n'attendra pas la tombée de la nuit pour s'animer : des troupes de folklore aux couleurs des différentes ethnies du Canada danseront de 14 h à 18 h. L'École de cirque de Montréal et le groupe Impact, lauréat du concours *Cépages en spectacle* seront de la fête. Tout

comme ce fut le cas pour la Saint-Jean, de la bouffe sera offerte aux Montréalais qui pourront participer à « un énorme pique-nique » dans le Vieux-Port.

Radio-Canada suivra le tout, en commençant ce midi, avec la visite de la reine d'Angleterre. Une émission spéciale animée par Bernard Derome permettra de suivre Sa Majesté sur la colline parlementaire, où l'on dévoilera une statue soulignant les 40 ans de règne de l'invitée.



CE SOIR
Fauteux... Prise 2
Parmi les invités du nouveau talk-show festival de Jacques Fauteux, Lucien Francoeur et Aline Desjar-dins.
(TVA, 22 h)

☆☆☆
WarGames
Un film assez ingénieux (et assez intéressant même s'il était conçu pour un public adolescent), tourné en 1983 avec Matthew Broderick : l'histoire d'un jeune maniaque de l'informatique qui finit par s'introduire dans l'ordinateur du Pentagone et déclencher une alerte internationale.
(PBS 33, 23 h)

☆☆☆
DEMAIN
Fête du Canada Day
Le Canada idéal the best Canada, totalement bilingue *totally bilingual*, avec la même émission aux deux réseaux *with the same program at the same time*, un gros show a big show (Radio-Canada CBC, 21 h)
— Paul Cauchon

MUSIQUE CLASSIQUE

CE SOIR, MARDI 30 JUIN
LA PETITE MUSIQUE DE NUIT DE CIEL MF
PRÉSENTE À 22:00

- suite en la mineur (Telemann)
- concert op. 3 nos 9-10-11 de l'Estro Armonico (Vivaldi)

DEMAIN SOIR, 22:00

- octuor op. 20 (Mendelssohn)
- symphonie concertante op. 84 (Haydn)

ciel 98.5
RENSEIGNEMENTS: 527-8321

DES IDÉES, DES ÉVÈNEMENTS

L'opinion québécoise déboussolée

Un état de névrose permanente entretenu par les politiciens

Michel Sarra-Bournet
Étudiant au doctorat et professeur à temps partiel en histoire politique à l'Université d'Ottawa.

UN SONDAGE CROP publié à la fin de mars donnait à entendre que les Québécois souffrent de désorientation constitutionnelle. D'une part, ils semblent hésiter entre leur identité québécoise et leur appartenance au Canada, 42 % d'entre eux étant prêts à voter en faveur de la souveraineté, et 39 % contre, avec 20 % de « discrets ».

D'autre part, les répondants ne paraissent pas bien comprendre la nuance entre souveraineté et indépendance, puisque 31 % croient que le Québec souverain ferait toujours partie du Canada, et que 20 % disent que les Québécois enverraient toujours des députés à Ottawa. Malgré leur aspect contradictoire, ces données peuvent être expliquées.

Ce qui a fait reculer les intentions de votes souverainistes, c'est qu'on a pris conscience que le chemin de la souveraineté passe par une déclaration unilatérale d'indépendance.

La baisse de la ferveur souverainiste

Le premier phénomène observé est un glissement des appuis en faveur de la souveraineté vers le groupe des indécis. Un premier niveau d'explication renvoie aux politiciens qui entretiennent la confusion.

La lassitude générale et les récents avertissements de Robert Bourassa au sujet des « coûts de transition » (après nous avoir chanté les louanges d'une « société distincte, libre et capable d'assumer son développement ») et de Brian Mulroney sur les « effets catastrophiques » de la souveraineté (sans proposer d'alternative) en ont fait hésiter plusieurs qui, autrement, seraient prêts à faire le saut.

Ensuite, on peut reprocher aux sondages de ne pas offrir d'options intermédiaires dans leur choix de réponse. On se rendrait vite compte qu'une grande majorité de Québécois ne veulent pas choisir entre le

Québec et le Canada. Ils préfèrent une fédération renouvelée dans laquelle le Québec aurait plus d'autonomie. À preuve, dès qu'un espoir de règlement raisonnable pointe à l'horizon, la popularité de la souveraineté dégringole. L'exemple classique est la promesse de changement faite par Pierre Trudeau à la veille du référendum de 1980. Elle a fait pencher la balance.

Les négociations subséquentes, la défaite de l'accord du lac Meech, les déclarations récentes de politiciens et les sondages d'opinions démontrent que le Canada anglais rejette autant la décentralisation et le fédéralisme asymétrique qu'un statut particulier pour le Québec. Pourtant, ces arrangements seraient autant de façons de satisfaire les demandes du Québec qui sont si simples, mais que l'on feint de ne pas comprendre.

Au début d'octobre dernier, selon Environics, 48 % des Québécois croyaient que les propositions Clark étaient insuffisantes, contre 4 % qui trouvaient qu'elles allaient trop loin. Dans le reste du Canada, les proportions étaient inversées, 5 % contre 53 %. (Le reste des répondants les considéraient suffisantes, ou n'ont pas exprimé d'opinion.)

Selon Angus Reid, 33 % au Québec contre 53 % dans le reste du Canada croyaient, au début d'avril, que les recommandations du comité Beaudoin-Dobbie constituaient une bonne base de négociations. Il reste à connaître ce qui motivait ceux qui ont répondu non dans chaque groupe. Il y a fort à parier que leurs raisons s'opposent.

Enfin, un sondage Gallup du début de février indiquait que 92 % des Canadiens anglais rejetaient tout statut particulier pour le gouvernement du Québec. Même « le couteau sur la gorge », les politiciens canadiens (y compris ceux du Québec) sont incapables de négocier un nouveau statut pour le Québec.

Alors, comment expliquer que, devant cette impasse, les Québécois semblent soudainement prendre leurs distances face au projet souverainiste ? Plusieurs sondages indiquent, en effet, que l'appui à la souveraineté semble avoir chuté au niveau de celui de son opposition. L'explication réside dans l'ambiguïté entourant le concept de souveraineté. En effet, plusieurs Québécois croient que le Québec, s'il est souverain, fera toujours partie du Canada et enverra des députés à Ottawa.

Au cours des trente dernières années, à défaut de trouver satisfaction à leurs aspirations, les Québécois se sont graduellement tournés vers une



Une marge de manoeuvre « large comme ça » pour Robert Bourassa.

nouvelle stratégie : remettre en question de leur appartenance au Canada. Mais qu'entend-on par souveraineté aujourd'hui ? Qu'est-ce que l'indépendance ? Qu'est-ce que la souveraineté-association ?

Être souverain dans le Canada ?

L'indépendance (politique et économique) n'étant plus possible de nos jours (même le Canada est lié aux États-Unis dans une zone de libre-échange), on préfère parler de souveraineté, c'est-à-dire de « pouvoir suprême reconnu à l'État qui implique l'exclusivité de sa compétence sur le territoire national et son indépendance dans l'ordre international où il n'est limité que par ses propres engagements » (Robert).

Pour bien des Québécois, la souveraineté est la meilleure option pour réformer le Canada. Ils postulent que l'association vient en même temps que la souveraineté. Jouant sur cette perception, M. Bourassa, dans sa déclaration à Bruxelles, a prétendu que l'on pouvait remplacer le régime fédéral actuel par une confédération binationale, en négociant de l'intérieur.

Pourtant, un Gallup publié en

mars a indiqué que 73 % des « sondés » du reste du Canada s'opposaient à un tel schéma. Cela s'explique facilement. Si nos « partenaires canadiens » refusent d'accorder plus d'autonomie à la « province » de Québec, comment pourront-ils accepter de faire du Canada anglais et du Québec deux partenaires égaux et souverains « liés par une union économique redevable à un Parlement uni au suffrage universel » ?

Ce genre de « reconfédération » est possible, peut-être même souhaitable, mais absolument impraticable sans déclarer l'indépendance au préalable et négocier ensuite une nouvelle union, non pas entre provinces, mais entre deux États souverains et égaux en droit. Ainsi, le Québec, de même que le Canada anglais, devront évoluer sans filet pour un temps.

Ce qui a fait reculer les intentions de votes en faveur de la souveraineté, c'est que plusieurs souverainistes ont pris conscience que le chemin de la souveraineté du Québec passe par une déclaration d'indépendance, c'est-à-dire par une dissolution au moins temporaire et formelle du lien fédéral qui unit le Québec au reste du Canada.

C'est la crainte du vide, plus que les coûts de transition, qui a fait fondre le sentiment souverainiste. Nos « partenaires canadiens » nous laisseront-ils à la dérive ? Pourtant, malgré toutes les déclarations laissant entendre le contraire, il y aura négociation. Déjà, en mars, dans le même sondage Gallup où ils affirmaient ne pas vouloir d'une confédération binationale, un Canadien sur deux, à l'extérieur du Québec, se disait prêt à négocier une union économique avec un Québec indépendant.

Québécois et Canadiens réaliseront très vite que la nature a horreur du vide, et ils imposeront des limites à leur souveraineté respective. Cette fois, les compétences mises en commun seront par consentement mutuel, dans des domaines où ce sera avantageux pour les deux partenaires. Seuls des États souverains peuvent négocier d'égal à égal et accepter une « souveraineté partagée ». Bref, on rebâtirait « l'espace canadien » sur de nouvelles bases.

Ainsi, il n'est pas du tout farfelu de croire, comme 31 % des Québécois, qu'un Québec souverain ferait partie du « Canada ». À terme, c'est sans doute là où on en arriverait. Le nouveau « Canada », formé du Canada anglais et du Québec souverains, pourrait être n'importe quoi entre une « zone de libre-échange » et une « confédération binationale » (voir Philip Resnick, *Towards a Canada-Quebec Union*), en passant par une « union douanière », un « marché commun » et une « union économique ».

Par ailleurs, il n'est pas plus chimérique de penser, comme 20 % des Québécois, qu'un Québec souverain enverrait des députés à Ottawa, à condition que les pouvoirs du gouvernement « supranational » soient délégués par les deux États constituant la confédération. Bref, il n'est pas impossible de voir un Québec souverain dans une union canadienne. Mais, il faut insister que ce Canada ne serait plus une union de provinces.

À la limite, un Québec souverain pourrait même négocier un partage des pouvoirs convenant aux deux « partenaires » et choisir, en abandonnant formellement une partie de sa souveraineté, de se « refédérer » avec le Canada anglais, sur une base nouvelle et égalitaire. Une fédération binationale, comme la Tchecoslovaquie. Mais on ne parlerait dès lors plus de « souveraineté ».

Ainsi, ce que les sondages nous apprennent, c'est qu'une partie de l'opinion publique québécoise voit dans la souveraineté un moyen de refaire la maison canadienne. En effet, pour une proportion non négligeable de l'électorat, des liens continueraient d'exister entre un Québec souverain

et le Canada anglais. L'ambivalence des Québécois vient de ce désir d'autonomie et de cette peur de se détacher du Canada.

La tactique absurde de M. Bourassa

Devant la résistance à modifier le statut du Québec au sein du Canada, le Québec veut devenir souverain. Cependant, il ne saurait y avoir de souveraineté sans indépendance préalable. « Faire l'indépendance, c'est rompre », comme disait Laurent-Michel Vacher (*Un Canabec libre*).

La tactique absurde de M. Bourassa, de ne pas négocier à onze, comme si le Québec était indépendant, n'a fait qu'empirer la position du Québec. Le vide autour de la table de négociations a été comblé par des acteurs qui, loin de renforcer une trop faible volonté de rencontrer les exigences du Québec (il s'agit plutôt d'une volonté de « garder » le Québec), aourdissent le menu constitutionnel de revendications auxquelles le Canada anglais ne saurait donner satisfaction.

Toujours est-il qu'après deux ans de tergiversations, il n'y aura pas

La tactique absurde de M. Bourassa — ne pas négocier à onze, comme si le Québec était déjà indépendant — n'a fait qu'empirer la position du Québec.

d'offres intéressantes, du point de vue du Québec, de nos « partenaires canadiens ».

Les Québécois doivent quitter les limbes constitutionnelles avant le référendum, sinon ils en sortiront divisés et affaiblis. Puisque le Canada n'a d'autre alternative à lui offrir que le statu quo, nos leaders politiques feraient mieux d'éclaircir les enjeux au lieu d'entretenir l'ambiguïté.

Pour remettre en question la place du Québec à l'intérieur du Canada, il faut avoir le courage de rompre. Le reste est du bluff. Le Canada anglais refuse depuis trente ans de changer le statut du Québec. Et la souveraineté ne peut être négociée de l'intérieur.

Alors, ou bien M. Bourassa retourne à la table de négociations comme premier ministre d'une province du Canada, ou alors il doit aller jusqu'au bout de la démarche souverainiste. Sinon, il maintiendra les Québécois dans cet état de névrose permanente.

Le suicide et le droit d'être aimé

Dépasser la violence, un acte de maturité

André Paquet
Psychologue à l'Hôpital Rivière-des-Prairies

DÈS QU'IL S'AGIT d'être humains, même les gestes les plus singuliers sont souvent socialement conditionnés. Le suicide n'est pas un acte intime, parce qu'il porte à la connaissance d'autrui une violence personnelle exercée contre soi-même.

Un suicide peut difficilement être tu, et la prise de conscience d'un tel geste agresse normalement l'altruisme en nous et attire notre compassion. Ces sentiments révèlent l'origine sociale du geste suicidaire, et peut-être aussi sa visée relationnelle.

L'actualité porte régulièrement à notre connaissance des violences familiales se terminant aussi par le suicide de l'agresseur. Quand les personnes violentées réussissent à s'échapper à temps, l'agresseur devient souvent la victime principale de sa propre violence. Cette mobilité de l'agressivité dirigée vers autrui ou vers soi, révèle sa nature sociale malgré des fondements psychologiques individuels.

Reste à savoir si ces fondements sont innés, comme le pensent Freud et ses successeurs avec l'idée d'une « pulsion de mort » congénitale, ou si la violence ne pourrait pas être le résultat d'un apprentissage affectif, fut-il involontaire et inconscient. C'est le second point de vue que nous nous proposons d'explorer ici.

Il se trouvera peu de gens pour nier que la violence soit un fait psychologique universel, et que souvent la douceur apparente dissimule une volonté de toute-puissance.

Comme la psychanalyse le démontre depuis longtemps, chacun de nous porte en soi un certain degré de violence, ouverte ou inhibée. Admettre cela ne revient toutefois pas à conclure avec elle que, dès la conception, l'enfant soit un réservoir d'agressivité que le milieu devra subir.

Cette hypothèse, trop souvent prise pour la réalité, est un aveu d'impuissance face à

une nature humaine qui, comme le reste de la nature devrait suivre son cours. À la manière du parent, le psychanalyste serait à peine différent d'un astronome, un observateur de la nature plutôt qu'un physicien ou un chimiste qui peut la modifier.

La prévention est possible

La durée et l'inachèvement de l'analyse, et le constat maintes fois répété par Freud lui-même de l'immutabilité du caractère, plaideraient en faveur de l'innéisme des vertus et des travers humains. Les faits sont là et ils peuvent difficilement être niés.

Cependant, des faits plus discrets contredisent cette vision innéiste et essentiellement déterministe de la nature humaine. Et ces observations témoignent d'une prévention possible de la violence, sinon de son dépassement dans certains cas.

Un philosophe stoïcien disait : « L'empereur peut me tuer, mais il ne peut pas me nuire. » Cet état où l'on considère que les autres n'ont aucune prise sur notre estime de soi ni sur notre humeur, et où l'intégrité psychologique de la personne est totalement indépendante des circonstances extérieures, correspond à l'optimum du développement humain.

Il s'agit de l'intériorité de la maturité où l'approvisionnement affectif n'est plus recherché ailleurs qu'en soi-même, contrairement à l'état de l'enfant qui, à l'origine, dépend entièrement de ses parents pour sa nourriture affective. La maturité affective est également différente de l'état adulte normal qui a encore besoin d'autrui pour son équilibre affectif, à divers degrés selon les individus et les époques de la vie.

La pensée suicidaire est aux antipodes de l'estime de soi de la maturité. En effet, le suicidaire est tout entier dépendant d'investissements extérieurs, dont la perte appréhendée lui est plus insupportable encore que la famine physique. Il s'agit d'un sursaut du droit inconditionnel d'être aimé, droit qui jadis lui a été refusé et dont la blessure se réactive à la faveur d'un événement actuel.



THE NEW YORK TIMES

L'ampleur de la violence ressentie cherche en contrepartie un exutoire permettant de conformer la réalité à ce besoin impérieux. C'est le maintien, la survie même de la trop fragile intégrité psychique qui est en jeu. « Tu ne seras pas si tu ne veux pas être ce dont j'ai besoin » ou « Je ne serai pas si je ne peux conserver ce dont j'ai besoin et ce que je perds » sont des variantes

de la revendication délirante associée aux gestes violents.

À l'opposé, aucune exigence impérieuse de ce genre n'agit le sage dont les besoins affectifs sont comblés en lui-même, au terme d'une évolution douloureuse mais édifiante, au sens où précisément elle l'établit fermement dans sa demeure solitaire à la suite du deuil de sa quête affective infantile.

L'effet d'une blessure précoce

Cette condition exclut la violence, dont le but est de faire correspondre la réalité extérieure à une quête affective inconsciente. Sans besoin affectif inconscient, l'intégrité psychique de la maturité ne dépend pas de l'extérieur pour l'essentiel. Et alors que le suicidaire tue parce qu'il se sent lésé, on peut tuer le sage mais non le lésé.

Les racines de la violence seraient dans une blessure précoce du droit immature d'être aimé. La frustration de ce droit laisserait un vide affectif et avec lui, une dépendance revendicatrice face aux investissements extérieurs.

L'antidote de la violence résiderait dans la capacité d'altruisme des parents envers l'enfant, base d'un cheminement futur autonome vers la maturité affective. Par une réponse appropriée (suffisante sans être parfaite) à une quête affective justifiée durant l'enfance, l'altruisme parental élaborerait ainsi les fondements de la capacité relationnelle de se prendre soi-même comme objet, d'être son propre parent, son propre consolateur et pourvoyeur affectif.

Ainsi la capacité relationnelle de l'adulte serait le reflet de celle de ses parents à son endroit autrefois. Et son potentiel de violence serait l'image inversée de sa capacité relationnelle : il correspondrait à son degré inconscient d'incapacité d'estime de soi et à son besoin d'autrui pour la satisfaction.

À la maturité, on assiste à l'aboutissement d'une intégration consciente du droit d'être aimé, c'est-à-dire au passage du deuil du besoin immature et inconscient d'être aimé inconditionnellement par autrui, à la capacité consciente de s'accorder soi-même cette considération. Et avec cette capacité s'évanouit le recours injustifié à la violence, qui dorénavant n'a plus de base intrinsèque.

La « Conférence nationale »

Une douteuse solution aux maux africains

Fabien Betene Ebanda
L'auteur est Camerounais

L'ÉVOLUTION politique de l'Afrique noire en général, et du Cameroun en particulier, peut se diviser en des étapes.

Nous pouvons d'abord citer l'étape avant la découverte de l'Afrique par l'Occident; une Afrique « heureuse » ! La découverte de cette terre par les colons constitue une autre étape, avec tout ce que l'on connaît. Arrive alors l'étape des « indépendances », qui impose aux pays africains concernés (c'est le cas du Cameroun) un système politique monopartite pour mieux contrôler les masses.

L'évolution intellectuelle pressant, le citoyen africain en général et camerounais en particulier aspire à davantage de liberté. Ce qui nécessite un système politique multipartite. Le passage à cette étape nécessite beaucoup de réforme : réviser la Constitution, refaire les lois des droits et libertés, redéfinir les règles du jeu démocratique, etc. Solution incontournable pour avoir un environnement démocratique viable. Ces changements s'avèrent spécifiques à chaque pays; sinon il y aura des incompatibilités.

Dans ce vent de changement, un outil semble s'être imposé comme étant celui sans lequel rien de sérieux ne peut s'opérer : la fameuse « Conférence nationale ». Au Cameroun, cette Conférence se veut en plus souveraine. Mais le peuple sait-il de quoi il retourne ?

Au fond, la Conférence nationale est bonne en soit, mais peut-elle procéder à toutes les réformes nécessaires ? Nos hommes politiques qui la préconisent lui donnent-ils le même fond initial ? Démagogiquement, ils nous répondront par l'affirmative. Pourtant, nous nous connaissons assez. Les intentions, les vertus et les défauts de chacun ne sont ignorés par personne.

La Conférence nationale se veut souveraine. Au Cameroun, qui seront les délégués ? Les leaders autoproclamés de partis politiques, les religieux, certaines personnalités de la société civile et certains membres du gouvernement. Bref, des participants non mandatés par le peuple. C'est ce qui explique les désordres que connaissent les pays ayant eu une conférence nationale.

En définitive, les réformes sont et restent la solution pour assoier une démocratie véritable. Mais est-ce que la Conférence nationale est le seul moyen pour y parvenir ? Nous n'y croyons pas, car si elle peut être utile à un changement, elle ne demeure qu'un moyen parmi tant d'autres. Ce serait donc faire preuve d'insuffisance intellectuelle que de penser qu'un moyen peut être unique pour résoudre un tel problème.

L'équipe du DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Morrier, Laurent Soumis; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Bélair (directeur), Paule DesRivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'information économique : Robert Dufresne, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (paris politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Jocelyne Richer (information générale et parlementaire à Québec), LA PUBLICITÉ : Lise Millette (directrice), Jacqueline Chantel Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyne Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page idées et événements); aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commiss), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Bari (secrétaire à la direction), LA DOCUMENTATION : Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa).

Thabet (publicitaires); Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Johanne Brunet (secrétaire). L'ADMINISTRATION : Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), Raymonde Guay (responsable du financement privé), LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE : Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbelli (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachel Laclerc-Verne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS : Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Mariène Côté, Françoise Coulombe, France Grenier, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland.

LE DEVOIR est publié par l'imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743 rue Bourdeau, une division de l'imprimerie Québecor Inc., 612 rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361. Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USPS = 03709) is published daily by L'imprimerie Populaire, Limitée, 211 rue St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 USD. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

ÉDITORIAL

L'Algérie sans tête

QUI A TUÉ Mohamed Boudiaf ? Et qui profite de ce crime ? Les intégristes, qui mènent une guerre de basse intensité contre le pouvoir militaire algérien ? Des rivaux du sérail, livrés à une lutte de clan dans les hautes sphères du pouvoir ? Des forces étrangères, genre Jihad islamique ou commandos pro-iraniens, soucieuses de mettre le feu aux poudres dans le ventre mou du Maghreb ?

Chose certaine, le président du Haut Conseil d'Etat algérien, disparu hier dans un assassinat dont la « qualité technique » laisse supposer un travail de professionnels et un bon réseau d'acointances, avait plusieurs ennemis politiques qui peuvent aujourd'hui tirer profit de sa disparition. Bien qu'on ne puisse pas précisément associer le court règne de M. Boudiaf au triomphe de la démocratie, ses meurtriers sont certainement, eux, des ennemis de la démocratie.

L'accession au pouvoir de cet exilé, leader historique de la révolution algérienne, s'était faite en janvier dans les circonstances dramatiques que l'on sait : un processus électoral sans précédent allait porter au pouvoir, de la façon la plus régulière qui soit, des ennemis déclarés de la démocratie représentative, qui se réclamaient plutôt d'une légitimité divine et garantissaient que leur élection démocratique... serait aussi la dernière élection tout court.

Sentant la soupe chaude, l'armée intervint, interrompit le processus électoral et demanda à M. Boudiaf de revenir de son long exil marocain, pour l'installer à la tête d'un Haut Conseil d'Etat, émanation de l'armée. Et les observateurs de l'étranger de se contorsionner, pour « déplorer » la chose tout en la « comprenant ». À la clé, une question fondamentale : quelle liberté pour les ennemis de la liberté ?

Arrivé au pouvoir à l'occasion d'une espèce de coup d'État à blanc, d'un curieux « acte antidémocratique pour sauver la démocratie », Mohamed Boudiaf quitte aujourd'hui la scène dans la violence. Bien que l'on n'ait, hier, fait état d'aucune preuve, ni enregistré de revendication du meurtre par des islamistes

algériens ou autres, c'est dans cette direction qu'on est spontanément porté à chercher l'explication de cet acte terroriste.

L'idée selon laquelle, peut-être, la démocratie libérale est un luxe qu'on ne saurait laisser entre les mains de peuples « arriérés », a fait son chemin dans un certain public occidental spectateur du drame algérien. Parallèlement, la démocratie pour laquelle se sont battus tant de héros est en proie au discrédit populaire dans un grand nombre de pays du tiers monde, et même du « second monde » est-européen qui émerge, et dans quelle douleur, de la nuit communiste.

Ainsi, a-t-on rapporté, une partie importante de la population algérienne remerciait hier le Ciel de cette « punition

La disparition d'un personnage qui incarnait la légitimité historique

divine », tandis qu'une autre, heureusement aussi importante, frissonnait devant les lendemains terribles que pourrait annoncer cet attentat.

Le drame algérien, qui au-delà illustre les déchirements du Maghreb et de tout le monde islamique, est une lutte de trois légitimités : légitimité historique, légitimité religieuse, légitimité électro-

Mohamed Boudiaf avait été installé au pouvoir en violation du processus électoral, donc démocratique. Mais il incarnait la légitimité historique : celle d'un combattant révolutionnaire de la période « pure », qui avait été éjecté dès le début des années FLN, avant la régression crypto-communiste et bureaucratique d'une clique corrompue au pouvoir.

La légitimité religieuse, dont se réclamait un Front islamique qui avait ac-

cepté de jouer, pour un temps, le jeu de la « démocratie pourrie », est ressortie de ces jours de décembre et de janvier avec l'aura du martyr. Une aura grandie par la mise hors-la-loi d'un mouvement indéniablement populaire, mais diminuée en même temps par la dérive terroriste d'une partie de ses militants, passés à « l'action directe » : il y a eu 100 victimes (le plus souvent policières) d'attentats intégristes au cours de derniers mois, doublés d'une trentaine de condamnations à mort. C'est que le régime de M. Boudiaf ne rigolait pas avec ses adversaires intégristes.

La démocratie algérienne naissante, mise entre parenthèses depuis janvier, ne gagne certainement pas à la disparition d'un personnage ambigu et paradoxal, à la fois intègre et intransigeant, civil au passé propre... devenu « homme de l'armée ». La légitimité historique, que le FLN avait épuisée, mais qui avait reçu une nouvelle chance avec l'accession au pouvoir de ce président assassiné, est aujourd'hui frappée au coeur.

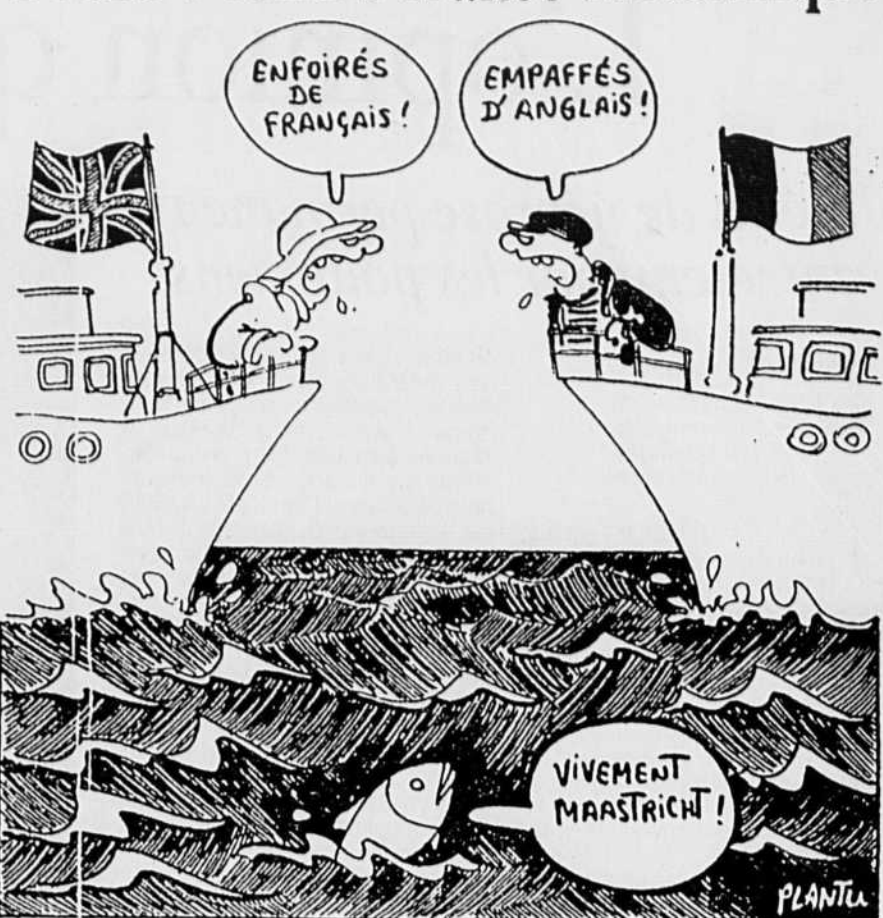
La légitimité religieuse, qui mobilise une certaine partie de la population mais pas sa majorité écrasante, peut aujourd'hui reprendre du poil de la bête. Mais il est douteux que les intégristes s'emparent demain du pouvoir à la faveur de l'attentat d'Annaba. Car les militaires au pouvoir, qui ne peuvent plus aujourd'hui s'abriter derrière la figure d'un « vieux sage » comme M. Boudiaf, vont maintenant vendre cher leur peau et leur pouvoir. Les masques sont tombés.

Loin de la religion mais aussi loin des urnes, ils vont se cramponner et barrer la route à leurs contradicteurs, tout en agitant un éventuel « avenir démocratique » toujours remis à plus tard pour cause d'urgence.

L'Algérie indépendante aura 30 ans vendredi. Elle a moins que jamais des raisons de fêter. Les spectres combinés de l'intégrisme et de la dictature laïque n'ont pas fini de peser sur le destin de plusieurs pays, dont celui de Mohamed Boudiaf n'est aujourd'hui que la plus criante illustration.

FRANÇOIS BROUSSEAU

Pêche : conflit franco-britannique



LE MONDE

Euclide Chiasson

Un Parti acadien en 1992 ? Pas d'accord !

C'EST EN 1972 que naissait à Bathurst, au Nouveau-Brunswick, le Parti acadien. L'émergence du Parti acadien à cette époque s'explique par l'insatisfaction d'une nouvelle élite face à la répartition du pouvoir, par l'arrivée d'un plus grand nombre de gens instruits voulant se tailler une place au soleil, par la montée du nationalisme au Québec et ailleurs. Bref, c'était le début des années 70 avec tout ce qu'elles comportaient d'idéalisme.

Dans les faits, le Parti acadien fut un mouvement politique plutôt qu'un parti électoraliste. En ce sens, il a contribué à un réveil, à une prise de conscience, à l'émergence d'une fierté. Sauf en une occasion, le Parti acadien ne fut jamais, sur l'échiquier électoral, une menace aux partis traditionnels. À toutes fins utiles, le Parti acadien est disparu dès la fin des années 70.

En 1992, certains nationalistes rêvent toujours d'un parti politique bien à eux. Au mois d'avril, l'idée a refait surface. Le quotidien *L'Acadie nouvelle* titrait à la une la déclaration de Jean-Marie Nadeau, un nationaliste bien connu au Nouveau-Brunswick : « Sans Parti acadien, l'avenir du peuple acadien est menacé. »

Comme si ! L'époque n'est plus à « nos belles et à notre cour », mais bien à l'ouverture sur le monde. Croire que les politiciens, qu'ils soient d'un parti nationaliste ou d'un autre, vont nous sauver, c'est croire au Père Noël et c'est attribuer beaucoup trop d'importance à la seule dimension politique dans la vie d'un peuple.

LE CONTEXTE a changé. Alors qu'en 1972, la création d'un Parti acadien fut considéré comme progressiste, aujourd'hui cette démarche s'inscrit dans la foulée des partis de droite, comme le *Confederation of Regions* ou le *Reform Party*. En 1992, un Parti acadien serait instinctivement opposé au CoR ; il serait obligé de réagir à ses digressions. Il lui serait difficile d'arriver à sortir des ornières politiques tracées par des partis essentiellement réactionnaires. Un Parti acadien serait, dans le contexte actuel, condamné à la réaction dans un terrain politique miné d'avance.

Les Acadiens et Acadiennes du Nouveau-Brunswick participent plus que jamais au pouvoir politique de leur province. Ce n'est certes pas un monde idéal : le partage du pouvoir avec la majorité anglophone ne se fait pas sans heurts. Le partage de l'espace politique se fait-il sans heurts ailleurs dans le monde ?

La montée de l'entrepreneurship acadien, la vitalité dans les secteurs culturel et artistique, la place grandissante qu'occupent les Acadiens et Acadiennes dans le commerce international, constituent les meilleures garanties de survie du peuple acadien.

ALORS qu'il faut continuer à lutter pour maintenir nos acquis dans le domaine linguistique, à valoriser notre patrimoine, la culture acadienne est en mutation. Et c'est tant mieux ! Ce n'est pas la « pure laine » qu'on doit défendre, mais notre place à la table avec une assiette aussi garnie que celle des autres.

Les Acadiens, malgré les forces assimilatrices dans certaines régions des Maritimes, ont appris à naviguer

en des eaux tumultueuses. Parfois, on doit aller avec la vague pour ne pas se faire enfoncer ou pour éviter de se noyer. Nos 400 ans d'histoire démontrent la sagesse de cette approche.

Le projet d'un parti politique essentiellement acadien peut avoir du sens aux yeux de certains nationalistes. Il est important que l'idée soit discutée ouvertement et librement. Par contre, l'on ne devrait pas, à mon avis, croire que l'adhésion à un projet de Parti acadien soit la seule mesure du degré de nationalisme des populations acadiennes.



Lettre d'Acadie

Je ne sais pas si c'est que l'histoire se répète — ou simplement que je vieillis — mais l'idée de recréer un Parti acadien ne m'emballa pas et n'a certainement pas l'attrait de la nouveauté. De plus, la venue d'un nouveau Parti acadien, surtout s'il n'obtient pas le succès électoral escompté, laisserait aux anglophones tout le loisir de nous coincer politiquement.

Eux mesureront la force de notre nationalisme aux succès de ce parti. Quant aux Acadiens et Acadiennes actuellement au pouvoir dans les partis traditionnels — surtout dans le Parti libéral du Nouveau-Brunswick — ils seraient peut-être tentés de se déresponsabiliser face aux besoins spécifiques de leur peuple.

QUEL BEAU prétexte pour eux : les questions acadiennes, ne les avez-vous pas confiées à un autre parti politique ? Ou encore : si vous vouliez que le gouvernement s'occupe des questions acadiennes, vous n'aviez qu'à élire le Parti acadien (élection dont je me permets de douter). Dans le contexte actuel, ne devrions-nous pas consacrer nos énergies à fouetter l'ardeur nationaliste de nos élus acadiens, plutôt que de leur offrir sur un plateau une justification à l'immobilisme ?

D'autre part, nous devons continuer nos luttes et nos avancées dans plusieurs domaines : économie, éducation, culture... Nous possédons déjà des embryons de pouvoir politique : pensons au palier municipal. En tant que peuple, nous avons de multiples entreprises à poursuivre : se concentrer au niveau politique sur une action électoraliste vouée à la marginalisation ne me semble pas le meilleur investissement à faire à ce moment précis de notre histoire.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas que le peuple acadien ait beaucoup de choses à perdre en travaillant à la mise sur pied d'un parti nationaliste acadien. C'est surtout qu'il n'a pas grand-chose à y gagner.

EUCLIDE CHIASSON, rédacteur en chef de *Ven d'est*, un magazine publié à Madras, Nouveau-Brunswick, présentera aux lecteurs du *DEVOIR* une « lettre d'Acadie » tous les mardis jusqu'à la rentrée de septembre.

Mitterrand, McDougall et la Bosnie

LE « COUP FUMANT médiatique » de François Mitterrand à Sarajevo aurait-il contribué à accélérer les choses en Bosnie-Herzégovine ? Toujours est-il que c'est au lendemain de sa visite impromptue en plein champ de bataille, simplement pour dire « Coucou, je suis là et je pense à vous ! », que l'ONU accouche enfin de sa première action concrète — 800 casques bleus du Canada dans l'aéroport assiégé — pour venir en aide aux habitants martyrs de la capitale bosniaque.

La visite du président français, saluée diversement hier par les gouvernements et commentateurs, a peut-être eu des effets psychologiques salutaires, en remettant au premier plan le drame des Balkans. Mais elle montre une fois de plus que l'Europe ne parle pas d'une

seule voix dans les crises qui la regardent au premier chef.

M. Mitterrand, en effet, venait de passer deux jours à Lisbonne avec ses collègues de Douze, pour parler entre autres choses, sans doute, de « politique étrangère commune ». Cachottier, il ne leur avait pas dit un mot de ce qu'il s'apprêtait à faire ! Comme concertation communautaire, on a déjà vu mieux... Encore et toujours, les grands principes et les grandes actions de politique étrangère trouvent leurs mobiles dans les menues préoccupations de politique intérieure, et l'obsession des cotes de popularité nationales.

Apparence de retrait des Serbes agresseurs, tournée improvisée d'un chef d'État étranger : soudain, l'espoir est au rendez-vous dans les collines de

Sarajevo. Mais quand, aujourd'hui ou demain, et à moins d'un miracle, reprendront les bombardements serbes, arrivera le véritable test : attaqués, harcelés, que feront les casques bleus ? Et une fois l'aide humanitaire hypothétiquement acheminée, laisserons-nous une fois de plus les Bosniaques crever de faim, dans deux semaines, un mois ou deux mois ?

« Toutes les options restent ouvertes », déclarait hier, prudente, Mme Barbara McDougall au *DEVOIR* qui l'interrogeait sur le degré d'engagement militaire des forces internationales dans les Balkans. Mais la circonspection maladroite des spectateurs étrangers devant le drame yougoslave est la meilleure alliée des conquérants serbes.

F.B.

LETTRES AU DEVOIR

« Coyote » et Mme Petrowski

UN COMMENTAIRE simplement, quant au bas de vignette s'adressant à la photo publiée aujourd'hui en page B-5 et concernant l'avant-première du film *Coyote*.

Dans un premier temps, je trouve infiniment dommage que sept jours avant la sortie commerciale de ce long métrage de Richard Ciupka, on assassine d'un trait ce film ciblé pour les adolescents. On aurait pu avoir la décence d'attendre au moins la semaine prochaine et c'est généralement à ce code d'éthique professionnel qu'adhèrent les critiques de cinéma.

Mais de toute façon, il est erroné d'exercer son jugement critique dans le contexte d'un bas de vignette, vous en conviendrez. Il y a des choses qui tombent sous le sens et l'on peut déceler ici le mépris qui a permis à cette inéquité d'exister.

Ce mépris est d'autant plus manifeste qu'il se perçoit immédiatement dans le tracé de ce jugement lapidaire — et qui plus est, non signé — établissant la distance entre l'opinion de la journaliste en question et la réaction du public.

Ce dernier s'est avéré pour le moins positif puisqu'on peut y lire dans le texte « Chaleureusement applaudi par la foule... » sauf que la critique du *DEVOIR* n'en tient absolument pas compte comme s'ils étaient tous des imbéciles qui n'ont aucun jugement. Or, ce film se veut populaire, n'a aucune prétention autre que de s'adresser au plus large public et ne se veut surtout pas « un film de critiques ».

C'est, entre autres, ce qui a plu à Francine Grimaldi et à Paul Toutant de *Montréal ce soir*. Mme Petrowski, qui a suivi cette production depuis le tournage, le savait et toute la mise en marché du film reflète cette réalité. Alors, pourquoi ne pas y faire référence à moins que le public ne compte pour rien : le cinéma, ce n'est pas un mystère, est un média de masse.

On n'a pas à choisir entre *La demoiselle sauvage* qui fait moins de 100 000 \$ au box-office et *Cruising Bar* qui récolte 3,6 millions, même si chaque film a coûté des millions. Cette diversité est très importante pour notre société et, pour le bénéfice du milieu des arts, l'un ne peut pas vivre sans l'autre. Le mépris n'a pas sa place ici et j'estime dommage de le retrouver au coeur du *DEVOIR*. Comme je trouve infiniment regrettable

ce coup bas au réalisateur, à qui l'on reproche son succès à l'échelle nord-américaine dans le monde des pubs — à l'instar de Jean-Claude Lauzon, Yves Simoneau et cie — par une allusion que seuls les initiés peuvent comprendre. À qui parle-t-on quand on ne s'adresse pas aux lecteurs ? À la chapelle ! Or, n'est-ce pas exactement ce que *LE DEVOIR* ne veut plus être sous votre direction...

Cela dit, Nathalie Petrowski fait plus souvent qu'autrement un travail aussi formidable que nécessaire et je le lui ai dit. Mais ici, vraiment, son sens du fair play a pris une voie d'évitement que ne justifie pas le fait que *LE DEVOIR* ne saurait avoir aucune espèce d'influence sur la carrière de *Coyote*.

Pierre Brousseau
Vice-président
Alliance Vivafilm
Montréal, 19 juin 1992

Un silence honteux autour de l'Iran

LE PEUPLE iranien crie toujours plus haut son mécontentement à l'égard du despotisme en place en organisant des manifestations et en commettant des actes de résistance.

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directrice : LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef et directeur de l'information Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint Jean Francoeur

Directeurs adjoints de l'information Pierre Cajolette, Roch Côté

Guy Deshaies

Directeur des publications spéciales Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS

Dans ce contexte, nous assistons au silence des mass média et des gouvernements devant la répression dont est victime le peuple iranien. Nous ne sommes pas étonnés du silence des gouvernements occidentaux « champions de la démocratie », qui misent sur le gouvernement de M. Rafsanjani pour exploiter davantage notre peuple.

Mais que peut-on dire du silence des mass media ? Parmi toutes ces vagues de protestation, seule la manifestation du 30 mai dernier tenue à Machhad située dans l'est de l'Iran, qui avait entraîné l'arrestation de plus de 300 personnes, a été signalée par quelques rares journaux.

D'après le bilan officiel émis la semaine dernière, le régime « modéré » de M. Rafsanjani a exécuté quatre des personnes qui avaient été arrêtées à Machhad. Cette dernière nouvelle n'a même pas eu assez d'importance pour attirer l'attention des journaux, de la radio et de la télévision.

Comment peut-on justifier ce silence ? L'intérêt à court terme représente-t-il la frontière de la démocratie ? Et qui les empêche de voir les flammes du combat pour la liberté, balancer au bout des cordes.

Le régime de M. Rafsanjani est mort-né ; il ne reste que son enterrement. Nous invitons tous les Canadiens et Canadiennes épris de liberté à nous aider à rompre le silence et ainsi briser la censure qui enloure la lutte du peuple iranien pour la démocratie.

Hossein Mahoutiha

Montréal, 12 juin 1992

Bravo aux organisateurs du Tour de l'Île

DIMANCHE DERNIER, pour une troisième année consécutive, nous participions au Tour de l'Île. L'édition 1992 de cette grande fête populaire a été particulièrement réussie : pas de bouchons et très peu d'accidents.

Le « miracle » d'une organisation de cette ampleur, c'est en premier lieu la présence de plus de 3000 bénévoles stimulants, serviables et joyeux. C'est grâce à leur générosité qu'un tel événement peut exister.

En ces temps de morosité, c'est un clin d'oeil d'optimisme et d'espoir.

Merci à vous tous qui avez consacré de nombreuses heures de vos loisirs à assurer notre sécurité et notre confort.

Michèle Leprohon
Jacques Demers
Montréal-Nord, 10 juin 1992